

Mario Tremblay

Citoyen du Saguenay — Lac St-Jean

(2011)

1970 La solution : 2010 Un bilan

Notes d'accompagnement pour le réveil
du Canadien français trompé et trahi.

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie retraité du Cégep de Chicoutimi

Courriel : jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de : "Les classiques des sciences sociales"

Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web : <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web : <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle :

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Mario Tremblay

1970 La solution : 2010 Un bilan.
Notes d'accompagnement pour le réveil du Canadien français trompé et trahi.

Chicoutimi, décembre 2011, 79 pp.

[Autorisation formelle accordée par l'auteur le 8 février 2012 de diffuser ce texte dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : Mario Tremblay : moroco20101@hotmail.fr

Polices de caractères utilisée : Times New Roman, 14 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 9 octobre 2012 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



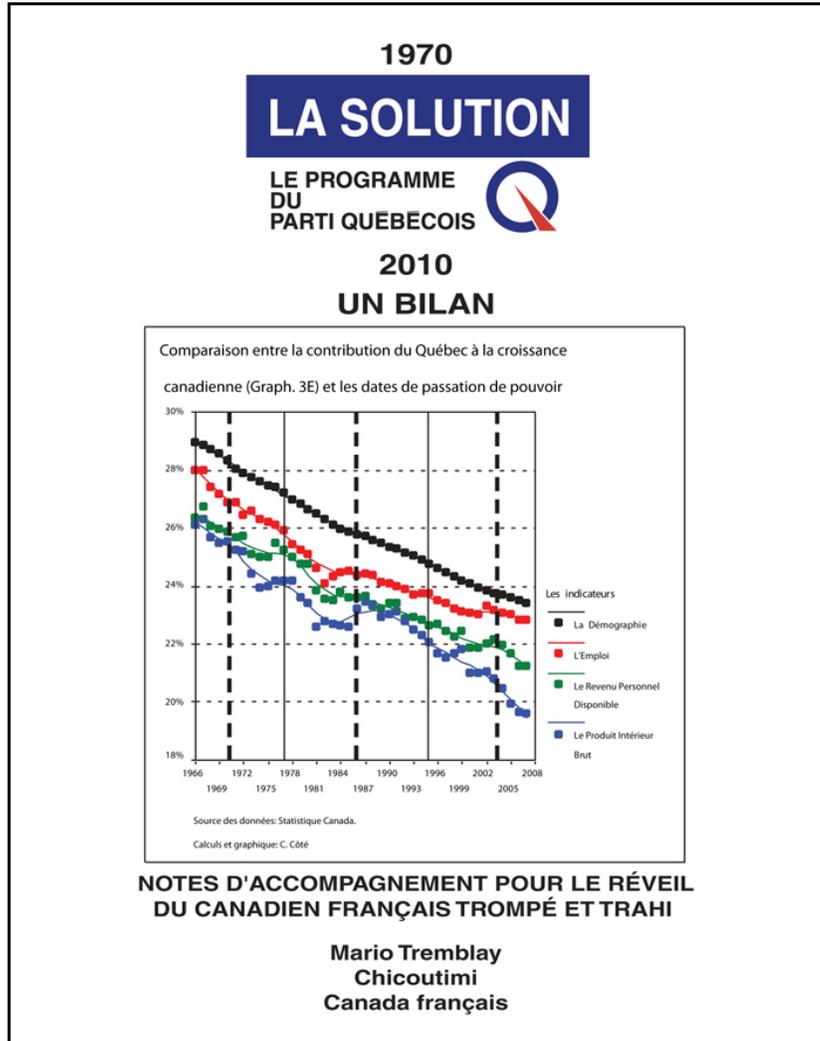
Autres publications de l'auteur

Richard Harvey et Mario Tremblay, *Mémoire déposé à la Commission parlementaire de l'agriculture sur le projet de loi 184, février 2001*. Coalition régionale Saguenay—Lac-Saint-Jean contre la filière porcine Nutrinor.

Mario Tremblay, *Le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Réalité interdite. Plaidoyer pour la reconquête de nos droits fondamentaux*. Chicoutimi, février 2003, 133 pages.

Mario Tremblay

1970 La solution : 2010 Un bilan.



Notes d'accompagnement pour le réveil du Canadien français trompé et trahi. Chicoutimi, décembre 2011, 79 pp.

[2]

Composantes de la page couverture

En haut : Partie supérieure de la page couverture du programme du parti québécois en 1970 et intitulé LA SOLUTION.

En bas : Tiré d'une série de neuf, cette représentation par graphique rend possible les observations que nous retrouvons en page 3.

Notons que la reproduction du graphique fut gracieusement autorisée par son concepteur Charles Côté, sociologue, analyste - évaluateur des impacts des politiques sociales.

Mario Tremblay
424, rue Marguerite Tellier
Chicoutimi (Québec)
G7H 6C1

Ce document est disponible dans le site : Classiques des sciences sociales. Collection : désintégration des régions.

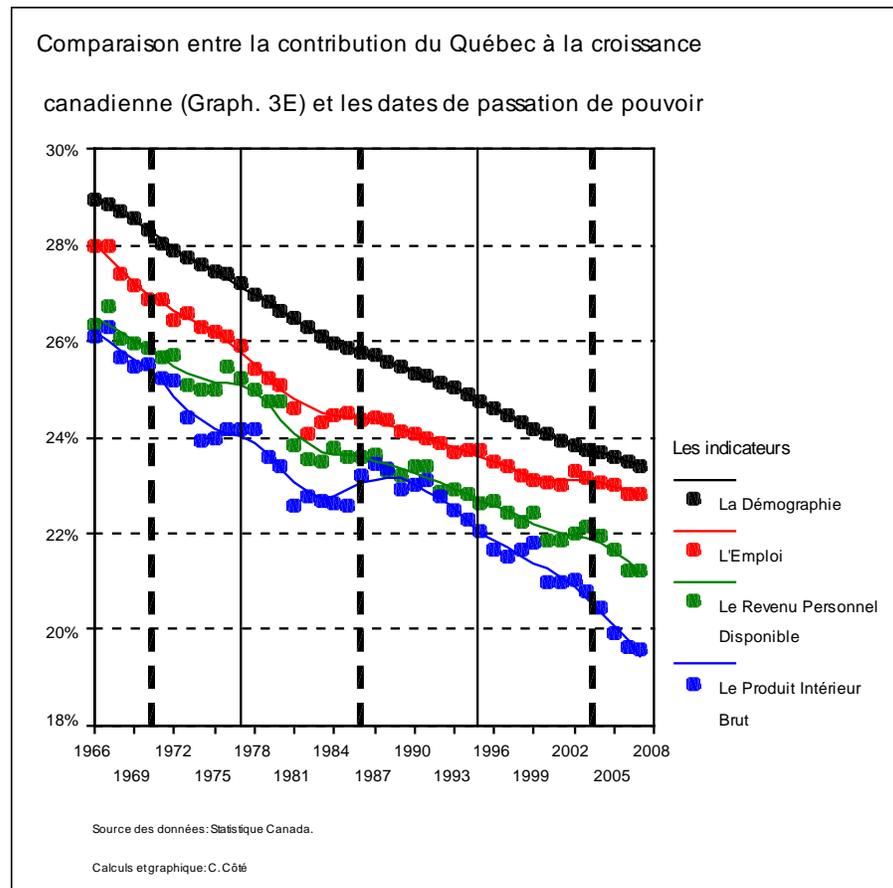
Adresse : <http://classiques.uqac.ca/desintegration/index.php>

Dépôt légal : 3^e trimestre 2011
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-9807812-1-6

[3]

REPRÉSENTATION PAR GRAPHIQUE DE LA PAGE COUVERTURE

Graphique 5



Observations

« Depuis plus de 40 ans, la société Québécoise n'est tout simplement pas gouvernée ; il n'y s'y fait pas de *politique* (par définition, « gouverner une société humaine ») ! Ainsi, on ne perçoit aucun signe d'une quelconque volonté politique de réorienter le cours des événements dans une direction favorable et ceci, malgré la succession

des partis politiques qui se sont échangés le pouvoir à Québec depuis 1966. Ainsi...

- * Le 5 juin 1966, l'Union Nationale ravissait le pouvoir au Parti Libéral.
- * Le 29 avril 1970 les libéraux le leur reprenaient pour le perdre...
- * Le 15 novembre 1976 aux mains du Parti Québécois, qui le perdait...
- * Le 2 décembre 1985 aux mains des Libéraux qui le remettaient le...
- * 12 septembre 1994 au Parti Québécois qui le retournait le 14 avril 2003 aux Libéraux qui devraient le refiler le...à...etc.

Depuis 40 ans, aucun discours de gauche ou de droite n'a encore suscité la moindre action politique significative autre que celle qui vise à conserver le statu quo ! [4] Malgré cette succession, tout se passe comme si aucune faction politique, libérale ou péquiste, n'avait manifesté le moindre souci de stopper l'action des mécanismes qui sont à l'origine de ce résultat essentiellement **politique** ! » Charles Côté, 2011

[77]

Sommaire

[Quatrième de couverture](#)

[Avant propos](#) [5]

[Introduction](#) [8]

[CHAPITRE PREMIER](#) [10]

Le modèle québécois ou comment on rate une politique sociale [10]

[L'exercice de forces contraires](#) [11]

[LA SOLUTION ou les bases du modèle québécois de la ségrégation](#) [14]

[Quelques éléments de la ségrégation mise en place par le programme péquiste](#)
[16]

[La mort à petit feu comme politique de fermeture](#) [19]

[Conclusion de cette partie liée au programme LA SOLUTION](#) [21]

Ce qui fut écrit fut fort bien fait [22]

[Le préambule ou l'énoncé fondamental de la Constitution](#) [24]

[Dieu dans le préambule](#) [25]

[Primauté du droit](#) [26]

[L'égalité des chances – notion générale](#) [27]

[L'égalité des chances – notions de droit](#) [28]

[Le modèle québécois : quelques nécessaires observations](#) [29]

[Étude de cas](#) : Le Rapport intitulé DEUX QUÉBEC DANS UN, comme exemple
d'un des sous-produits du modèle québécois [31]

[Comment au Québec on soigne nos communautés villageoises dites dévitali-
sées ! ?](#) [34]

[Le visage de la désintégration de la société québécoise](#) [38]

Constats récapitulatifs [38]

GRAPHIQUES [41]

[Graphique 1.](#) Évolution du % d'écart entre la productivité des grandes régions canadiennes et celui du Canada entre 1966 et 2008. [41]

- [Graphique 2.](#) Évolution du % d'écart entre le PIB par habitant des grandes régions canadiennes et celui du Canada entre 1966 et 2007. [42]
- [Graphique 3.](#) Évolution en % de la contribution du Québec à la croissance économique du Canada entre 1966 et 2007. [43]
- [Graphique 4.](#) Si la tendance se maintient, le Québec sera dans 100 ans à peu près au même niveau que le sont actuellement les provinces maritimes (6%). [44]
- [Graphique 5.](#) Comparaison entre la contribution du Québec à la croissance canadienne (Graph 3^E) et les dates de passation de pouvoir. [45]
- [Graphique 6.](#) Évolution en % de la contribution du reste du Canada (ROC) à la croissance économique canadienne entre 1966 et 2007. [46]
- [Graphique 7.](#) Évolution en % de la contribution des provinces maritimes (4) à la croissance économique du Canada entre 1966 et 2007. [47]
- [Graphique 8.](#) Évolution en % de la contribution de l'Ontario à la croissance économique du Canada entre 1966 et 2007. [48]
- [Graphique 9.](#) Évolution en % de la contribution des provinces de l'Ouest (4) à la croissance économique du Canada entre 1966 et 2007. [49]

[Certaines causes de l'incurie](#) [50]

[La corruption comme outil du maintien de l'anti politique sociale ?](#) [52]

CHAPITRE DEUXIÈME [55]

DEUX QUÉBEC DANS UN : ÉLÉMENT PIVOT D'UNE ANTI POLITIQUE SOCIALE [55]

[Rappel](#) [55]

[Des admissions quant à la compréhension et à l'excellence du contenu du rapport](#) [57]

[Un rapport étrangement mis sur la voie d'évitement](#) [57]

[De légitimes questions](#) [58]

[Une évidence](#) [59]

[Un autre rapport qui étrangement disparaîtrait](#) [60]

[Aperçu du contenu du document nouvellement intitulé - *L'absence de politique sociale au Québec : Les conséquences et les enjeux*](#) [62]

[Un substitut dénaturé](#) [63]

[De candides aveux que coûte que coûte, rien ne changerait](#) [63]

[Contexte mis d'avant dans l'interview](#) [64]

[Conclusion](#) [67]

[Remerciements](#) [70]

[Annexes](#) [71]

[Annexe 1](#) [71]

[Annexe 2](#) [72]

1970 La solution : 2010 Un bilan.

Quatrième de couverture

[Retour au sommaire](#)

À moins de chercher notre propre fin par l'action d'un tranquille suicide collectif, il nous appartient maintenant d'exiger la protection de la Loi suprême et de refonder un pays géographiquement séparé des régions du Sud-Ouest de la province. Dans cette perspective, il apparaît qu'une fois réglée cette incroyable affaire de *Nitassinan*, il nous appartiendrait à nous, les Canadiens Français et les Métis, de nous adresser à la Constitution et cela afin que soient remises en fonction les conditions d'un sain développement social.

On pourra toujours en rire, mais il apparaît que si d'une toute simple volonté populaire, naissait dans le Bas-Saguenay, le Royaume de l'Anse, il est pensable que par l'appel à la Constitution et plus particulièrement, à ses clauses 35 et 36, il pourrait peut-être resurgir du fouillis québécois, un Domaine ancestral libéré, avisé, connecté, fier et viable. Bref, un Domaine de Roys, composé du Saguenay – Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.

[5]

1970 La solution : 2010 Un bilan.

AVANT-PROPOS

[Retour au sommaire](#)

Au Québec, sur le plan de l'action politique citoyenne légitime, il est facile de devenir un citoyen désobéissant. Pour ce faire, il s'agit simplement de contre vérifier les affirmations de la plupart des élites dites politiques, savantes et médiatiques, quant aux performances de la société. Le désobéissant constatera alors, que c'est sans gêne qu'il est induit en erreur et que sa confiance est trompée. Pour accéder à un ordre de réalité vrai, il s'agira simplement d'emprunter la voie de la recherche accessible par l'observation attentive et patiente de ce qu'il advient autour de lui.

Au fil de ces activités de recherche, le désobéissant comprendra que ces gens qui, pour la plupart, sont issus d'institutions dites de haut savoir, sont classifiables selon deux catégories. Pour une première, il est possible qu'ils n'aient pas vraiment idée de ce qu'est le gouvernement, le politique, la politique sociale, l'ordre public et le bien commun. Pour une seconde, il est également possible qu'ils en connaissent la signification et l'implication, mais qu'ils aient choisi la voie facile de la trahison ou de la corruption intellectuelle. Mais au total, mes aïeux en auraient dit qu'ils sont tous des « culs dans la même chemise ». De toute façon, nous remarquerons que jamais ces « gentils » ne s'astreignent à aborder franchement ni à expliciter les résultats de l'action gouvernementale. Si leur fidélité va ailleurs, nous remarquerons cependant qu'ils ne crachent nullement sur l'argent des contribuables, de laquelle ils retirent leur salaire.

Cela étant dit et puisque nous sommes à l'étape des vérités basiques, comprenons-nous bien ! Sur le plan personnel, étant donné que moi et les miens avons été allègrement roulés dans la farine et trahis par une...« chemise » de gouvernants qui disaient vouloir notre bien, la race fondatrice à laquelle j'appartiens est confrontée à son inexorable extinction démographique et donc avec elle, son extinction sociale. Alors, je n'en ai rien à cirer de ces États généraux par lesquelles en 1967, il fut décidé que le terme Canadien Français faisait trop rétrograde, trop ethnique voir trop racial et que dorénavant, le dénominateur QUÉBÉCOIS, serait de rigueur.

Pour cette raison et pour quantité d'autres dont ce texte fera état, je laisse aux Québécois indifférents et abusés ainsi qu'aux Canadiens Français bêlants, broutants et rampants, leur **MODÈLE QUÉBÉCOIS**. Quant à moi, c'est dans l'honneur qu'au fil de mes découvertes, j'ai réintégré ma citoyenneté véritable dont les bases se définissent ainsi : Dans le Canada, province de Québec, j'appartiens à ce peuple fondateur du pays et de la Constitution canadienne de 1867. En 1982, par la Charte constitutionnelle et en regard de sa clause 35, l'honorable citoyenneté métisse était à nouveau reconnue à une multitude d'entre nous. ¹ En regard de sa clause 15 portant sur les droits à l'égalité sans discriminations aucunes, je suis personnellement un citoyen égal à tous les autres Canadiens. Et enfin, qu'on se le dise, en regard de sa clause 36 sur les droits sociaux et économiques, qu'elles soient Canadiennes Françaises ou Métisses, toutes les communautés (paroisses, villages, villes) des régions québécoises illégalement étiquetées « régions [6] ressources » et ainsi soumises à un traitement différent et discriminatoire, doivent impérativement être égales à toutes les autres communautés Québécoises et Canadiennes. ² C'est donc dire que tout le concert des enrôlés qu'utilisent les incompetents et les corrompus qui se sont glissés dans la haute administration publique et dans le Parlement, ne doit plus suffire à éteindre le droit fondamental à l'égalité sociale des

¹ Le lecteur serait avisé de prendre connaissance des travaux de l'historien Rusel A. Bouchard.

² Un livret qui tenait lieu d'introduction à la clause 36 et à la violation qu'en fait l'État québécois est disponible sur internet. Son titre est : *Saguenay – Lac-Saint-Jean Réalité interdite : Plaidoyer pour la reconquête de nos droits fondamentaux*. Mario Tremblay. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

chances de nos communautés et régions. C'est précisément le cumul d'au moins trois décennies (depuis 1982) de violation de ce droit largement éprouvé, qui a eu pour effet la désintégration de la société dite québécoise.³

Dans ce contexte, il ne peut être accepté le maintien d'une politique sociale dont l'effet évident est « *d'amplifier l'état de sous-développement des régions déjà sous-développées et d'amplifier par le fait même l'importance des dysfonctionnements découlant d'états de sous-développement des populations.* » (C. Barriault. 1990)

Conséquemment, seront donc présentés sur un...plateau, des concepts et un vocabulaire devenus sacrilèges, notamment : Constitution canadienne, Dieu, politique sociale, Métis, Canadiens Français, égalité des chances sociales et économiques de nos régions, droits des communautés, incompétence et corruption.

Au terme de leur lecture, les citoyens qui ne sont pas dominés par ces sous-produits des sciences sociales qui infestent les classes intellectuelle, gouvernementale et médiatique québécoises, constateront que certaines de leurs intuitions étaient fondées. C'est-à-dire qu'ils seront rassurés d'entrevoir que la société qu'ils sentent, voient et entendent, n'a en effet que peu à voir avec la société prétendue par les joyeux naufrageurs élus, qui disent les respecter et les servir dignement. Du même coup, ils constateront que leurs gouvernants eux-mêmes, ne constituent plus qu'un vulgaire groupe d'intérêt, nommé gouvernement du Québec. Rendus à ce point, nous n'avons que faire de ces noms de partis politiques, de ces grands airs affirmatifs et rassurants et de ces fariboles évoquant la gauche et la droite.

Que les "gosseux" de prétendue société continuent à "gossier" ! Personnellement et à titre de Canadien Français, je n'ai plus de temps à perdre avec eux !

Nuances intéressées, relativismes défensifs et complaisance bien-séante ne sont plus acceptables. Il est temps que les membres avertis des nations fondatrices de ce pays ou du moins ce qu'il en reste,

³ Le lecteur peut se reporter aux pages 40 à 50 afin de comprendre l'ampleur des résultats d'une politique institutionnalisée de violation de la règle fondamentale de l'égalité socioéconomique des chances des communautés et des régions.

s'éveillent, s'outillent, posent des jugements de citoyens, exigent et prennent.

[7]

Enfin et quitte à soulever l'ire des incompetents d'État, c'est en conformité avec l'article 16 de la Charte constitutionnelle (portant sur l'égalité du français et de l'anglais) que j'accorde aux mots de la langue française leur sens commun issu du dictionnaire usuel. À l'instar de la Loi fondamentale, je considère que la démocratie mérite mieux que des mots dont le sens a été dénaturé par les élites intellectuelles, politiques et médiatiques québécoises. Pour un premier geste de désobéissance, j'invite les citoyens éveillés à faire de même.

Ainsi : Au dictionnaire usuel, *Politique* signifie : « Science, art de gouverner un État. Action d'un gouvernement en vue de maintenir l'équilibre nécessaire au développement optimal et à la cohérence d'un ensemble territorial et de sa population, ainsi qu'à l'évolution de leurs rapports avec d'autres ensembles gouvernés. »

Social signifie : « Relatif à un groupe d'individus, conçu comme une réalité distincte ; qui appartient à un tel groupe et participe à ces caractères ; (opposé à biologique, psychique, individuel) ; ou encore : Qui constitue les hommes en communauté, en société » ⁴

Économique signifie : « Relatif à l'économie. Ensemble des faits relatifs à la production, à la consommation et à la répartition des richesses. »

⁴ Spécifiquement, *Le Petit Robert*, version 1982, p. 1822.

[8]

1970 La solution : 2010 Un bilan.

Introduction

[Retour au sommaire](#)

Fruit d'un cheminement citoyen désobéissant, solidaire et respectueux de la démarche scientifique, ce document fait gravir une marche de plus pour la compréhension de l'incurie entourant cette pièce maîtresse de la gouverne d'une société qu'est la politique de vie en société ou la politique sociale.

Dans un premier temps, il sera donné au lecteur des outils de base afin qu'il soit sensibilisé au fait que la constitution d'une société implique la mise en place d'une politique de vie en société. Une telle politique dite sociale, repose sur ces gestes nécessaires des pouvoirs publics et de nature à la rendre gouvernable. Cela nécessite : - une marche articulée autour de l'égalité des communautés entre elles ; conséquemment des hommes entre eux ; - le respect de la règle d'égalité des chances sociales et économiques de toutes les communautés et de leurs régions d'appartenance ; - la soumission de la collectivité la plus forte et naturellement individualiste à cette règle ; - ainsi que la répartition adéquate entre toutes les communautés, de la richesse collective disponible et des emplois.

Dans un second temps, le lecteur aura le privilège de connaître de la part d'un autre désobéissant hautement compétent, les principaux résultats commentés de l'absence d'une politique sociale vraie.

Une société gouvernée en est donc une dans laquelle il est constamment évité : - la désagrégation des liens sociaux ; - par voie de conséquence la désintégration des communautés territoriales ; - et, par effet organique, la désintégration de l'ensemble de la société.

Conséquemment, la politique sociale doit être constituée des *interventions nécessaires, exigibles, requises, des pouvoirs publics*, afin que soient atteints certains résultats. À ce titre, notons : - la stabilisation des populations (communautés) dans leurs milieux d'appartenance ; - des niveaux de développement comparables entre toutes les communautés et régions ; - des niveaux de santé des populations comparables et des soins de santé de qualité comparables ; - la pérennité de la cellule de base qu'est la famille et une fonction de reproduction adéquate ; - ainsi que des mesures concernant la vieillesse, le travail, les protections et sécurités diverses. De tels résultats proviennent des agissements de chefs politiques assez connaissant de l'ABC du sain fonctionnement d'une société, assez compétents et assez libérés des groupes d'intérêts les plus forts. Se trouvent ainsi jetées les bases afin que soit évité le tri social.

Au Québec, il n'en va cependant pas de même. Loin d'éviter le tri social, on l'a fabriqué et on maintient la démocratie dans l'ignorance de son illégalité constitutionnelle, de ses résultats démographiques, sociaux et économiques désastreux. Plutôt et lorsque nécessaire, on évoque de fumeuses explications liées à un quelconque contexte mondial. L'observateur non complaisant verra qu'un tel acharnement à combattre tant bien que mal tout apport de connaissances visant à [9] dévoiler les éléments principaux de la marche et des résultats, a largement justifié la mise en place du modèle québécois. Seuls des personnages qui, dans la gouverne d'une société ne sont nullement à leur place, ont le culot d'induire la démocratie en erreur et cela par exemple, en matérialisant la politique sociale par une panoplie de prestations reliées à la grossesse, l'accident, la criminalité, la vieillesse, l'invalidité, etc. Alors que l'arbre québécois a déjà donné ses fruits avariés, ils vont même jusqu'à donner en sous-traitance à des organismes parasites asservi\$ et complaisant\$, des fonctions d'État réservées au gouvernement. À ce titre, pensons aux organismes reliés à la migration interrégionale des populations (hypocritement soumises à l'exode).

Plutôt, une politique sociale vraie est à ce point incontournable que sans qu'on se le dise, elle doit être au cœur de chaque décision gouvernementale et administrative. À titre d'expression de la marche de ce qui doit être qualifié d'anti politique sociale (une politique qui sévit depuis les années 1960, le constat qui suit est éloquent :

À titre d'indicateur, sachons par exemple que dès 1981, 41% de la population du Québec (2 749 840 personnes) habitait dans une communauté (paroisses, villages, villes) sciemment sous-développée et en voie de désintégration. ⁵

D'autre part, nous savons maintenant que ces communautés et régions sous-développées, sont largement des régions berceaux des races Canadienne Française et Métisse.

Cela étant dit et pour conclure, clarifions que ma contribution à la connaissance citoyenne repose sur des principes qui sont opposés à ceux qui, au Québec et jusqu'à présent, ont été sournoisement mis de l'avant. Le principe premier fait l'objet du préambule de la Constitution canadienne (sa Charte des droits) et il édicte que la vie quotidienne des citoyens ainsi que l'action des chefs politiques et administratifs, doivent être « *fondés sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit.* » ⁶

Deuxièmement, il y a cette règle qui exige des gouvernants, qu'ils respectent et appliquent enfin cet engagement écrit auquel ils sont constitutionnellement liés. Elle édicte que : « *Le Parlement et les législatures, ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux, s'engagent à : - Promouvoir l'égalité des chances de tous les Canadiens*

⁵ Constat tiré d'un document inédit dont l'auteur est Charles Côté et qui plus de 22 ans après sa conception, sera rendu disponible au public. La parenthèse est de l'auteur).

⁶ Ce Dieu étant toute force suprême douce, juste et bonne

dans la recherche de leur bien-être ; - favoriser le développement économique pour réduire l'inégalité des chances ; - fournir à tous les Canadiens, à un niveau de qualité acceptable, les services publics essentiels. » ⁷

⁷ Ce texte est celui de la clause 36 de la Constitution canadienne : Une clause hautement honnie par les gouvernants québécois.

[10]

1970 La solution : 2010 Un bilan.

Chapitre 1

Le modèle québécois ou comment on rate une politique sociale

[Retour au sommaire](#)

Entrevoyons donc sous la forme d'une simple et amusante équation mathématique, les forces qui au Québec, se sont exercées et qui faute d'une gouverne adéquate, ont pris le dessus sur les droits et besoins fondamentaux de la société.

A – Force est de tenir pour vrai que la politique sociale doit être diffusée également à tous les citoyens, c'est-à-dire sans distinctions aucunes liées à des caractéristiques personnelles et de groupes (communautés et régions d'appartenance).

Avec les autres politiques et programmes, elle doit impérativement faire l'objet d'un tout parfaitement cohérent.

Elle est l'outil naturel pour le respect de ce pivot de la Constitution de la société, qu'est l'égalité sous toutes ses formes.

C'est par cette voie que cette plus haute valeur qu'est l'être humain, demeure effectivement la valeur suprême.

Sa cohérence se mesure par l'ampleur des disparités ou des niveaux de sous-développement social et économique entre les communautés.

B – Il doit être également reconnu pour vrai que l'égalité dite sans discriminations aucunes, comporte deux branches soit : - l'égalité entre collectivités humaines (clause constitutionnelle collective 36) et par voie de conséquence, ou d'une manière complémentaire, - l'égalité entre individus (articles 1 à 15 de la Charte canadienne des droits et des libertés).

Sur le plan de l'égalité entre les collectivités, la Constitution canadienne va plus loin que toutes les autres dispositions égalitaires.

C'est-à-dire, qu'en plus d'affirmer à tous, elle engage et elle définit spécifiquement le rôle de l'État. En d'autres termes, elle énonce les contours du mode d'emploi et elle oblige les Parlements, les législatures et les gouvernements à adhérer et à agir.

Par cette clause, sont donc arrimés : - le droit naturel à l'égalité sociale et économique à l'échelle des collectivités ainsi que les contours de la politique sociale applicable.

C – Tenons enfin pour vrai que de la symbiose de **A** avec **B** et, à la condition que la gouverne soit adéquate, résulte la saine politique sociale, dont ses effets égalitaires entre les communautés.

[11]

L'exercice de forces contraires

[Retour au sommaire](#)

Dans ce contexte, vu son aspect collectif et égalitaire, ce volet de l'égalité est naturellement ou par réflexe primaire, honni par cette collectivité politiquement plus forte qu'est généralement la métropole. ⁸ De plus, il apparaît qu'au Québec, les gouvernants ont déterminé d'accélérer sa croissance. Pour cela, ils mirent à contribution les autres communautés et régions. ⁹ La conjugaison de ces deux forces d'importance, a anéanti la norme égalitaire.

Pour servir la métropole et sa région immédiate, il fut donc puisé chez les centaines d'autres communautés, les ressources (l'argent) nécessaires au financement de sa croissance effrénée. Le modèle québécois montrait ainsi une autre de ses faces cachées. Nous la nommons le modèle russo-québécois, c'est-à-dire une force contraire à l'union de **A** avec **B** ou une force créatrice d'une contre politique sociale.

Concrètement, le mécanisme utilisé dans les autres communautés et régions, consistait dans le sous-financement des services dont l'État a le contrôle. Ces services sont ceux qui sont liés aux services sociaux, à l'éducation et aux soins de santé. ¹⁰ Plus tard, lorsque l'effet de sous-développement local a généré le sous-emploi et que les citoyens aptes à migrer furent partis ailleurs afin de mieux gagner leur vie, l'État a fermé les équipements et les emplois liés à la dispensation de

⁸ Le siège de sa force est dans l'administration publique, dans le Parlement, dans les médias, dans les influences des grands financiers, dans la faiblesse qu'ont les élus des régions à faire respecter les droits des communautés qu'ils représentent et dans la méconnaissance générale du fonctionnement d'une société.

⁹ Ce grand territoire est connu sous le nom de grande région de Montréal ou les régions du Sud-ouest.

¹⁰ Les rapports de la Commission Parent en 1965 et Castonguay en 1971 sont des plus explicites.

ces services. Autant de fermetures de services généraient autant de pertes d'emplois directs et autant de pertes d'emplois indirects.

De plus, pour cent migrants involontaires ou conscrits, environ une moitié prenait le chemin de la ville centre régionale. L'autre moitié se dirigeait vers la métropole provinciale. Si sa croissance accélérée avait eu pour effet de créer autour d'elle une grande région fortement urbanisée, cette dernière exigeait à son tour de nouveaux immeubles, des équipements et des services liés au social, aux soins de santé et à l'éducation. Modèle québécois oblige : ce que la main droite avait bâtie dans les communautés des régions ressources, la main gauche l'avait peu après débâti et cela pour se voir contrainte de le rebâtir de nouveau ailleurs.

Enfin, lorsque dans le reste du Québec, nombre de villes subiraient le même traitement que celui appliqué aux premières communautés soumises à un traitement discriminatoire visant leur appauvrissement qui irait jusqu'à leur fermeture totale ou partielle, d'un nouveau groupe de cent migrants, une moitié se [12] dirigeait vers la grande région métropolitaine du Sud-ouest. L'autre groupe prendrait le chemin des autres provinces et des États américains.

Sur le plan politique et administratif, c'est par un aveuglement volontaire porté au stade de vertu que fut introduite dans les régions ressources, une dynamique qui par un effet domino insoupçonné, réserverait à la région la plus forte, le sort qui auparavant avait été réservé aux régions plus pauvres et sciemment encore plus appauvries.¹¹ Depuis, c'est également par effet domino que les omissions, mensonges et silences de rigueur d'alors, se sont amplifiés. Depuis, ils ont atteint

¹¹ Dans le cas qui nous intéresse, l'effet domino se définit comme étant une réaction en chaîne dont le modèle est le suivant : La politique d'appauvrissement social d'une communauté, provoque d'abord dans la même communauté, un autre appauvrissement comparable sur un autre plan (exemple : la démographie). Se constatant d'abord dans la même communauté, la chaîne des appauvrissements se constatent ensuite dans les communautés voisines. Au fil du temps et pour cause d'incapacité à gouverner adéquatement ou de non volonté politique, l'effet s'étend aux communautés petites et grandes et en position de plus en plus excentriques ou géographiquement lointaines. À l'autre bout de l'effet domino, la société au complet se retrouve sur la voie de sa désintégration. Les sous performances sociales prennent racines, s'amplifient et deviennent chronique dans le temps.

le stade de système de défense dans lequel foisonnent les contre vérités, les détournements d'opinion et autres tactiques d'évitement.

À l'échelle collective, en créant le sous-développement des plus petites entités, l'État russo-québécois y créait le sous-emploi, l'accroissement de la misère et de la maladie, la destruction de la cellule familiale, l'extinction démographique des races autochtones (sauf les Amérindiens dont les sources fiscales sont différentes), et nombre d'autres maux sociaux et économiques.

De désintégration démographique et sociale en désintégration du même ordre, les citoyens québécois assistent depuis, à la lente mise à mort du Québec. Dans les régions berceaux, les Canadiens français, et les Métis Canadiens sont déjà sur la voie de leur extinction.

Tout ceci nous amène donc à **D**

Dans la réalité, en calcul russo-québécois et visant nos communautés, ce **D** signifie : « **D**ébrouillez-vous tout seul »

D – Le tri social comme moteur de la désunion de **A** avec **B**, est la marque des gouvernements dont l'action engendre la ségrégation fondée sur la région d'appartenance.

E – Dans le cas du Québec et tel qu'évoqué précédemment, il fut privilégié une majorité omnipotente soit : Montréal et conséquemment, ses régions périphériques immédiates. Ce faisant, par l'intermédiaire des élus et des chefs politiques dominés, la métropole (une grande ville artificiellement gonflée), déterminait le [13] régime des droits fondamentaux des autres collectivités internes, voir même leur suppression.

F – Le tri social a eu pour effet mécanique et croissant : le sous-développement démographique et social des collectivités qui subissaient le traitement différentiel imposé. Tout aussi mécaniquement, était entraînée la destruction du tissu social des communautés ségréguées.

G – Le terme sociologique applicable est *désintégration*. On notera de plus, que par l'effet des interrelations organiques, la désintégration

d'une partie entraîne la désintégration de l'ensemble. Est alors bien prise la collectivité ainsi que ses contres gouvernants, qui croyaient agir impunément à l'abri des effets organiques et dominos.

La somme ou le produit de **D, E, F, G** = Le modèle québécois.

Parmi les pauvres types qui prétendent tout de même gouverner, notons la faction des grands commis de l'État. Entre autre, sera alors défensivement utilisée la corruption intellectuelle afin que soit neutralisée toute production scientifique non complaisante et qui serait de nature à provoquer l'inconfort sur les plans de la promotion personnelle et partisane, et ultimement, le changement de trajectoire nécessaire.

Dans l'autre faction, soit celle des élus provinciaux, il deviendra de rigueur de jouer à l'épateur public et cela par une attitude montrant sérénité et maîtrise des différentes tendances qui, au fil des années, ont atteint le point de leur impossibilité de solutionnement.

Dans la faction du bas, c'est-à-dire chez les citoyens collectivement discriminés et qui ont contribué activement à fonder le pays, il ne leur reste plus alors que le facteur **R**.

R comme **R**eprendre ses billes. **R** comme **R**ecommencer.

R comme refonder, par exemple : le Domaine du Roy pour les Métis ou la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean pour les Canadiens Français. Et cela, si possible avant que les Amérindiens se soient fait reconnaître comme les nouveaux maîtres séants du Nitassinan. ¹²

Quant au facteur **Q**, c'est-à-dire les Québécois et les Québécoises qui bientôt, lorsqu'ils se réveilleront seront des Québec cois et des

¹² Cette affaire hautement sérieuse de Nitassinan peut être considérée comme un véritable monument érigé à la gloire de la bêtise des incompetents, des traîtres et des collabos qui prétendent gouverner et administrer adéquatement le Québec, la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean et le bien commun.

Québec coites, ils se complairont, s'ils y tiennent, dans le facteur **D** ; **D** comme **d**éshonorez-vous avec votre contre gouvernement.

[14]

Pour ceux qui douteraient de l'a propos de la résultante **R**, desti-nons-leur ce prochain segment de connaissances :

LA SOLUTION ou les bases du modèle québécois de la ségrégation

[Retour au sommaire](#)

Dans le contexte des changements introduits pendant la décennie 60 à 70, et alors qu'ils n'y étaient nullement habilités, des hommes se sont glissés aux commandes administrative et politique de la société qui, à l'époque, était définie comme Canadienne Française.

Comme si le territoire des régions était peuplé à l'aveuglette par des communautés humaines erratiques, inégales en droits et peu identifiées à leurs terres natales, les chefs d'alors se sont hasardés, et cela au mépris de la démocratie, à en reconfigurer l'occupation. ¹³

Le modèle tout à fait commun voire universel d'occupation du territoire, constituait soudainement un problème d'une gravité telle, qu'entre techniciens de la planification, politiciens et chefs partisans, il fut décidé qu'il fallait prioritairement y remédier. Qui plus est, un parti politique nouveau, visiblement métropolitain, promoteur des intérêts de la métropole, curieusement épris de planification urbaine à l'emporte-pièce, irait même jusqu'à inclure subtilement dans son programme fondateur, l'étranglement de toutes les communautés rurales et semi-rurales. Les énoncés les plus éloquents d'une telle politique dite sociale et à laquelle adhéreront, sans distinctions partisanses tous les autres gouvernants, sont ceux du **PARTI QUÉBÉCOIS**.

¹³ Le lecteur comprendra que nombre de ces régions comportent d'importantes et indissociables communautés canadiennes françaises et métisses.

Pour une compréhension des mécanismes qui créeraient le sous-développement à grande échelle, ce programme s'avère hautement instructif. Tel que présenté en page couverture et intitulé LA SOLUTION, il était rendu public en 1970.

Le programme qu'on aurait tendance à associer à une vision partisane particulière, constitue en fait une programmation d'État. Après l'en avoir dépouillé de ses divers arguments et sous-entendus visant à promouvoir la souveraineté association, une trame apparaît nettement. Les énoncés affirmatifs qui mènent à identifier l'essence et la teneur de la future politique sociale et économique (en fait une contre-politique) sont les suivants :

1 - Dans le contexte d'un rattrapage vu comme nécessaire, LA SOLUTION prônée consistait à : « *nous lancer en bon ordre dans la grande course du siècle, celle du [15] développement sur tous les plans, l'économique avec le social, l'humain aussi bien que le technique* ». Page 10

2 - Une structure bureaucratique spéciale dite Office du plan ; un organisme qui en fait prendrait nom d'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), aurait pour fonction essentielle de « *préparer un plan de développement global pour la société québécoise. Ce plan formulera les grands objectifs en terme de politique économique, de politique sociale et d'aménagement du territoire conformément à des priorités établies démocratiquement et à l'objectif d'harmonie dans la croissance des diverses régions du Québec* ». Page 33

3 - L'Office se verrait confier prioritairement la préparation d'aménagement, d'équipement et développement régional, c'est-à-dire : « *Plan d'urbanisme à tous les niveaux, regroupement municipal et établissement d'administrations régionales modernes et vigoureuses, déconcentration maximum des services gouvernementaux sur des bases régionales, équipement prioritaire de « métropoles » régionales, développement vraiment planifié de la grande voirie, de même*

que des transports ferroviaires et aériens et des installations portuaires ». Page 35

4 - Mais l'Office (une corporation gouvernementale) qui serait sous la « *responsabilité spécifique d'un secrétaire d'État* », n'avait déjà pas l'entière liberté d'étudier pour mieux planifier. « *Tout cela doit être conçu dans l'optique d'une urbanisation presque intégrale de la population et tenir compte des constatations suivantes : La population rurale ou semi-rurale est appelée à disparaître.* ¹⁴ *Il ne reste déjà plus que 90,000 fermes dans le Québec et ce nombre décroît de plusieurs milliers chaque année. La population, dans son ensemble, consomme déjà plus de services que de produits...La majeure partie de la main-d'œuvre va travailler dans le secteur des services. Alors que la consommation de produits peut se faire en n'importe quel point du territoire, la consommation de services diversifiés ne peut se faire qu'en un certain nombre d'endroits. Il faut donc combiner cette constatation avec celle de l'urbanisation presque intégrale et baser le développement urbain essentiellement sur des villes-métropoles. En dehors de Montréal, il faudrait donc mettre l'accent sur le développement par exemple de Québec et de sa banlieue, de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine, de Hull, de Sherbrooke, de Rouyn-Noranda, de Chicoutimi...de Sept-Îles, de Rimouski...L'orientation des investissements publics doit faire de ces villes des centres d'accueils et des points de distribution de services de premier ordre ».* Page 36

5 - Donc, l'Office devait d'ores et déjà composer avec une vision prédéterminée de l'occupation du territoire dans laquelle « *en dehors de Montréal, il faudrait donc mettre l'accent sur le développement* » des villes centres privilégiées (au nombre de 8). Pourtant, environ 1800 communautés constituant d'autres villes et des villages de toutes superficies, occupaient déjà le territoire.

¹⁴ Le souligné est de l'auteur.

[16]

Quel serait donc cette politique socioéconomique qui dans un proche avenir s'imposerait ? « *En effet, en même temps que la concentration urbaine est appelée à diminuer le « saupoudrage » de développement sur le territoire, la croissance des revenus nous promet l'universalisation graduelle de la résidence secondaire et des besoins d'espace à des fins touristiques ou de loisirs...* ». Page 41

6 - Par « *saupoudrage de développement* », il était entendu la « *répartition du produit de l'activité économique* ». Page 49

7 – Malgré une répartition quelconque du « *produit de l'activité économique* » qu'arriverait-il à ces communautés faisant parties de la ruralité ou de la semi-ruralité ? « *On indiquera les possibilités agricoles de ces régions, précisant pour chacune les zones où l'agriculture peut être rentable, peu rentable ou non rentable. Ces deux dernières zones devront être plutôt utilisées à d'autres fins que l'agriculture : par exemple le tourisme, l'industrie légère et lourde, l'habitation, les opérations minières, forestières, etc.* ». Page 45

Quelques éléments de la ségrégation mise en place par le programme péquiste

[Retour au sommaire](#)

Ce que nous constatons des éléments du programme de 1970, et cela en lien avec ce que nous observions dès 1986, nous amène à dire ceci :

1 - Outre l'aspect vertueux du premier énoncé lié au « *bon ordre* » et au « *développement* », sachons qu'en 1973, c'est sans aucun débat public que l'OPDQ redessina l'occupation humaine du territoire québécois. Au Sud-ouest, la grande région de Montréal serait élevée au rang de *Québec de base*. Quant aux régions autres ou les régions plus éloignées, elles seraient abaissées au rang de *régions ressources*.

C'est à leur insu que les citoyens de ces régions se verraient attribuer un rôle stéréotypé et partiel dans la société québécoise. En violation ouverte du droit le plus élémentaire, ils seraient mis au service du développement prioritaire de la métropole soit, Montréal et de ses régions immédiates.

2 - Lorsqu'au second énoncé il était préconisé une « *harmonie dans la croissance des diverses régions du Québec* », il y a là confusion. Il est connu et éprouvé que concrètement, une politique de croissance entre les diverses régions ne peut se faire dans l'harmonie. Par une telle politique, les écarts entre régions sous-développées (Québec des ressources) et la région la plus développée (Québec de base), sont vouées à ne jamais être comblées. À moins qu'il soit souhaité une destruction harmonieuse de centaines de communautés, l'harmonie n'existe alors que dans l'imaginaire de ceux qui l'évoquent. Car bien au contraire, sont semés et maintenus les germes de l'anarchie sociale et économique. Quant aux « *priorités établies démocratiquement* » !!! ???, force est de constater que le culot et le cynisme sont poussés à leur comble. L'affaire n'est pas banale. En effet, cela signifie que ce parti politique jamais élu, prenait carrément le pari gagnant que la population [17] adhérerait à l'idée de fermer des régions. Et en effet, il apparaît qu'à chaque fois que le Parti québécois est porté au pouvoir (et cela grâce à l'appui massif des villages, villes et régions dont il préconise la fermeture, il se trouve alors autorisé à agir (hypocritement, insidieusement et impunément) dans ce sens.

3 - Selon le troisième énoncé, était donc favorisé le développement de « *métropoles régionales* » et cela par la transformation de l'espace rural en espace urbain. Outre la confusion semée entre milieu rural et milieu agricole, on avait oublié qu'on s'adressait à des êtres humains et non à des bœufs d'élevage. C'est-à-dire que le développement urbain hâtif – artificiel – forcé -, d'une ville, ne peut se faire sans qu'aient été mises en place certaines conditions qui vont à l'encontre du bien commun et du droit humain.

Loin de favoriser, on a subtilement contraint à l'exode, les citoyens des communautés. Nous savons maintenant qu'il fut hypocritement mis en place et que furent maintenus des mécanismes qui eurent pour

effet de repousser les citoyens de communautés (historiques) en directions de petites métropoles régionales et de la grande métropole des Québécois. L'absence d'une politique sociale véritable et affirmée, a laissé le champ libre afin que soient mises en place dans nos régions berceaux, les conditions connues et qui en l'absence de toute moralité, conduiraient au sous-emploi et au sous-développement.

4 - Il est à se demander d'où viennent les constatations dont il faut tenir compte dans l'optique d'une « *urbanisation presque intégrale de la population* ». On a visiblement adhéré à ce stéréotype typiquement « métropolitain et métropolitain » qui veut que « *population rurale et semi-rurale* » soit synonyme de fermes ou d'agriculture. L'affirmation voulant que la « *consommation de services diversifiés ne peut se faire qu'en un certain nombre d'endroits.* » est tout à fait fautive et gratuite. Elle vise visiblement à convaincre de la nécessité d'urbaniser à tout prix et au détriment des communautés.

Lorsque le plus sérieusement du monde il fut dit que « *L'orientation des investissements doit faire de ces villes...* », il devient irréfutable qu'au Québec, est ignorée ou est méprisée, (l'un étant aussi impardonnable que l'autre) cette règle essentielle du sain fonctionnement d'une société.

Loin de réaliser ses propres études et de se plier à un processus démocratique, il fut donc décidé que l'Office du plan, devait d'emblée adhérer à « *l'optique d'une urbanisation presque intégrale de la population* » et à « *...tenir compte des constatations suivantes : La population rurale ou semi-rurale est appelée à disparaître.* » Or, il est à se demander de quelle planète venaient les dites « *constatations* ». À moins, tout simplement, qu'il était simplement recherché une justification de faire effectivement disparaître les populations rurales et semi-rurales.

[18]

En fait, dans le firmament de l'incivisme québécois, force est de constater la présence de la dite planète. De tels éléments du programme démontrent en effet qu'il était préconisé de réanimer la marche d'un plan qui quelques années auparavant, avait motivé la création du

Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec (BAEQ 1963 à 1966), suivi de l'Office de développement de l'Est du Québec (ODEQ 1967 et 1968) et suivi par l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ 1969...).

Sauf que cette fois-ci, afin d'éviter un autre échec et un remue-ménage citoyen dérangeant, il ne serait pas commis à nouveau, l'erreur de consulter et de tenter d'impliquer les citoyens des populations « appelée(s) à disparaître. » Laissons à des observateurs non complaisants le soin de nous résumer l'expérience.

« le BAEQ est dépeint par nombre d'auteurs comme l'idéal-type d'un développement directif, venu d'en haut et imposé par une élite technocratique insensible aux besoins et aux attentes du milieu régional. »

« ... On essayait de modifier la façon de penser des gens, de les faire accéder à des comportements nouveaux et plus modernes et à changer leur mentalité. »

« ...pour le BAEQ, le développement régional ne pouvait se concevoir sans une participation formelle de sa population (plus de 5000 personnes regroupées dans la plupart des 213 municipalités de la région. »

« ...l'objectif poursuivi...était de rendre les populations locales disponibles à certains changements majeurs. »

« La fermeture expéditive s'étant avérée un moyen électoralement risqué et socialement difficile d'application, l'attrition est apparue comme la meilleure technique de gestion de ce qui n'apparaît plus, aux yeux de plusieurs, qu'un malheureux vestige d'un passé d'égarement. La mort à petit feu est devenue une politique de fermeture. »

« Il est important de rappeler que le BAEQ a constitué un important bassin de ressources humaines pour l'appareil de l'État provincial. Nombre de chercheurs et d'aménagistes, s'étant d'abord forgé la dent au BAEQ, poursuivront leur carrière tantôt à l'Office de planification et de développement du Québec, tantôt

au ministère des Affaires municipales, tantôt au Conseil du Trésor, tantôt au Conseil exécutif. » ¹⁵

Ici, nous assistons à un cynisme porté au rang de dictature mielleuse. C'est à dire qu'en essayant de *modifier la façon de penser des gens*, on allait jusqu'à tenter de convaincre que les lois sociales (naturelles) n'en étaient pas. Avec leurs communautés, on les abaissait plutôt au rang de caprice, d'erreur ou d'accident.

[19]

La mort à petit feu comme politique de fermeture

[Retour au sommaire](#)

Il apparaît clairement que par le programme de 1970, le « *passé d'égarement* » était réanimé et remis en vigueur. Depuis, jamais un seul gouvernement n'a posé le moindre geste afin de cesser le véritable carnage démographique et social. Cette fois-ci, ce serait à l'insu des communautés des régions étiquetées **RESSOURCE** et sans aucun consentement de leur part, que par le biais de la tranquille fermeture de leurs équipements liés aux services sociaux et à la santé, serait provoqué sous-développement et conséquemment, l'exode vers des milieux de vie nouveaux, artificiels, improvisés, imposés.

Plus tard, il serait constaté que tant bien que mal, nombre de résidents s'accrocheraient quand même à leur coin de pays. Ce sont ces

¹⁵ Source : Institut d'administration publique du Canada . L'Influence du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec dans le développement de l'administration publique québécois, Publication : Canadian Public administration. volume 52. Septembre 2009. Auteur : Jean François Simard. P. 464 - 472. Les soulignés sont de l'auteur.

Clarifions également que l'Est du Québec vise en réalité, la Gaspésie soit des terres autochtones Mic-Macs, Malécites, Métis et Canadiennes.

restants de communautés trompées et trahies que quelques individus affublent publiquement de l'étiquette DÉVITALISÉS.

« *La population rurale ou semi-rurale* » se trouve curieusement associée à l'exploitation agricole ou « *fermes* ». Nous sommes là, devant une conception – vision – stéréotypée typiquement ultra métropolitaine. Curieusement, lorsque vient le temps de venir y recueillir des votes, la ruralité redevient humaine et non associée à « *90 000 fermes.* » De plus, sachons que depuis 1982, le stéréotype et le traitement différentiel qui en découle, sont interdits par la Constitution.

Il était faux de prétendre que « *la consommation de services diversifiés ne peut se faire qu'en un certain nombre d'endroits.* » Sauf en quelques rares exceptions, qu'ils soient publics ou privés, de tels services ne sont nullement assujettis aux mêmes contraintes spatiales que l'exploitation primaire et secondaire.

Laisse également songeur cette prétendue constatation qui laissait entendre l'inéluçtabilité de « *l'urbanisation presque intégrale* » ainsi que la nécessité de « *baser le développement urbain essentiellement sur des villes métropoles.* » Voilà bien ce qui dans sa pratique volontaire, hypocritement planifiée et maintenu, a précipité la désintégration démographique et sociale (et nullement la dévitalisation), de nombre de communautés, leurs régions d'appartenance et par processus sociologique organique, celle de leur société québécoise.

Enfin, « *L'orientation des investissements publics* » vers les « *villes-métropoles* » comportait quelques incongruités. Le terme « *investissement* » provient d'un abus de langage propre à l'entreprise privée. En affaire, lorsqu'on veut que ça « *file doux* » on laisse entendre qu'il y aura des investissements. Or, un gouvernement n'est nullement une entreprise privée. L'argent réparti est de propriété publique. S'il n'en est pas ainsi, c'est alors que nous sommes devant une dictature.

Dans une démocratie digne de ce nom, les citoyens n'ont nullement à « *faire la belle* » pour que leur soit donné ce à quoi ils ont fondamentalement droit. Un vrai [20] gouvernement n'investi pas ici et là. Il - affecte - l'argent public là où il le faut et cela, dans le respect des droits inscrits dans la Constitution et conséquemment dans le respect de la politique sociale (s'il en a une).

Cela signifie que « *L'orientation* » vers les villes prévues pour devenir plus fortes ne pouvait se faire au détriment des communautés plus faibles. Alors que ce sont ces dernières qui devraient recevoir des fonds publics en quantité suffisante pour combler les écarts de développement entre elles et les collectivités plus fortes, nous assistions à l'inverse. Ce sont surtout les métropoles régionales et prioritairement Montréal et ses régions immédiates, qui furent suralimentées en argent public et qui sortirent grandes gagnantes de la répartition discriminatoire des « *investissements* » (*sic*) !!!

5 – Le fait de présenter la « *concentration urbaine* » comme remède à un faux problème visant prétendument à diminuer le « *saupoudrage de développement* », révèle encore du charriage mu par l'intérêt sans en avoir évalué adéquatement les impacts sociaux réels. On a visiblement voulu créer, dans l'imaginaire collectif, l'idée que les communautés autres que celles du Sud-ouest étaient cause de gaspillage d'argent publics.

Redisons-le, dans le contexte d'une politique sociale vraie, la règle est de redonner à chaque communauté et sous forme de services gouvernementaux (dont les services sociaux, de santé et d'éducation), les sommes que sous forme d'impôts, elles avaient remises à l'État. Chaque dollar sorti de Saint-Coin sous forme de paiement des impôts doit revenir à Saint-Coin, sous forme de services liés à la société – communauté – de Saint-Coin.

Le « *saupoudrage de développement* » induisait l'idée que les communautés se sont fixées aléatoirement sur le territoire, que naturellement elles sont sous-développées et qu'elles parasitent la société. Or, qui pourrait prétendre ignorer que les hommes ont fait pays là où ils devaient le faire. Des dirigeants élus et non élus n'ont alors nullement le droit de redéployer au bonheur de la gloutonne du Sud-ouest, la localisation géographique des communautés historiques. Les communautés sont là où elles sont et les impôts payés doivent effectivement contribuer à combler les écarts de croissance entre moins développées et sur développées.

Si on pouvait se montrer satisfait d'apprendre que « *la croissance des revenus* » promettait « *l'universalisation graduelle de la résidence secondaire et des besoins d'espace à des fins touristiques ou de loi-*

sirs... » il faut cependant émettre quelques réserves. Dans la réalité, les centaines de communautés humaines qui occupent le territoire ne se sont nullement constituées sur la base du loisir. Elles le furent sur la base du travail et en vue de se procurer durablement ce qui était nécessaire à assurer la survie de tous. Conséquemment, elles n'ont nullement à libérer la place pour qu'il soit fait de leurs territoires d'appartenance un vaste terrain de jeu pour richissimes Montréalais.

[21]

S'il y eu croissance des revenus, il faut constater que celle-ci fut largement affectée par le fait que le Québec est la province la plus taxée, la plus endettée, la plus contrainte à voir les coûts de soins de santé augmenter à une vitesse fulgurante et la moins performante de toute la fédération.

6 – Si le sous-entendu contenu dans le terme « *juste répartition* » laisse pantois, le lien entre politique sociale et « *juste répartition du produit de l'activité économique* » est tout à fait foireux. En effet : comment considérer une répartition comme étant juste, alors que par l'action du **programme**, des communautés entières ont été décimées ou évidées de leurs éléments les plus jeunes, les plus dynamiques et sujets à maintenir un sain développement démographique ? Quelle est donc cette justice dans la répartition et au profit de qui avait-elle été redéfinie ?

Aussi, par le dit programme, nous assistions à la naissance de ce faux-fuyant largement utilisé par les chefs et qui induit dans la pensée collective qu'avant de distribuer la richesse il faut d'abord la créer. Or, en saine politique sociale, il doit être redistribué équitablement à chaque communauté, ce qui en fond public est récolté, déjà présent et disponible. Cela doit être fait sans attendre ou sans assujettir ce qui doit être fait maintenant à un fumeux argument lié à la création plus tard, de la richesse.

C'est par l'atteinte de niveaux de développement comparables entre communautés et régions, que proviennent les conditions qui ont ensuite pour effet la création de la richesse. L'inverse est totalement faux.

7 – Curieusement, il est fait du territoire ce qui est fait aux communautés. Celui-ci est redécoupé bêtement – grossièrement - et sur le plan de l'agriculture, ses utilisations sont hiérarchisées en « *rentable, peu rentable ou non rentable* ». Cela laisse également entendre que seraient alors redonnées à l'industrie, la forêt, le sous-sol, le traitement des déchets dangereux, le tourisme, etc....

Sachant cela, qui dans le Domaine, osera prétendre que ce qui fut dit en 1970, ne fut pas fort bien appliqué et maintenu. Une simple balade en automobile dans nombre de petites localités qu'entre technocrates et "Généreux" collabos, il fut convenu de coiffer du qualificatif nébuleux de « dévitalisé » est tout à fait éloquente.

Conclusion de cette partie liée au programme « La solution »

[Retour au sommaire](#)

Difficile d'imaginer plus calculateur que ce mode d'emploi conçu par une classe de technocrates bureaucratiques et politiques promoteurs d'une métropolisation à tout vent. On ne sait comment, ces connaisseurs avaient vu comme nécessaire de [22] reconfigurer le Québec en le ramenant à quelques villes principales dont, en priorité, Montréal.

Fins connaisseurs de l'âme émotive et passionnée des Canadiens Français séparés de leurs racines véritables, ils avaient compris que le discours nationaliste l'emporterait sur la raison et sur le droit. Il est également tout à fait pensable qu'ils avaient compris que la grande coupure d'avec leur catholicisme, contribuerait à l'accomplissement de leur volonté. Par l'indéfectible soutien de plusieurs collectivités régionales, la programmation poursuivrait une marche vers une direction constante qu'aucun autre parti politique n'interromprait.

Pendant tout ce temps, nous n'avons nullement bénéficié de l'autorité protectrice vraie de nos gouvernements afin que soient préservés et défendus nos droits politiques de nationaux et d'autochtones. Nos droits à l'égalité nés d'une politique sociale vraie ont été bafoués.

Dans nos régions, les moyens nécessaires à la conservation et à la durée de notre groupe n'ont nullement été entrepris. ¹⁶

Plutôt que veiller à créer un équilibre par une solide politique sociale capable de maintenir l'équilibre avec l'économique, l'État a servi prioritairement l'économique au détriment d'une réelle politique de vie en société fondée sur la préservation des droits naturels, dont le droit à l'égalité socioéconomique des citoyens avec leurs différentes communautés d'appartenance. Alimenté par divers préjugés envers les communautés de nos régions, l'État des québécois ou l'État montréalais, s'est alors livré à une restructuration socio-spatiale du...cheptel beuglant, payant et votant des colonies !

LA SOLUTION certes, mais LA SOLUTION pour qui et à quel prix ?

Ce qui fut écrit fut fort bien fait

La recherche permet d'affirmer que le programme politique affirmatif du Parti Québécois (La Solution, 1970) voyait donc comme nécessaire la disparition des populations dites rurales et semi-rurales. Il identifiait un virage vers une société axée sur les services, en particulier les services publics. Il dressait même la liste des villes-centres où l'État que le Parti se fabriquerait, concentrerait l'argent public vu comme son argent.

Comme il fallait nous y attendre, l'Office du plan (OPDQ) fut une structure bridée – dominée - par le pouvoir politique et soumise aux encadrements qu'il lui édictait. Dans ce contexte de soumission, il n'est pas étonnant de constater la présence d'affirmations intéressées, orientées et complaisantes. Parmi celles-ci, notons des affirmations telles que :

¹⁶ Et ce devoir devient encore plus impérieux si l'État est une fédération de majorité et de minorité.

[23]

« La lutte aux disparités régionales a surtout un sens en terme de qualité de vie et non en terme de quantité, à moins que la société ne soit prête à tous les sacrifices, sinon à toutes les extravagances, pour répartir également, en nature et en nombre, toutes les activités sur tout le territoire. » (OPDQ, 1973). ¹⁷

Nous voyons ici la profondeur abyssale de l'ignorance de ce qu'est et de ce qu'implique véritablement le mot société ou le fait de vivre en société. Si l'individu mal né et non solidaire peut choisir de ne pas se prêter au sacrifice et à l'extravagance, la société ne peut nullement se désengager ainsi. Notre affirmation à l'effet que les dirigeants politiques québécois élus et non élus ignorent l'ABC du sain fonctionnement d'une société, ne s'en trouve que renforcée. Notons encore :

« Le développement [des régions ressources] repose davantage sur l'exploitation des ressources, en particulier les mines, la forêt et l'aménagement hydro-électrique. Ces types d'activités s'associent à une agriculture localisée dans les bassins ou vallées, et au tourisme de plein air. La population évaluée à 950 000 personnes et répartie d'une manière ponctuelle sur 570 000 milles carrés doit compter sur une mobilité périodique pour assurer sa subsistance. Le Bas Saint-Laurent – Gaspésie, la Côte-Nord, le Saguenay – Lac Saint-Jean, le Nord-Ouest et le Nouveau-Québec sont les parties constituantes de ces régions » (OPDQ, 1973). ¹⁸

Mobilité périodique ! Comme si en 1973, nous montions tous faire chantier avec la hache sur l'épaule, afin de gagner quelques piastres et ... quelques poux ! Eh ! Oh !

¹⁷ Le souligné est de l'auteur.

¹⁸ Le souligné est de l'auteur.

Alors, pendant que nous buchions et que nous faisons la drave ? !, on vit l'investissement public dans les services gouvernementaux, les services de santé et les services d'éducation, se concentrer dans les grands centres ; on vit les banlieues montréalaises se gonfler des effectifs humains déracinés de leurs régions d'appartenance ; on vit les milieux ruraux et des centres-villes dépérir ; on vit des communautés régionales — riches en ressources humaines et autres, comme la nôtre — devenir des réservoirs de ressources, des « régions-ressources » dont la fonction est de fournir matières humaines et matières premières pour la croissance du pôle. Et ... on attend toujours les premières retombées positives de cette historique concentration d'effort et de richesse publique pour développer une grande région métropolitaine qui représentait une fraction infime du territoire québécois. » ¹⁹

[24]

On observe que dès le début des années 1960, le social qu'est l'humain, ses besoins et ses droits fondamentaux, sa famille, sa communauté et son coin de pays, a été supplanté par une vision économique dépassée, étroite, indigne et grossière. Ce faisant et tel qu'évoqué ci-haut, l'homme ou cet individu qui se croyait québécois égal en droit, devenait une simple ressource. Voici d'ailleurs, un constat évocateur :

« La Révolution tranquille visait pour l'essentiel à ériger en ce pays un modèle de société fonctionnelle et techniquement parfaite, conforme aux impératifs du capitalisme avancé. » ²⁰

On en conviendra, la conjugaison d'un tel braquage avec l'absence de politique sociale adéquate, a influé directement sur la vie ou la mort sociale de populations entières.

¹⁹ Cette première partie de ce sous-chapitre, constitue en fait une longue citation d'un autre texte signé par Daniel Larouche. Le lecteur en retrouvera l'intégralité dans l'ouvrage intitulé *Le pays trahi...* pages 25 à 30.

²⁰ Simard Jean Jacques, op. cit. p. 13.

Si la classe des dirigeants ne se montre pas encline à respecter la notion fondamentale liée à la reconnaissance de la suprématie de Dieu (on dira aussi le droit naturel), les citoyens pourraient-ils alors compter sur le respect de la seconde partie de l'énoncé fondamental qui commande le respect des « *principes qui reconnaissent la primauté du droit* » ? ²¹ Il apparaît également que non.

Si, en matière de principes, sont balayés du revers de la main tant le respect de la suprématie de Dieu que la primauté du droit, alors à l'évidence, nous sommes devant l'arbitraire. Et cet arbitraire ou ce vide de principes et de valeurs éprouvées, se trouve fondé sur la corruption. Par corruption, il est entendu ce processus qui repose sur l'appropriation et la destruction par des individus, de ces biens publics (et cela a même titre que l'argent) que sont les vérités qui émanent des résultats de l'action gouvernementale. Parmi les autres biens publics notons les fondements suprêmes et premiers ainsi que les principes et règles éprouvés qui font les sociétés viables, vivables et à l'abri de l'anomie. ²² (Charles Côté, 2009)

Le préambule ou l'énoncé fondamental de la Constitution

[Retour au sommaire](#)

En conformité avec leur modèle québécois faiblard mais criard, les citoyens furent amené à considérer la Constitution canadienne comme quelque chose de douteux, attardé et inutilement contraignant. Sur le plan de la communication facile, il fut [25] fait de son concepteur, Pierre Elliott Trudeau, un démon et ils ont associé la Constitution de 1982, à de mauvais desseins.

Pourtant, il n'en n'est rien. Dans le contexte de la vie dans une société sous occupation, estourbie et dégingandée comme l'est la société

²¹ Suprématie de Dieu et primauté du droit : Voir l'énoncé constitutionnel fondamental dans la charte canadienne des droits et des libertés.

²² L'anomie se définit ainsi : Absence d'organisation sociale résultant de la disparition des normes communément acceptées.

québécoise, nous avons avantage à désobéir, et cela par l'étude sommaire de ses articles et clauses. Voici quelques notions élémentaires :

« Attendu que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit. »

Nous sommes ici en présence du préambule de la Constitution canadienne. La doctrine enseigne qu'il est sujet à l'interprétation conciliatrice, cohérente et en accord avec l'ensemble des dispositions contenues dans la Constitution. Il doit être interprété comme élément de référence d'un système où chaque pièce contribue au sens de l'ensemble et l'ensemble au sens de chacun des éléments.

Il est utilisé pour identifier l'objet et pour aider à interpréter un texte législatif ambigu. Il reconnaît et affirme les principes de base qui sont la source même des dispositions de fond. Il invite à utiliser les principes sur lesquels est organisée la loi et cela en vue de combler les lacunes dans les termes exprès voire obligatoire du texte. Il est le moyen par lequel la logique sous-jacente de la loi peut effectivement prendre force de loi.

Domage que soit systématiquement passé sous silence sa signification et ses implications profondes. Chaque Québécois apprendrait alors que le préambule de sa Constitution interpelle autant le citoyen que l'élite, l'intellectuel que le chef politique. Il comprendrait mieux les origines et les causes premières qui assistèrent à la fondation de la société politique québécoise et canadienne, les règles qui guident la conduite de chacun ainsi que les idées auxquelles on doit tenir.

Il n'est pas à-propos ici de discourir longuement sur ce sujet. Il appartient au citoyen désobéissant de s'instruire de ces origines et de ces règles qui fixent pour l'éternité les droits mais aussi les devoirs de chacun. Sous cet éclairage nouveau, il lui appartient de poser des jugements de citoyens, en regard de ce qui est bien et de ce qui est mal et cela tant sur le plan personnel que sur le plan de la société à laquelle il appartient.

Dieu dans le préambule

[Retour au sommaire](#)

N'en déplaise à certains, en théorie générale de la Constitution, Dieu fournit but et raison. Il ne peut être isolé de la Constitution et des autres lois. Il élucide donc l'intention, il sert essentiellement de déclaration de croyance de la communauté politique. Il domine, il est la raison d'être, le cri du cœur, il englobe et dépasse à la [26] fois le politique et le juridique. À la fois instrument juridique et déclaration de la croyance d'une communauté politique, sa fonction est de pénétrer le culturel et le social, d'exprimer et de donner une légitimité à un changement politique profond, de guérir, réconcilier, unir. Il pointe en direction de la vision à laquelle adhérer.

Ce Dieu visé par le préambule constitue donc un droit supérieur ; la cause première et suprême de l'ordre universel. Son existence est perçue par les lumières naturelles de la raison humaine et saisie par le sens commun. Le droit qui s'en dégage détermine ce qui est dû à l'être humain. Ce dû ne vient pas des volontés des individus, ni des juges, ni des grands diplômés qui font les politiques (contres politiques) de vie en société, les lois et les mécanismes de leur application. Ainsi : *L'œuvre de la nature et nature des choses sont protégées.* ²³

Cela étant dit, il n'en demeure pas moins que ce Dieu commande à l'homme quel que soit son rang, de s'acquitter de devoirs. Parmi ceux-ci, citons le devoir de compétence et de rectitude (droiture, exactitude, rigueur, conformité à la raison). Cela amène à considérer qu'à tout le moins, en matière de politique sociale, la passion, l'intérêt personnel ou la recherche de différents pouvoirs, ne peuvent l'emporter sur la raison qui émane de la suprématie de Dieu (ni de la primauté du droit). Si, dans ce contexte, il est édicté aux chefs politiques et administratifs publics (à priori, compétents et respectueux de la loi suprême) de ne pas tolérer l'aberration, la contorsion intellectuelle, la duplicité, la déformation ou la fausseté, il est également et inversement

²³ Lire à ce sujet la pensée politique de Montesquieu dans : *De l'esprit des lois*. 1748. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

édicte aux subalternes, assujettis et administrés de tous rangs, de ne pas tolérer chez les chefs, l'incompétence, les dérogations ainsi que les divers maux ci-haut énoncés.

Or, lorsque nous constatons la persistance d'une anti politique sociale fondée sur l'étiquette, le traitement différentiel discriminatoire, la destruction des identités canadiennes, françaises et métises, la dépopulation programmée de centaines de communautés et de régions, lorsque nous constatons d'une manière plus générale la chronicité des diverses sous performances tant démocratiques que socioéconomiques québécoises. Lorsque nous constatons l'étendue et la profondeur des corruptions intellectuelles nées de la politique partisane, de la soumission des scientifiques, des marchandages des intellectuels, des manquements des faiseurs d'informations et comment effrontément on tue Dieu, il n'est nullement exagéré de conclure que la société dite québécoise en est une fondée sur l'apparence. Belle en dehors mais laide en dedans ! Fièrè et cochonne !

Primauté du droit

[Retour au sommaire](#)

La primauté du droit assure aux citoyens une société stable, prévisible, ordonnée et bénéficiant d'une protection contre l'arbitraire de l'État. Elle est donc le complément du Dieu constitutionnel. Elle détermine ce qui est dû à l'être humain, [27] dont celui qui avait décidé de fonder une société et de déléguer à certains, le droit de gouverner. Elle recouvre les principes édictant que le droit est au dessus des autorités gouvernementales aussi bien que du simple citoyen. Par conséquent, elle exclut l'influence de l'arbitraire et l'apparence.

Plutôt, l'athéisme d'État ou institutionnel, devient ici la mère de toutes les corruptions et du droit jusqu'à maintenant incontesté des incompetents d'État, à régner par tous les moyens sur la société. Cela étant, il va alors de soi que tous ces chefs tant politiques qu'administratifs qui se voient confier le droit de conseiller ou de commander aux autres, devraient être contraints de démontrer publiquement qu'ils agissent à l'intérieur de ces limites morales, politiques et spirituelles strictes.

En guise de conclusion, qui pourrait affirmer sérieusement que le respect de la suprématie de Dieu et de la primauté du droit n'impliquent pas le devoir de chaque citoyen d'y contribuer par divers agissements qui dépassent le paiement des taxes et des impôts ? Ce qui est vrai pour l'influence du préambule dans la Loi fondamentale, l'est également pour chaque citoyen. Dans la perspective où l'homme est la plus haute valeur, les affirmations fondamentales appellent une citoyenneté du même ordre. Sous cet éclairage, naît ainsi le citoyen politique. Devant le résultat de l'action gouvernementale et à la condition d'être adéquatement informé (ce qui est rare au Québec), il peut mieux juger du bien ou du mal, du nécessaire ou du secondaire, du respectueux ou du méprisant, etc.

Malheureusement et de toute évidence, entre intellectuels, médias et élus territoriaux, il fut visiblement convenu de ne pas mettre à jour les mensonges du gouvernement, de ne pas réellement abreuver la démocratie de vérités et de ne pas veiller à ce que soit exercée par les députés, la fonction sacrée de contrôleur de l'action gouvernementale.²⁴

L'égalité des chances – notion générale

[Retour au sommaire](#)

Depuis 1982, par la Constitution renouvelée, il est affirmé que sont élevés aux rangs de droits fondamentaux, les droits au développement économique et aux services publics essentiels des communautés et régions. C'est par le jeu des clauses 36 et 6, qu'ils prennent forme.

La clause 36, en particulier, est un énoncé majeur de politique sociale imprégnée en plus, d'un profond humanisme politique universel, fondé sur le respect de la personne humaine, de sa dignité, de ses droits et du bien commun. L'égalité impartiale des chances est un droit qui est en accord et en harmonie avec tous les objectifs fondamentaux d'une société libre et démocratique donc, promotrice de l'égalité socioéconomique.

²⁴ Voir une loi passée sous silence : La Loi de l'Assemblée nationale

[28]

Dans ce contexte, la discrimination d'une communauté par l'effet d'une loi, d'un programme, d'une politique d'application ou d'une norme, est illégale. Non seulement les citoyens doivent-ils être traités avec intérêt et respect, mais ils doivent l'être avec un intérêt et un respect égal. Concrètement, le fait d'accorder plus d'avantages à des communautés ou régions, constitue de la discrimination.

Sur le plan de la politique publique dont la politique sociale, la clause 36 commande la rectitude et une éthique professionnelle respectueuse des faits sociaux et des remèdes éprouvés et reconnus.

Dans le contexte québécois, on remarquera que les tenants du maintien du régime gouvernemental de ségrégation fondée sur la région d'appartenance, auraient fort à faire pour discréditer avec succès, le droit qui ressort de la clause 36 ainsi que son économie tout entière. C'est probablement pourquoi elle n'est jamais abordée sur la place publique.

L'égalité des chances – notions de droit

[Retour au sommaire](#)

Dans le contexte de la Constitution, il y a lieu de faire une distinction fondamentale entre droits économiques et sociaux des Canadiens à l'échelle de leurs communautés d'appartenance (clause 36) et les droits économiques et sociaux de la personne où qu'elle soit dans le pays (articles 7 et 15). ²⁵

Alors que l'article 36 énonce des droits sociaux et économiques des communautés, les articles 7 et 15 énoncent des droits généraux des personnes. Si ces derniers n'atteignent pas le statut des droits civils et politiques, il faut savoir que les droits visés par l'article 36 (très

²⁵ À lire : Excellent texte intitulé : Le Canada peut-il s'offrir une charte des droits sociaux et économiques ? Vers une charte sociale canadienne. Noël A. Kinsella. Président du Sénat du Canada. Saskatoon, les 1^e et 2 novembre 2007.

probablement au même titre que la clause 35 énonçant les droits ancestraux des autochtones Métis), sont des droits civils, politiques, universels, moralement et juridiquement légitimes.

Ces droits liés à des objectifs sociopolitiques, expriment de vastes objectifs en matière de politique sociale. Ils créent aux gouvernants, l'obligation de travailler à leur réalisation et cela par des moyens politiques – lois, programmes, etc.

Enfin, ils ont un caractère justiciable, c'est-à-dire qu'ils peuvent être soumis à la compétence des tribunaux qui détermineront leur sens et sanctionneront leurs diverses violations.

La clause 36 énonce deux principes à incidences collectives. Le premier vise le bien-être des Canadiens en tant qu'objectif et cela, tant au niveau fédéral que provincial. Le second vise le mode d'application du principe de la péréquation [29] comme moyen d'y parvenir. Aussi, pour leur financement et pour la détermination des modes de redistribution des paiements de péréquation, les provinces doivent agir envers leurs régions, comme agit le gouvernement fédéral envers les provinces.

Notons qu'en dépit du fait qu'ailleurs au Canada, il est dit de l'article 36, que ses principes manquent en quantité et en précision, cela n'a nullement empêché l'entrée en vigueur de *l'Accord-cadre sur l'union sociale*. Il s'agit d'une entente conjointe entre le gouvernement du Canada et les provinces, sauf le Québec qui s'en est bien abstenu.

L'Accord étoffe les principes énoncés à l'article 36 et qui reposent sur le respect mutuel ainsi que la volonté des gouvernements de travailler ensemble et de plus près, afin de répondre aux besoins des Canadiens.

S'appliquant expressément aux services sociaux, il oblige les gouvernements à :

- Assurer à tous les Canadiens, peu importe où ils vivent ou se déplacent au Canada, l'accès à des programmes et services sociaux essentiels qui soient de qualité sensiblement comparable ;

- Offrir à ceux qui sont dans le besoin une aide appropriée ;
- Respecter les principes de l'assurance-maladie : intégralité, universalité, transférabilité, gestion publique et accessibilité ;
- Favoriser la pleine et active participation de tous les Canadiens à la vie sociale et économique du pays ;
- Travailler en partenariat avec les individus, les familles, les collectivités, les organismes bénévoles, les entreprises et les syndicats et assurer aux Canadiens la possibilité de contribuer significativement au développement des politiques et programmes sociaux ;
- Faire en sorte que les programmes sociaux bénéficient d'un financement suffisant, abordable, stable et durable.

Cependant, sachons qu'encore une fois et tel qu'il en fut en 1982, les gouvernants québécois ont décidé que le troupeau n'avait pas complètement besoin de telles garanties et protections. Par leur adhésion à la politique sociale préconisée par la Loi constitutionnelle de 1982 et par leur adhésion à l'Accord, les autres provinces démontrent avoir compris et intégré les principes d'une vraie - réelle - politique sociale.

Le modèle québécois : quelques nécessaires observations

[Retour au sommaire](#)

Rappel : La courte incursion qui précédait, amenait le lecteur à comprendre l'ampleur de la méconnaissance dont collectivement nous souffrons, la manière dont fut utilisée cette méconnaissance et le retard enregistré. La somme des ces avancées nous permet d'aborder cette prochaine partie.

[30]

Pour mettre la table sachons que :

« L'expression « modèle québécois » renvoie au mode particulier de gestion économique et sociale qui s'est développé au Québec depuis 1961. Toutes les tentatives de description du modèle commencent par attirer l'attention sur le caractère imprécis du concept. Il s'agit d'abord d'un concept relatif (qui n'a d'importance que si on le compare à quelque chose), dont la nature se comprend par contraste avec la situation qui a cours dans les sociétés voisines, principalement les autres provinces et les États américains ». ²⁶

Nous y voilà donc ! L'imprécision et le relativisme sont des caractéristiques qui méritent qu'on s'y attarde. Munis de ce que nous savons, il nous est possible de mieux comprendre l'âme de cet enrobage pour ne pas dire ce camouflage grossier, improvisé et intéressé, nommé pompeusement : **Modèle québécois**.

Sous la douillette, nous entrevoyons : - une gestion socioéconomique fondée sur la négation de la suprématie de Dieu et de la primauté du droit ; - une gouverne fondée sur une contre politique de vie en société (politique sociale) et - fondée sur la corruption intellectuelle, comme autant de mauvais remèdes, afin que soient maquillés les désastres qui se cachent derrière les résultats de l'action du gouvernement et de sa haute administration.

Si, ne reculant devant rien, le modèle québécois se permet la systématisation de l'imprécision, du relativisme institutionnel et de cet échappatoire intéressé que constitue au Québec la nuance, il n'en est rien des résultats contenus aux pages 38 à 49. Nous sommes là devant l'absolu, soit cette absence de nuance et de relativisme dont font preuve, à juste titre, les autres provinces et les organisme extérieurs au Québec et chargés d'observer ses performances.

²⁶ Source : Encyclopédie de l'Agora. La parenthèse et les soulignés sont de l'auteur.

Est-il utile de dire que joint à l'expérience que nombre de désobéissants en font, le modèle québécois apparaît comme reposant à la fois sur la confiance romantique partisane et aveugle, sur la démission citoyenne, ou sur une foi qui ne dépendrait, au fond, que de celui qui exerce le pouvoir de la chaire (universitaire), du politique ou du médiatique ? ²⁷

Face à la critique, le modèle se consent le droit de ne pas répondre valablement. Cependant, il exige d'être quand même compris. Au pire, il accusera l'autre de méconnaître. Nous sommes en face d'une croyance une, commune, niaise, qui n'éveille nullement et est facile d'accès. Une doctrine qui allie croyances populaires de masse et élucubrations des plus philosophiques voire charriées. Le modèle se maintient par son effronterie. Il se positionne subtilement comme étant le triomphe de la vérité sur l'erreur, de la foi sur l'ignorance, de la raison sur la superstition, de la lumière de l'Est sur l'obscurité des Maritimes et de l'Ouest.

[31]

Dans le contexte gouvernemental, le modèle québécois est donc un refuge pour les incompetents subtils, les culottés et les corrompus.

²⁷ Par le terme « chaire » il est fait allusion aux universités québécoises.

Étude de cas :
Le Rapport intitulé
« *Deux Québec dans un* »,
comme exemple d'un des sous-produits
du modèle québécois

[Retour au sommaire](#)

Pour ceux qui l'ignorent, *DEUX QUÉBEC DANS UN* (production du Conseil des affaires sociales (CAS)) en 1989, est un livre – rapport - qui dès sa parution, fut vite élevé au rang d'évangile du développement social et économique.²⁸ Modèle québécois oblige, les hauts fonctionnaires, les universitaires, les médias et les élus territoriaux n'ont pas démontré avoir remarqué qu'en étaient totalement absentes les causes du sous-développement démographique et social de nombre de collectivités. Tous ont visiblement adhérents sans mot dire, à sa prémisse basique selon laquelle un genre d'acte de Dieu avait à jamais et irrémédiablement imposé « *une fracture (qui) partageait le Québec de la prospérité relative de celui des régions en voie de dévitalisation rapide.* »²⁹

Curieusement, dans le reste du pays, des analystes non complaisants faisaient le travail de constatation qu'ici au Québec, on s'était bien abstenu de faire. Cette citation éclairante et représentative parle d'elle-même :

²⁸ *Deux Québec dans un* – Rapport sur le développement social et démographique. Élaboré par le Comité sur le développement du Conseil des affaires sociales, présidé par Rémy Trudel. Gaétan Morin éditeur. 1989

²⁹ La parenthèse est de l'auteur. Tiré d'un compte rendu de lecture, signé par Robert Laplante en 2004.

« un simple ouvrage de référence établissant une « cartographie » de l'état du développement social et démographique au Québec. » On remarquait que « ...le Conseil (l'auteur) ne semble pas pouvoir (ou vouloir ?) aller au-delà de quelques allusions très générales en ce qui a trait aux causes et aux solutions possibles de ces problèmes sociaux. » On ajoutait qu'« Il est en somme regrettable que le Conseil ne fasse qu'une place modeste à l'analyse dans une publication sur un sujet aussi important. Cela semble d'autant plus navrant que cet organisme gouvernemental semble disposer d'un matériel très riche qui aurait pu mieux être exploité. Le Rapport constitue un travail nécessaire, mais non suffisant, pour comprendre les facteurs qui ont un effet déterminant sur le développement social et démographique du Québec. La problématique présentée par le Conseil souffre donc, à l'instar des communautés en déclin dont il est question dans le Rapport, de sous-développement. » ³⁰

[32]

En effet le critique avait raison de remarquer que « *le Conseil* (l'auteur) *ne semble pas pouvoir (ou vouloir ?)* ». Il avait tout à fait raison de déplorer la pauvreté extrême quant à la compréhension des « *facteurs qui ont un effet déterminant sur le développement social et démographique...* », et cela alors que la Commission des affaires sociales disposait effectivement mais secrètement, d'un matériel excessivement riche. ³¹

³⁰ Luc Thériault. Nouvelles pratiques sociales. Vol. 3, No 1, 1990. Pages 156-157 La parenthèse est de l'auteur.

³¹ En fait, nous savons maintenant que ces vices de fond que soulève l'auteur et analyste étaient voulus.

Les manquements répondaient à une commande hautement politique. À cette fin, il fallait escamoter ou brouiller les pistes de solution véritables et

Au sujet de la richesse et de l'abondance du matériel disponible, ce qui était soupçonné par le fin critique, était entièrement vrai. Nous savons maintenant que dans la réalité, un rapport imposant et d'une qualité extrême, avait été produit. Mais tout indique que pour cause de politique partisane et d'attachement à la domination des incompetents d'État élus et non élus, il fut écarté. De propriété publique et démocratique, le bon peuple ainsi que les intellectuels encore capable de droiture, ne profitèrent nullement de sa divulgation.

Il est observable que le rapport **DEUX QUÉBEC DANS UN**, était le fruit d'une commande politique de mise à mort du rapport ci-haut évoqué et qui avait été produit en 1986-87 par une division – département – de la Commission des affaires sociales et de la famille, elle-même chapeauté par le Ministère des affaires sociales.³² Ce rapport était à ce point complet, inattaquable et explicite, qu'il remettait fondamentalement en question, la contre politique sociale hypocritement instaurée vers 1970 et rendue tout à fait illégale dès l'entrée en vigueur en 1982, de la Loi constitutionnelle.³³

D'ailleurs, il est tout à fait pensable que derrière la non adhésion du Québec à la Constitution de 1982, se cachait une volonté ferme de ne pas se compromettre publiquement, pour ainsi se voir contraint d'appliquer la clause 36 de la dite Loi constitutionnelle. En plus de la désapprobation de l'ogresse du Sud-ouest, une adhésion publique aurait eu pour effet d'attirer sur le gouvernement québécois, l'attention des autres provinces et des citoyens nouvellement éveillés au rôle majeur d'une telle disposition constitutionnelle. Lorsque viendraient des paiements de péréquation de plus en plus imposants, les autres provinces auraient été alors légitimées d'associer directement les coûts sous performances du Québec et conséquemment, de dénoncer ses manquements constitutionnels persistants.

Mais toujours est-il que tout indique que c'est dans la plus grande tranquillité, que le cap fut maintenu. Deux décennies après l'entrée en

déjà identifiées, afin que soit éloignée à jamais l'évidence du remède, c'est-à-dire l'application de l'article 36-1 de la Constitution canadienne de 1982.

³² Lire à ce sujet : Désintégration des régions. Le sous-développement durable au Québec. Charles Côté. Éditions JCL inc., 1991. Pages 51 à 60

³³ Le chapitre 2 est consacré à l'identification sommaire de ce que la démocratie était en droit de savoir.

vigueur de la Loi constitutionnelle, c'est-à-dire en novembre 2002, les résultats les plus éloquents du [33] *sous-développement* dont étaient victimes nombre de régions québécoises furent décrits ainsi :

*« la réalité mesurable et les bilans exacts ne semblent pas encore être la base du travail de développement de nos gouvernants. On constate que la situation des régions loin de s'approcher d'un développement de l'ensemble, se caractérise par des écarts économiques qu'on ne retrouve dans aucune des autres provinces à l'ouest du Québec. On constate que ces écarts ont grugé dans la population jeune de plusieurs régions au point où celles-ci ont pratiquement perdu leur capacité naturelle de reproduction et sont désormais en **dépopulation**. On constate que depuis au moins 1986, ces faits sont connus des décideurs du Québec et que le gouvernement n'a pas encore jugé bon d'assumer à cet égard sa responsabilité. Aussi constate-t-on qu'il n'y a eu aucun redressement depuis lors. »* ³⁴

Alors que par le biais d'importants travaux liés aux causes, aux mécanismes et aux effets de la contre politique sociale québécoise on rendait, en 1988, définitivement observable la **désintégration** de centaines de communautés, en 1989, le rapport **DEUX QUÉBEC DANS UN** y substituait plutôt, le terme **dévitilisation**. De plus et tel que judicieusement constaté antérieurement, il évitait habilement toute allusion aux causes, aux mécanismes et aux effets de la contre politique sociale.

La chose n'est nullement anodine.

Du point de vue scientifique classique, culottés sont ceux qui feignent ignorer que le terme *désintégration* s'applique à toute la société (le social). Quant au terme *dévitilisation* et dans le cas québécois, il s'applique à une des fonctions du social soit, dans le cas présent, l'économique. En d'autres termes, alors que le corps social (l'individu) en entier est atteint d'un cancer généralisé (processus de

³⁴ Source : Les régions du Québec en crise. Bilan, enjeux et voie de solution. Jean Tremblay. Maire de Saguenay. Novembre 2002

désintégration), la dévitalisation vise le dysfonctionnement d'une des fonctions dans le corps (exemple, le système digestif).

Cette confusion volontaire, largement entretenue et martelée dans l'opinion publique démontre bien que chez les chefs, le social est absent du tableau des considérations. On préfère plutôt traiter à la va comme je te pousse, à la pièce et isolément, les maux sectoriels qui découlent du dysfonctionnement généralisé de l'ensemble. Modèle québécois oblige : Alors qu'est soignée d'une manière improvisée et tant bien que mal, la fonction de digestion de notre patient, le cancer généralisé suit donc son cour. C'est remplies d'illusions confortables que les communautés désintégrées continuent à mourir. Seuls quelques individus présentés comme des spécialistes et cela, associés à des organismes parasites liés au prétendu développement local et financées par les fonds publics, tirent leurs épingles du jeu.

[34]

L'observation attentive des gestes que doivent poser les gouvernants afin de cacher à la démocratie l'inadéquation de leur gouverne, amène à observer également ceci : Tel qu'évoqué ci-haut, alors que le terme désintégration signifie que l'action gouvernementale a eu pour résultat, l'inexorable destruction de ce tout organique qu'est la société, le terme dévitalisation fut introduit par un jeu de dimensions et de mots. C'est-à-dire qu'entre complices, il fut induit l'idée qu'il n'y a pas de société malade, mais simplement des villages, villes et paroisses qui le sont devenues et cela, par leurs propres fautes. Le mal résiderait alors dans le fait prétendu qu'humainement, villes, villages et paroisses, ont plutôt perdu le sens d'une critique constructive et par là, le sens de l'innovation, c'est-à-dire la possibilité d'exercer largement leurs facultés créatrices. ³⁵

Ne l'oublions pas : Le modèle québécois se nourri à la mamelle du langage hermétique à effets disculpants.

En clair et pris isolément, aux yeux du modèle québécois, il ne doit pas être considéré pour vrai que la communauté villageoise qui, à l'instar de la société québécoise fut sciemment livrée aux affres du sous-développement, - a conséquemment : - perdu ses éléments hu-

³⁵ Ces définitions sont simplement celles que nous retrouvons dans les dictionnaires de la langue française.

mains les plus jeunes et dynamiques ; - a vu la destruction de ses noyaux familiaux ; - ne trouve plus sur place les services sociaux et de soins dont elle a besoin ; - est en situation de sous-emploi ; - est vieillissante et malade et, - n'est nullement une communauté dont l'intégrité a été détruit.

Plutôt, rappelons que le mal profond proviendrait du fait qu'à l'origine, à un moment quelconque de son histoire des cinquante dernières années, elle a perdu le sens d'une critique constructive ainsi que le sens de l'innovation, c'est à dire la possibilité d'exercer largement ses facultés créatrices.

Mais n'allons pas plus loin. Car, c'est muni des outils des humbles connaissances qu'il trouvera dans ce texte, que le citoyen devra s'exercer à poser un jugement de citoyen. En attendant, il devra tolérer le fait qu'au Québec, lorsque sautent à la figure des maux qui proviennent de la désintégration sociale, alors une armada de manipulateurs de concepts, de données et d'opinions publiques, verra à boucher la fissure. Un autre groupe parasite verra alors le jour et assurera que la démocratie soit abusée durablement !

Comment au Québec on soigne nos communautés villageoises dites dévitalisées ! ?

[Retour au sommaire](#)

Laissons à un haut fonctionnaire activement impliqué dans la confection du rapport **DEUX QUÉBEC DANS UN**, dans la lutte à la dévitalisation et qui a « *horreur des constats larmoyants qui n'en finissent plus de cultiver le défaitisme en matière de développement* », ³⁶ le soin d'indiquer la voie prétendue de la guérison de cette longue mala-

³⁶ Citation de M. Yvon Leclerc et tiré de la Revue *Érudite*. L'entrevue, Entrevue avec Yvon Leclerc, secrétaire, Comité d'experts sur la réforme de l'aide sociale. Titre : Là où l'initiative locale est stimulée, le Québec grandit. NPS, vol. 8, no 1, 1995. Pages 19. À compter de 1985 il était secrétaire général du Conseil des affaires sociales.

die qui affecte depuis des décennies, des centaines de communautés québécoises, canadiennes et métis.

À ce sujet, en 1995, il déclarait que :

*« Bien sûr, je reconnais que certains milieux sont plus difficiles à maintenir vivant. Mais je suis convaincu que l'on a pas encore déployé toute la créativité qui permet de revitaliser une collectivité. »*³⁷

Et à titre de facteurs qu'il considère comme essentiels au dynamisme des communautés locales malades, il déclarait ceci :

« ...il y a d'abord la prise de conscience du problème vécu dans le milieu...Donc prise de conscience qui marque une sorte de cran d'arrêt. La deuxième étape, c'est se mettre ensemble ; c'est la réunion des forces locales...La réunion des forces locale favorise l'émergence des leaders...Parmi les ingrédients stimulant la revitalisation et le développement local, je nommerais aussi la fierté. Stimuler la fierté, ça agit à la manière d'un ferment...j'ajouterais des idées comme la culture de la beauté, du sens de l'esthétisme dans une communauté ou un quartier, la culture du travail bien fait...La formation professionnelle est un outil dont on ne peut se passer si l'on pense le développement local en termes de développement économique, d'employabilité et de fierté...Un autre facteur stimulant la dynamisation d'une collectivité locale est la présence d'un secteur communautaire fort...Il faut donner les moyens aux groupes communautaires de

³⁷ Citation de M. Yvon Leclerc et tiré de la Revue Érudit. L'entrevue, Entrevue avec Yvon Leclerc, secrétaire, Comité d'experts sur la réforme de l'aide sociale. Titre : *Là où l'initiative locale est stimulée, le Québec grandit*. NPS, vol. 8, no 1, 1995. Pages 13 – 27.

créer les outils de développement propres aux besoins de chaque milieu » ³⁸

Nous noterons enfin que c'est à ce discours que s'est jointe la Fédération des municipalités. Le plus sérieusement du monde, elle se prétend « *la force du Québec des régions* ». Elle se donne entre autre pour mission de « *conjuguer les forces des territoires ruraux et urbains pour assurer le développement durable des régions du Québec* ». !!!

Mais continuons à explorer les dires de la véritable industrie qui s'est constituée autour du traitement des communautés malades.

[36]

On notera entre autre qu'en mai 2003, des intervenants réunis à Saguenay dans le cadre du Congrès de l'Association des régions du Québec, caquetaient en ces termes au sujet du développement social et économique des régions : Selon la présidente, il apparaissait que « *les régions réclament depuis des années* » « *un nouveau partenariat* ». L'heure était venue pour le gouvernement de « *régionaliser et de décentraliser davantage*. » Pour que cela s'accomplisse, elle définissait les CRD (Conseils régionaux de développement) comme étant « *les spécialistes de la concertation possédant une expertise unique* » et qui « *s'appuie sur 50 ans d'expérience*. »

Parmi les discours des universitaires réquisitionnés, celui-ci était des plus croustillants. Dans le contexte « *des enjeux d'une interrégionalité intégrant des objectifs à long termes* » où « *on devrait proposer une vision d'ensemble véritable polynodale intégrant des formes multiples d'occupations du territoire et d'articulation ville-campagne* », la professeure avait pour mission d'entretenir l'auguste assemblée des orientations, des enjeux et des conditions de mise en œuvre de quatre modèles possibles de régionalisation soit : Le modèle « *Étatique cen-*

³⁸ *Érudit*. L'entrevue, Entrevue avec Yvon Leclerc, secrétaire, Comité d'experts sur la réforme de l'aide sociale. Titre : Là où l'initiative locale est stimulée, le Québec grandit. NPS, vol. 8, no 1, 1995. Pages 19 à 27

tralisé ou dirigé – Communautaire – Métropolitain – Partenarial centralisé. » ³⁹

Cet autre professeur, avait été réquisitionné pour répondre en cinq points à une question parfaitement décollée du vécu de nos régions.

À la question « Pourquoi tente-t-on, depuis les 40 dernières années surtout, de régionaliser le Québec ? Il répondait que : « *Le développement durable, en tant que notion multisectorielle recherche* » 1- « *l'efficacité économique comme condition nécessaire de développement..* ; 2- *l'équité sociale, mesurée par la répartition du revenu entre les personnes et entre les régions* ; 3- *la qualité de l'environnement mesurée par la propreté de l'air, de l'eau et par d'autres indicateurs du même type* ; 4- *la qualité de vie mesurée par les indicateurs comme la sécurité, la participation aux décisions et par le degré de bien-être général que se traduit dans l'espérance de vie en bonne santé...la qualité de vie...la gouvernance collective. La décentralisation, la régionalisation, la subsidiarité et l'imputabilité.* » ⁴⁰

Fin 2003, c'est sous le prétexte d'adapter au goût du jour, le modèle de développement social servi aux régions, que les apôtres québécois poussaient le bouchon encore plus loin. Cette fois-ci, c'est muni d'un vocabulaire nouveau qu'on sévirait.

Intitulé **LA VOIE CITOYENNE – POUR RENOUVELER LE MODÈLE QUÉBÉCOIS**, des penseurs et des universitaires contribuaient à faire reposer encore davantage le développement, sur les citoyens rescapés de la mise à mort de leurs communautés. Encore une fois, modèle québécois oblige, il est observable qu'aucune voix [37] discordante ne s'élevait. Aussi, après trois décennies (1970 à 2003) d'application de cette politique régionale fondée sur la ségrégation élevée au rang de canon, aucun ne s'autorisait à faire remarquer l'échec total. ⁴¹ On al-

³⁹ Tiré de *La régionalisation au Québec : Quel modèle ?* Danielle Lafontaine. UQAR Congrès de l'association des régions du Québec 28-29 mai 2003

⁴⁰ Tiré de : *Régionaliser : Pourquoi ?* Paul Villeneuve Centre de recherche en aménagement et en développement. (CRAD) Université Laval Notes pour une présentation au Congrès des régions du Québec Chicoutimi, le 29-30 mai 2003.

⁴¹ *La voie citoyenne – Pour renouveler le modèle Québécois* -. Éditions Pluri-média, 2003. Sous la direction de Yvon Leclerc et Claude Béland.

lait même jusqu'à affirmer que « *Ce modèle, c'est nous-mêmes. L'attaquer, c'est un peu nous attaquer.* » ⁴²

Enfin, pendant que le modèle québécois opérait dans toute sa splendeur, un organisme nouveau avait atterri. En 2000, le gouvernement québécois finançait l'action du **REGROUPEMENT ACTION JEUNESSE**. L'organisme nouveau se voyait confier en sous-traitance et le plus sérieusement du monde, ni plus ni moins qu'une fonction fondamentale à la base même de la justification de l'État et de sa politique sociale.

C'est-à-dire que longtemps après que l'incendie démographique eu sévi et alors que sévissaient durablement les éléments du processus qui mécaniquement le provoquait, le regroupement devait combattre l'exode des éléments jeunes de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Une stratégie dite nouvelle viserait donc à « *attaquer le bilan migratoire négatif sous différents angles.* » Trois principes avaient guidé l'élaboration de la dite stratégie soit :

« - *Valoriser la qualité de vie et ce qu'offre la région auprès des plus jeunes qui un jour penseront à partir. – Mettre en place des mécanismes pour garder le contact lors du départ de certains jeunes. – Doter la région de politiques visant l'établissement des jeunes...d'avantage comparatifs, pour positionner la région comme un lieu attractif pour les jeunes d'ici et d'ailleurs.* » ⁴³

De retour dans la réalité et en résumé, il apparaît qu'une fois dépouillée de ses enrobages complices et malsains, la politique québécoise de développement régional constitue un vaste vice de fond. C'est-à-dire qu'en plus de faire l'objet d'un entêtement stérile et coûteux à tous points de vue, la dite politique s'avère une vaste dérogation illégale et illégitime quant à l'application de la Loi suprême.

⁴² *La voie citoyenne – Pour renouveler le modèle québécois* - page 17

⁴³ Tiré de : *La stratégie Migration*. Regroupement Action jeunesse 02 Jonquière.

Mais cela n'est pas tout. Encore plus grave est cette donnée sociologique éprouvée qui veut que par le jeu des relations organiques, toute collectivité régionale sciemment désintégrée, entraîne avec elle la désintégration des autres collectivités dont celles qui bénéficiaient indûment du traitement différentiel. En d'autres termes, à l'Est au Sud-ouest, c'est maintenant l'ensemble du Québec qui se retrouve en voie de désintégration.

[38]

Le visage de la désintégration de la société québécoise Constats récapitulatifs

[Retour au sommaire](#)

- Tel qu'évoqué par le graphique de la page couverture, entre libéraux et péquistes, on s'est contenté de s'échanger le pouvoir et cela, sans volonté politique de réorienter le cours des événements. - Ils ont subtilement refusé de réellement gouverner et cela de manière à stopper l'action des mécanismes qui sont à l'origine de résultats essentiellement politiques. - Ils ont adroitement refusé de gouverner en appliquant une politique sociale vraie. - C'est en pure perte de temps qu'ils ont agi contre une dite dévitualisation ! ?, alors qu'il fallait résolument mettre fin au processus programmé de désintégration de centaines de communautés.

Bref : Pour toutes ces fadaïses coûteuses qui depuis plus de quatre décennies font vivre des organismes parasites qui, à grand cri et avec la complicité des médias trompent la démocratie, il y avait un prix extrême à payer.

Pour en faire la description, laissons à un analyste émérite, libre et scientifiquement inattaquable (Charles Côté), le soin de mettre la table et de montrer ce qui repose sous le couvert. Profitons de la chance qui nous est donné d'observer ces faits sociaux qui, s'ils étaient divulgués, permettraient aux citoyens de poser un jugement éclairé quant aux résultats de l'action du « politique » :

« Il s'agit en l'occurrence de ce que savent quelques rares Québécois du Québec comparativement à un grand nombre de Canadiens du Canada concernant la situation sociale et politique du Québec, et sur ce qui l'explique... Il ne s'agit pas ici d'une anticipation, d'une affaire d'opinion ou d'une matière à débat, mais bien d'une affaire de faits présents et passés, donc vérifiables et pour lesquels la seule question qui se pose de façon pertinente est : vrai ou faux ? »

*« Il s'agit ... du récit détaillé, mesuré, documenté, vérifiable et vérifié, sources officielles et irréfutables à l'appui, de ce qui s'est réellement passé au Québec au cours des 50 dernières années concernant la **trajectoire** sociale donc politique et vice versa, suivie par ce groupe d'humains qui autrefois correspondait à une société implantée au Québec. »*

*« Une réalité objective qui n'a rien d'idéologique, et qui justifierait tous ceux et celles qui se targuent encore d'être des Québécois de bonne volonté et lucides, de se qualifier eux-mêmes en **tant que groupe** (donc sans égard aux individus qui en font partie, lesquels peuvent être dans la très, très grande majorité des cas des personnes tout aussi respectables qu'honorables), de collectivité foncièrement stérile, parasitaire, corrompue, devenue à ce point non viable qu'elle ne se qualifie même plus pour le titre de société et ce, quel que soit l'avis des autres. »*

Suivront 9 graphiques qui « pris ensemble démontrent que le Québec, en tant que société distincte de celles qui regroupées constituent le reste du Canada, se comporte collectivement de façon conforme aux pires préjugés qui circulent à l'endroit des bénéficiaires de la sécurité du revenu ; à la différence près qu'il s'agit ici non pas de personnes mais de sociétés distinctes ; non pas de transferts aux individus mais bien de péréquation, »

« ...les résultats qui y sont rapportés et qui ont tous été calculés à partir des données officielles et irréfutables de Statistique Canada, démontrent aussi que le Québec n'en est pas une (une démocratie) en regard d'une évidence : on cache à ses citoyens

toute l'information qui leur serait nécessaire pour pouvoir demander des comptes. »

« Les données qui ont servi à constituer les neuf graphiques commentés et présentés dans cette annexe suffisent pour décrire avec certitude les trajectoires poursuivies par n'importe quel groupe social politiquement significatif. Ce sont : pour chaque province du Canada, et chaque année de 1966 à 2007 (42 ans en tout).

Les effectifs démographiques totaux qui mesurent l'importance numérique des groupes d'individus sans lesquels toute société correspondrait à une coquille vide ;

Les emplois occupés qui permettent aux mêmes individus regroupés en société d'avoir des revenus ou si on préfère, leur permettent de gagner leur vie ;

Les revenus personnels disponibles qui leur permettent d'avoir accès aux biens et services nécessaires à leur existence ;

La production de la richesse par leur travail, mesurée par le PIB, et sans laquelle ils ne pourraient pas compter sur des revenus pour survivre.

Les sources de ces données sont :

Pour la période 1966-1991 : La Division des comptes nationaux et de l'environnement de Statistique Canada, dans CANSIM-1, mars 2000, les matrices # 6967 à 6992 ;

Pour la période 1992-1998 : La Division des comptes nationaux et de l'environnement de Statistique Canada, dans CANSIM-1, mars 2000, les matrices # 9219 à 9229 ;

Pour la période 1999-2007 Statistique Canada, Comptes économiques provinciaux, disponible sur le site Internet de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) / Statistiques / comparaisons économiques interprovinciales.

Les indicateurs élaborés à partir de ces données sont :

L'évolution de l'écart entre le niveau de productivité des territoires et la moyenne canadienne de 1966 à 2007 ; la productivité étant égale au PIB par emploi.

L'évolution de l'écart entre le niveau de développement / sous-développement économique des territoires par rapport à la moyenne canadienne. Le niveau de développement est mesuré par le PIB par habitant ; une économie sous-développée étant par définition selon le Robert « une économie qui, faute d'une productivité suffisante, ne permet pas à ses agents de connaître des niveaux de consommation satisfaisants » ; ici, la consommation est estimée par le nombre de consommateurs soit la population totale d'un territoire et la production, par son PIB.

Sur une échelle de 0 à 100 %, l'évolution de la contribution relative de chaque territoire soit les quatre provinces Maritimes, le Québec, l'Ontario et les quatre provinces de l'Ouest à la prospérité « sociale » du Canada (soit aux plans démographique, politique et économique et toutes les autres dimensions en écoulant tel l'épidémiologie par exemple etc.). »

Les observations pertinentes apparaissent au bas de chaque graphique.

« Chaque graphique décrit des trajectoires comparées les unes aux autres ; plus précisément, des tendances qui correspondent dans chaque cas au résultat mesurable et mesuré d'une orientation politique donnée à une ou à des sociétés à un moment donné. Cette orientation est maintenue comme tel pendant une longue période, ou parfois réorientée dépendamment des choix politiques arrêtés (induits ou tolérés) par les autorités politiques responsables de gouverner la société. »

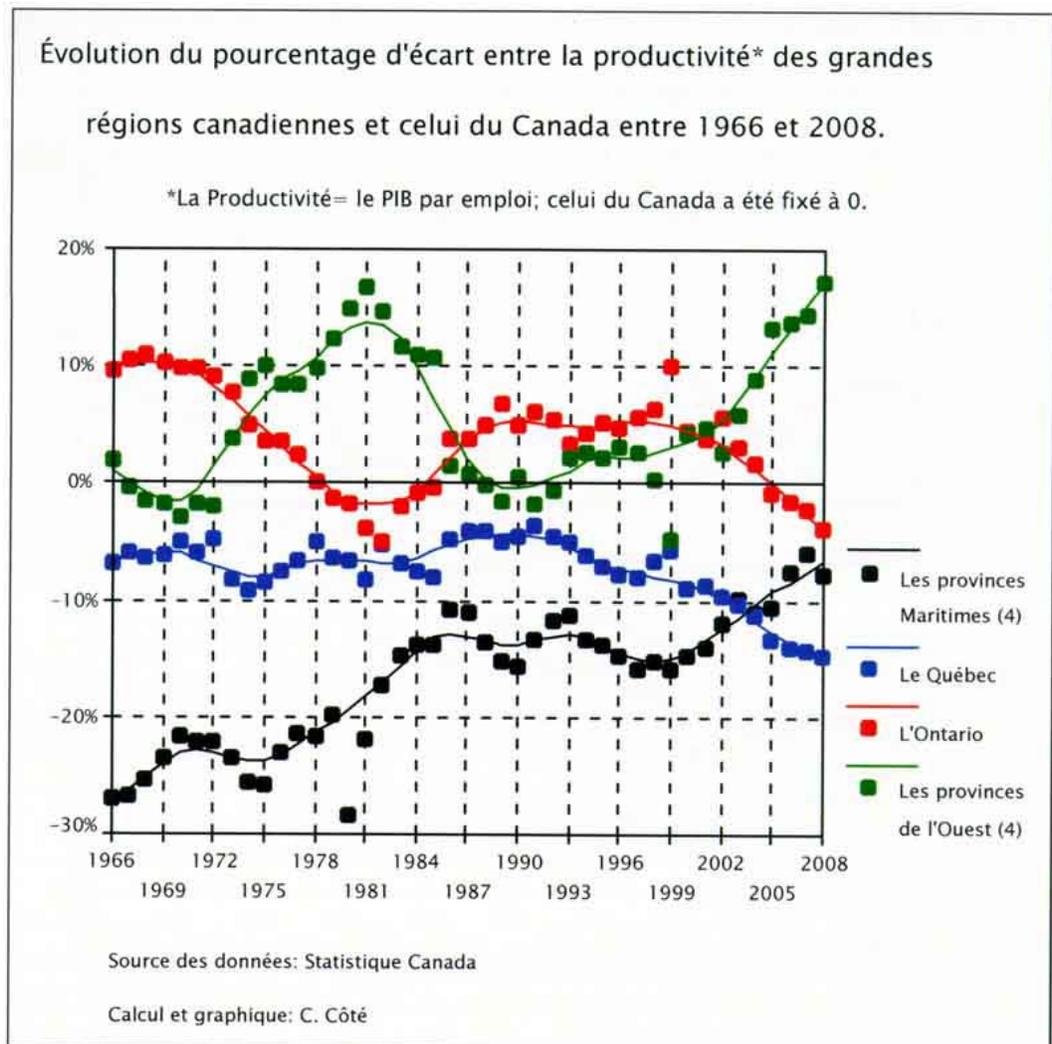
[41]

GRAPHIQUES

Graphique 1

Évolution du % d'écart entre la productivité des grandes régions canadiennes et celui du Canada entre 1966 et 2008.

[Retour au sommaire](#)



Observations

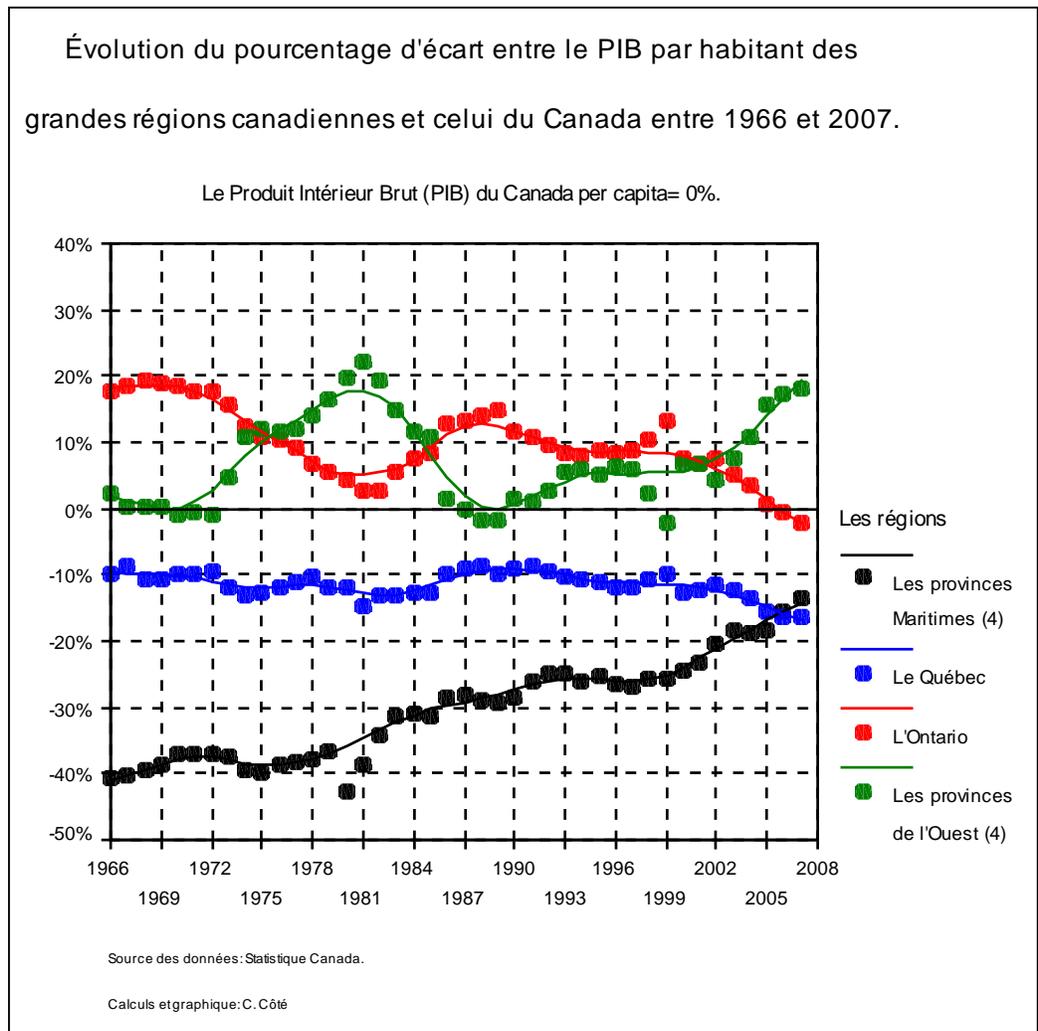
1. Contrairement au Québec et aux Maritimes, depuis plus de 42 ans l'Ontario et les quatre provinces de l'Ouest affichent un niveau de productivité qui se situe chroniquement au-dessus de la moyenne canadienne. De plus ces deux collectivités se comportent comme si elles étaient en concurrence parfaite, étant constamment en train de s'échanger leur position relative.
2. Tout au long de la même période de 42 ans, les Maritimes réussissent à réaliser un rattrapage spectaculaire d'environ 20% par rapport à leur position relative en 1966. En 2003 elles étaient même arrivées à supplanter le Québec.
3. De 1966 à 1990, le Québec stagne à un niveau de productivité qui se situe entre -10% et -5% de la moyenne canadienne alors que depuis cette date il dégringole régulièrement jusqu'à atteindre -15 % en 2007. Comment expliquer ça ? Selon l'Institut Fraser de Vancouver : « *Parmi les principales provinces industrielles et les États-Unis, le Québec possède de loin le pire dossier pour ce [42] qui est de la création d'emplois et de richesse* » (Dans *Quebec Prosperity, taking the next step*, 2003, communiqué aux médias ». **Et cette situation perdure depuis près de 50 ans !**

[42]

Graphique 2

Évolution du % d'écart entre le PIB par habitant des grandes régions canadiennes et celui du Canada entre 1966 et 2007.

[Retour au sommaire](#)



Observations

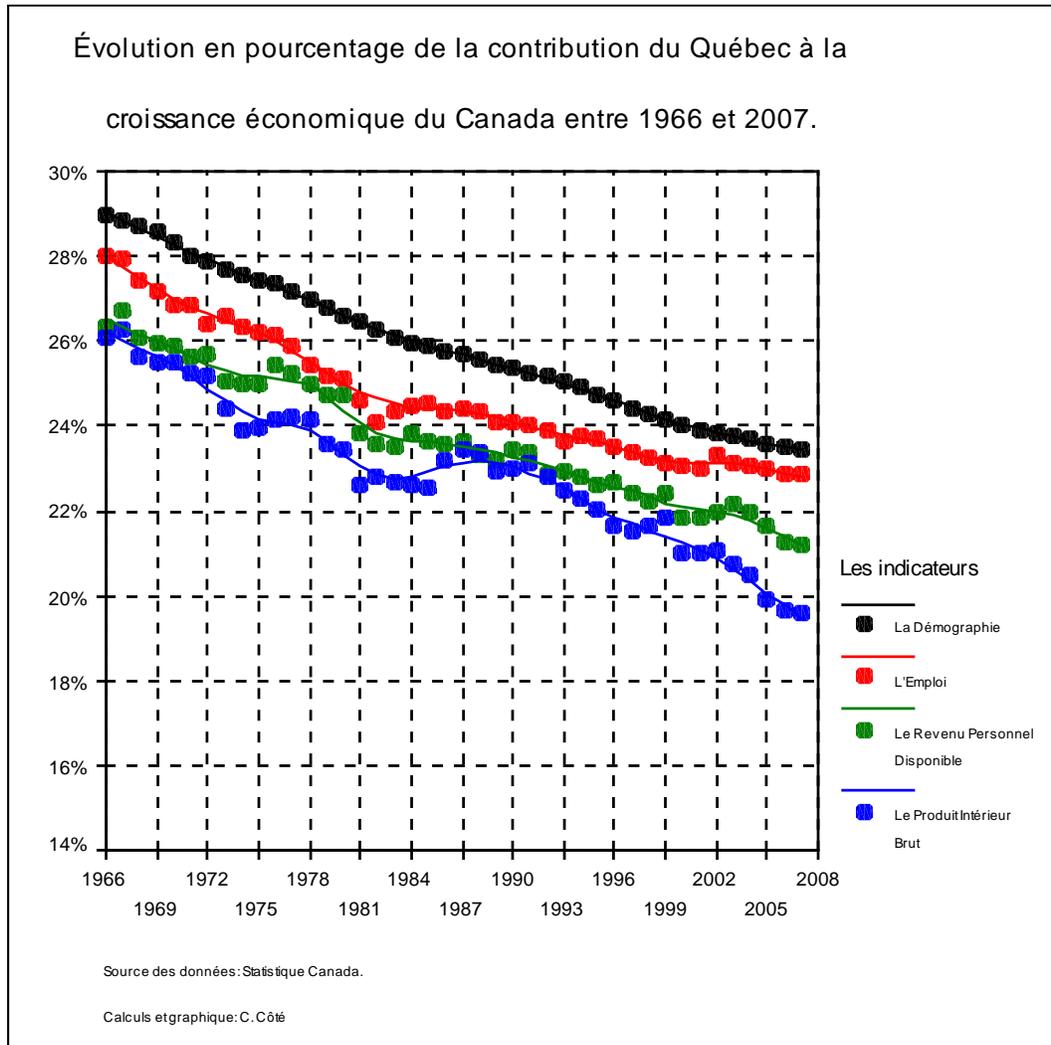
1. Les mêmes observations que pour le graphique précédent s'appliquent ici. En raison de sa productivité largement insuffisante comparativement au reste du Canada, le niveau de sous-développement qu'accuse le Québec le situe chroniquement à - 10 % de la moyenne nationale.
2. Plusieurs genres de situations peuvent « expliquer » les résultats illustrés aux graphiques 1 et 2. Ainsi, le PIB per capita étant le résultat de la division du PIB par le nombre d'habitants, dans le cas du graphique 2 par exemple, il suffit que, toutes proportions gardées, le PIB du Québec (au numérateur) soit à chaque année inférieur d'un certain pourcentage par rapport à sa population (au dénominateur) pour créer une illusion de stabilité comme le montre l'alignement des points bleus sur le graphique. Ainsi, cette condition étant réalisée, il suffit alors que le poids relatif du PIB et de la population du Québec par rapport à ceux du Canada augmentent, demeurent stables ou diminuent mais de façon parallèle (comme l'illustre le graphique 3 suivant) pour donner, dans les trois cas, exactement le [43] même résultat pour le Québec. Or il relève de l'évidence qu'une diminution des poids relatifs pendant plus de 40 ans consécutifs, n'a pas du tout les mêmes implications sociales qu'une augmentation, comme le démontrent les graphiques suivants ! Qu'on pense par exemple aux critères démographiques qui sont utilisés pour répartir entre les provinces le nombre de députés habilités à siéger à Ottawa ou les montants qui devraient être versés en péréquation !

[43]

Graphique 3

Évolution en % de la contribution du Québec à la croissance économique du Canada entre 1966 et 2007.

[Retour au sommaire](#)



Observations

En traitant différemment, les mêmes données que celles qui font l'objet des deux graphiques précédents, on découvre alors d'autres aspects de la même réalité sociale. Ainsi :

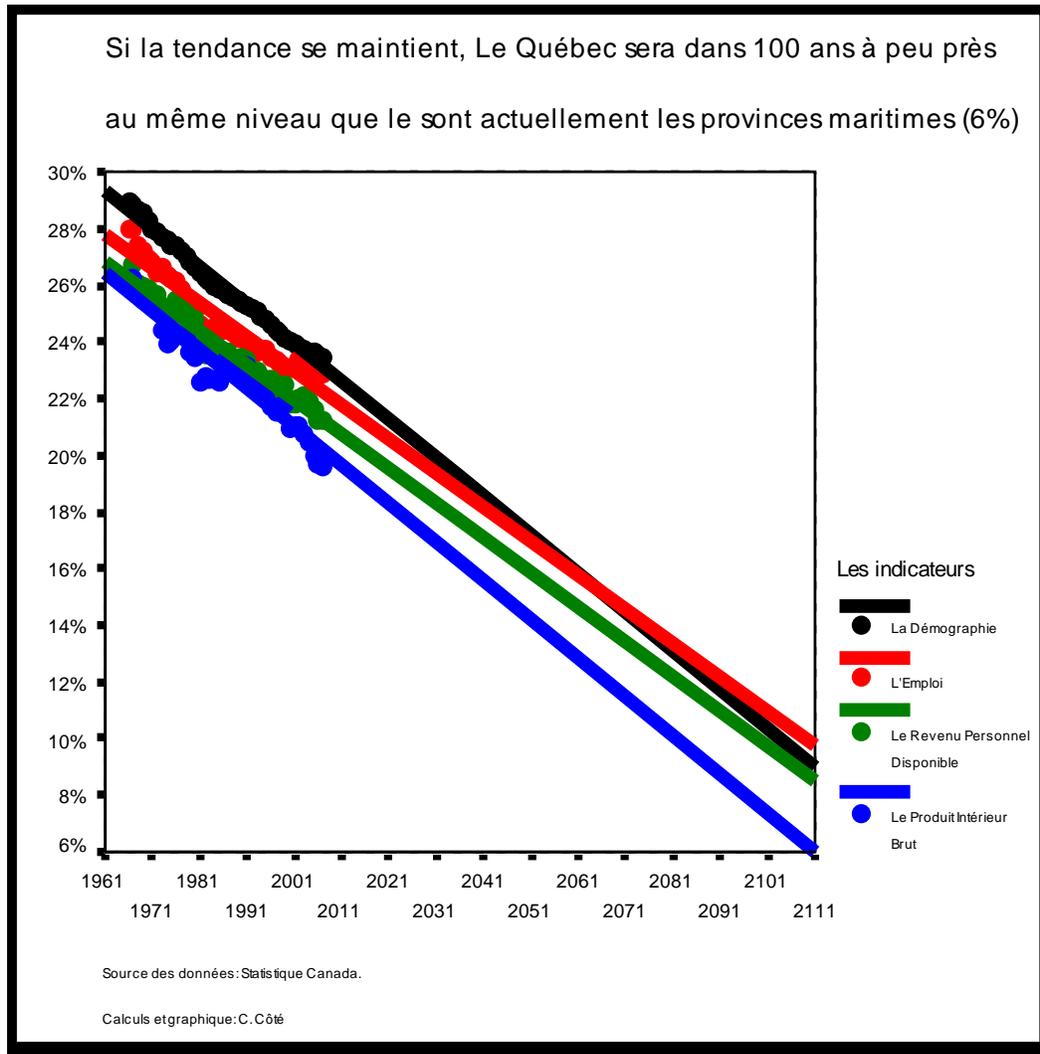
1. Depuis plus de 40 ans le poids relatif des effectifs démographiques, des emplois, des revenus disponibles et de la production diminuent de façon systématique et au même rythme. Cela implique que les poids politique, démographique et économique du Québec dans la fédération canadienne sont en chute libre depuis plus de 40 ans. Comparativement au reste du Canada, le Québec se distingue par une stérilité remarquable tant du point de vue économique que démographique (voir les graphiques 6, 8, 9 et même 7)
2. En contexte canadien, on retrouve au Québec et toute proportion gardée, systématiquement plus d'effectifs démographiques que d'emplois, plus [44] d'emplois que de revenus disponibles et encore plus de revenus que de production alors que pour sortir d'un état de sous-développement, il faut que les rapports inverses se vérifient dans la réalité (Voir le graphique 6)
3. Tout se passe comme si la collectivité québécoise évolue depuis plus de 40 ans vers une situation qui la mène inexorablement à sa disparition pure et simple.

[44]

Graphique 4

Si la tendance se maintient, le Québec sera dans 100 ans à peu près au même niveau que le sont actuellement les provinces maritimes (6%).

[Retour au sommaire](#)



Observations

1. La simple projection des tendances illustrées au graphique précédent montre que si celles-ci se maintiennent comme au cours des 42 années précédentes, d'ici 100 ans le poids relatif du Québec aura rejoint le poids actuel des Provinces maritimes au sein de la Fédération canadienne, soit 6% environ (illustré au graphique 7)
2. Or rien ni personne ne semble disposé à vouloir mettre un frein aux mécanismes qui sont à l'origine de ces tendances. Malgré tous les discours de circonstance qui se tiennent au Québec sur le thème du nationalisme, tout se passe comme si depuis au moins 42 ans, disparaître socialement était devenu le véritable objectif à atteindre collectivement et ce, **à l'insu de tous !**

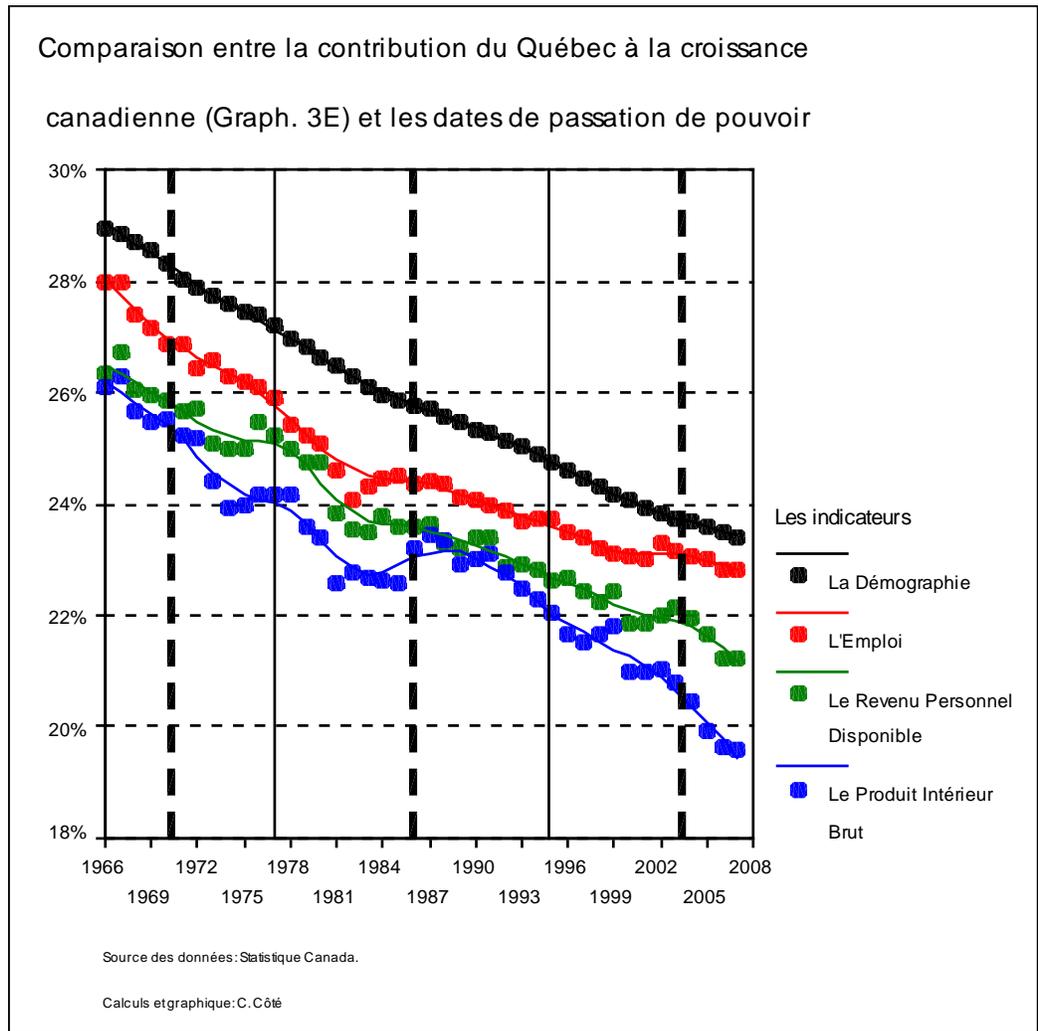
[45]

Graphique 5.

(NB : Graphique de la page couverture)

Comparaison entre la contribution du Québec à la croissance canadienne (Graph 3^E) et les dates de passation de pouvoir.

[Retour au sommaire](#)



Observations

Depuis plus de 40 ans, **la société Québécoise n'est tout simplement pas gouvernée ; il ne s'y fait pas de politique** (par définition, « gouverner une société humaine ») ! Ainsi, on ne perçoit aucun signe d'une quelconque volonté politique de réorienter le cours des événements dans une direction favorable et ceci, malgré la succession des partis politiques qui se sont échangés le pouvoir à Québec depuis 1966. Ainsi...

- * *Le 5 juin 1966, l'Union Nationale ravissait le pouvoir au Parti Libéral.*
- * *Le 29 avril 1970 les libéraux le leur reprenaient pour le perdre...*
- * *Le 15 novembre 1976 aux mains du Parti Québécois, qui le perdait...*
- * *Le 2 décembre 1985 aux mains des Libéraux qui le remettaient le...*
- * *12 septembre 1994 au Parti Québécois qui le retournait le*
- * *14 avril 2003 aux Libéraux qui devraient le refiler le...à...etc.*

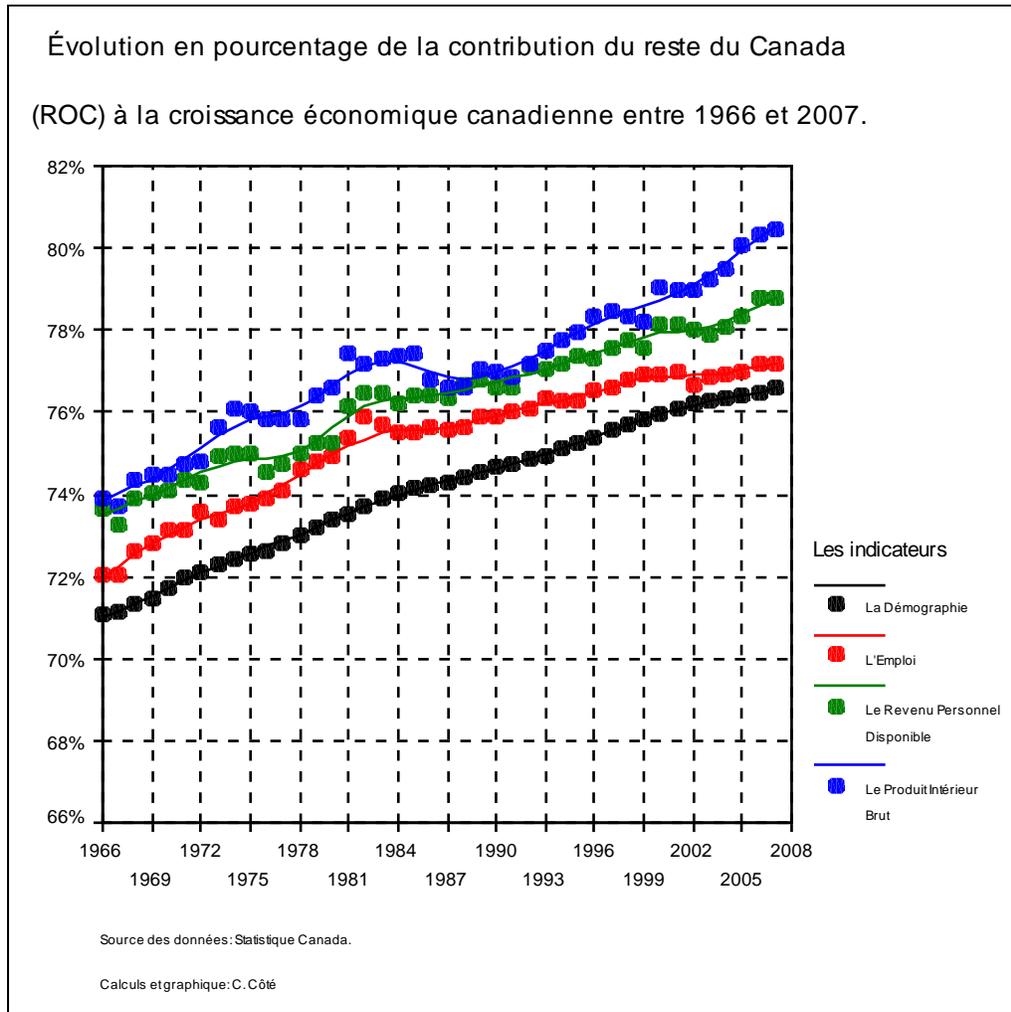
Depuis 40 ans, aucun discours de gauche ou de droite n'a encore suscité la moindre action politique significative autres que celles qui visent à conserver le statu quo ! Malgré cette succession, tout se passe comme si aucune faction politique, libérale [46] ou péquiste, n'avait manifesté le moindre souci de stopper l'action des mécanismes (**voir les autres parties du présent texte**) qui sont à l'origine de ce résultat essentiellement **politique** !

[46]

Graphique 6

Évolution en % de la contribution du reste du Canada (ROC) à la croissance économique canadienne entre 1966 et 2007.

[Retour au sommaire](#)



Observations

Pour obtenir les données illustrées au graphique 6, il suffit, entre autres méthodes, de soustraire du nombre 100 chacune des 168 valeurs correspondant à chaque point illustré au graphique 3. On trouve alors que contrairement au Québec,

1. Depuis plus de 40 ans le poids relatif des effectifs démographiques, des emplois, des revenus disponibles et de la production augmente de façon systématique et au même rythme dans le reste du Canada (ROC). Cela implique que depuis au moins 40 ans les poids politique, démographique et économique des autres provinces réunies tendent à submerger ceux du Québec sans qu'aucune autorité responsable n'ait tenté quoi que ce soit d'efficace en vue de stopper cette tendance.
2. Contrairement à ce qui se constate au Québec, dans le reste du Canada et toute proportion gardée, il y a plus de production que de revenus disponibles, plus de revenus que d'emplois et plus d'emplois que d'effectifs démographiques. Tout se passe comme si le reste du Canada se développait depuis 40 ans alors que le Québec se sous-développait de façon tout aussi systématique.

Un tel résultat n'a que deux explications possibles :

[47]

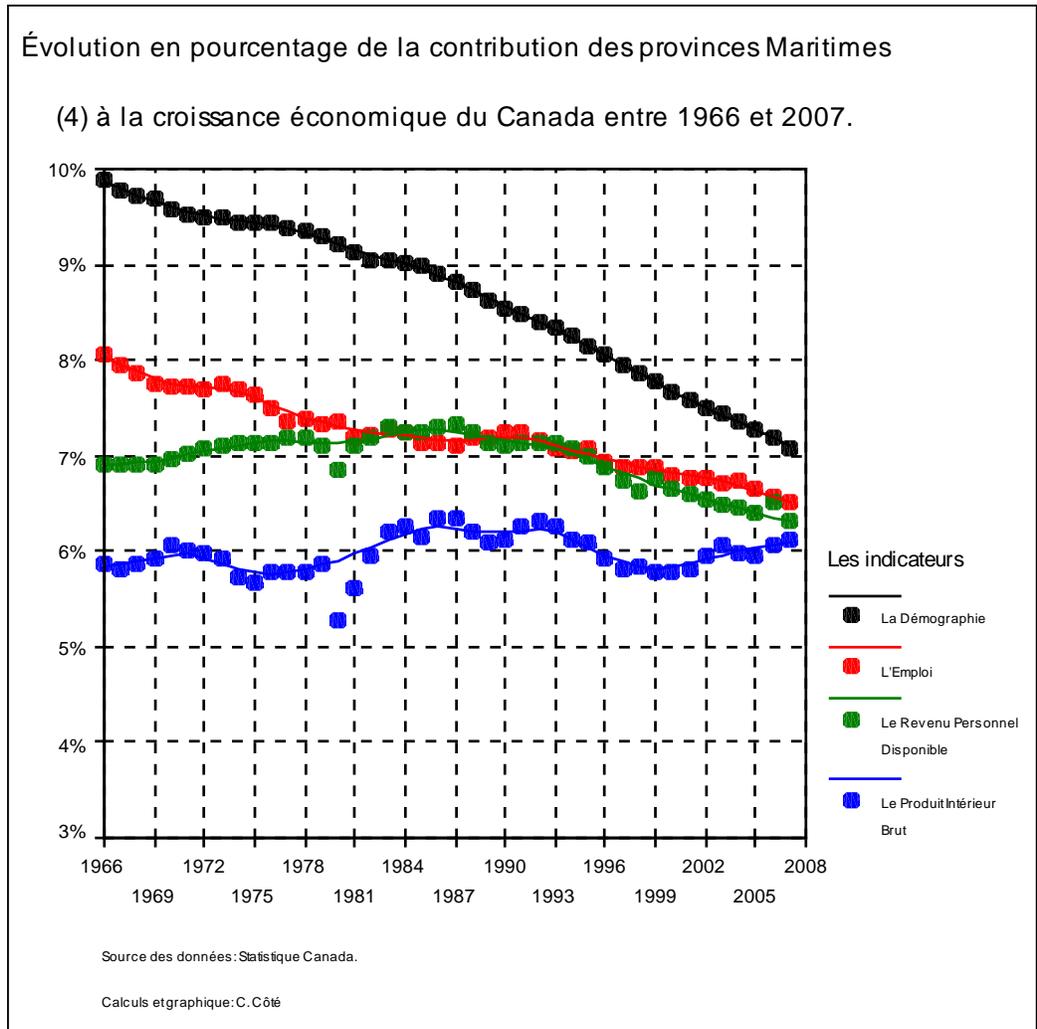
1. Ou bien le reste du Canada est en train de perpétrer l'équivalent d'un génocide ayant pour cible la société québécoise
2. Ou bien la société québécoise est carrément en train de se suicider collectivement sans l'aide ni du gouvernement fédéral ni de celle des autres provinces !

[47]

Graphique 7

Évolution en % de la contribution des provinces maritimes (4) à la croissance économique du Canada entre 1966 et 2007.

[Retour au sommaire](#)



Observations

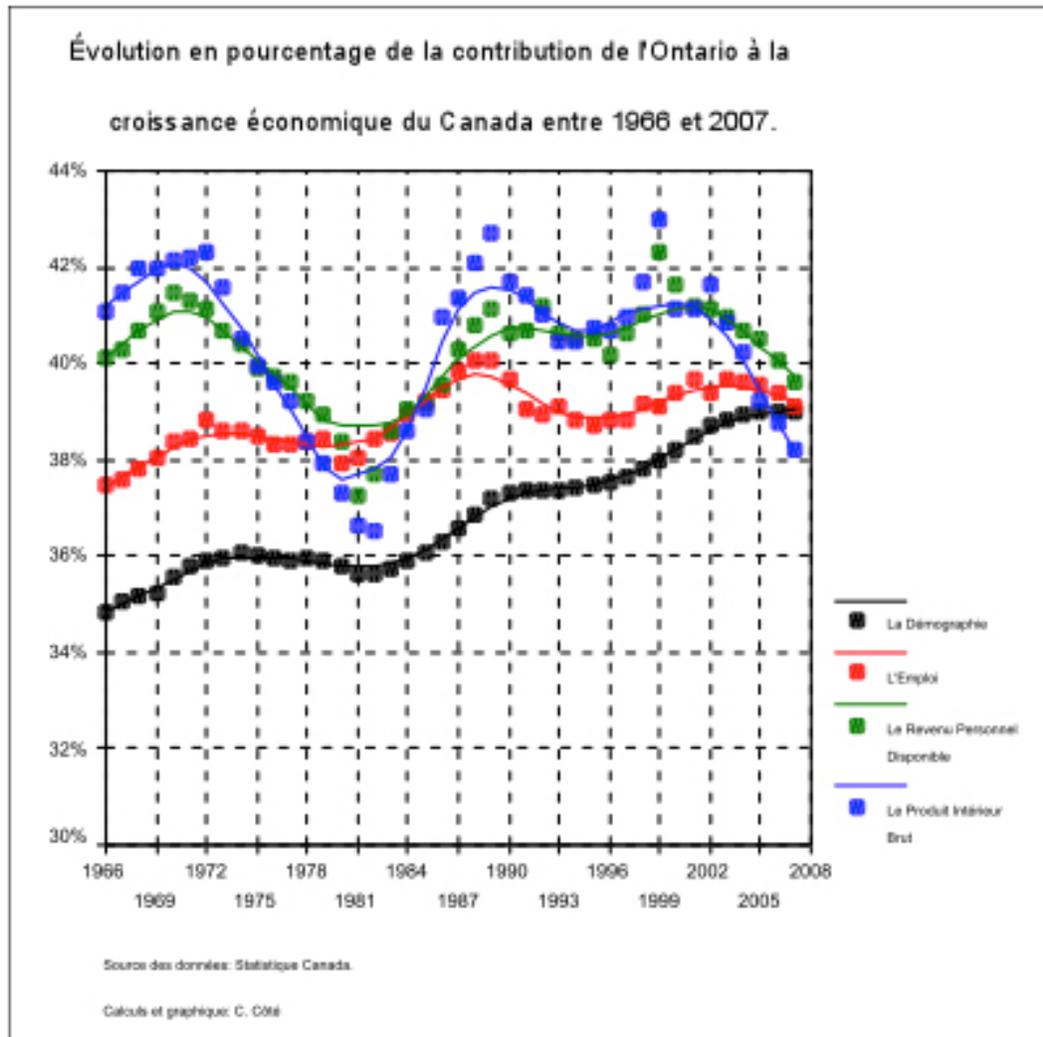
1. Ce graphique permet d'expliquer le rattrapage des Maritimes décrit aux graphiques 1 et 2 : pour chacun des indicateurs dont la trajectoire est illustrée sur ces deux graphiques, le numérateur (le PIB) est stable alors que les dénominateurs diminuent. Il est alors évident que les quotients seront en croissance.
2. Les Maritimes ont adopté une stratégie pour se sortir de leur état de sous-développement qui consiste à « attendre » que leurs effectifs démographiques et d'emploi rejoignent puis dépassent le niveau de leur PIB, ce qui les placera alors dans une situation comparable à celles de l'Ontario et des provinces de l'Ouest (voir les deux graphiques suivants). En comparaison, le Québec n'a pas de stratégie de survie collective.
3. Dans le contexte où les lois canadiennes sont les mêmes pour toutes les provinces, l'exemple des Maritimes démontre qu'il n'existe aucune raison valable pour expliquer la trajectoire sociale suivie par le Québec depuis 42 ans ; **donc depuis bien avant l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1982.** [48] Ce résultat est d'autant plus inexplicable que le Québec retire environ 60 % des montants de péréquation versés par les provinces riches aux provinces pauvres et que ces montants représenteraient environ 16 % des dépenses totales du gouvernement du Québec. **Dans ce contexte on doit faire l'hypothèse que le gouvernement du Québec utilise ses revenus (incluant la péréquation) pour faire tout autre chose que pour gouverner la société et donc pour faire de la politique !**

[48]

Graphique 8

Évolution en % de la contribution de l'Ontario à la croissance économique du Canada entre 1966 et 2007.

[Retour au sommaire](#)



Observations

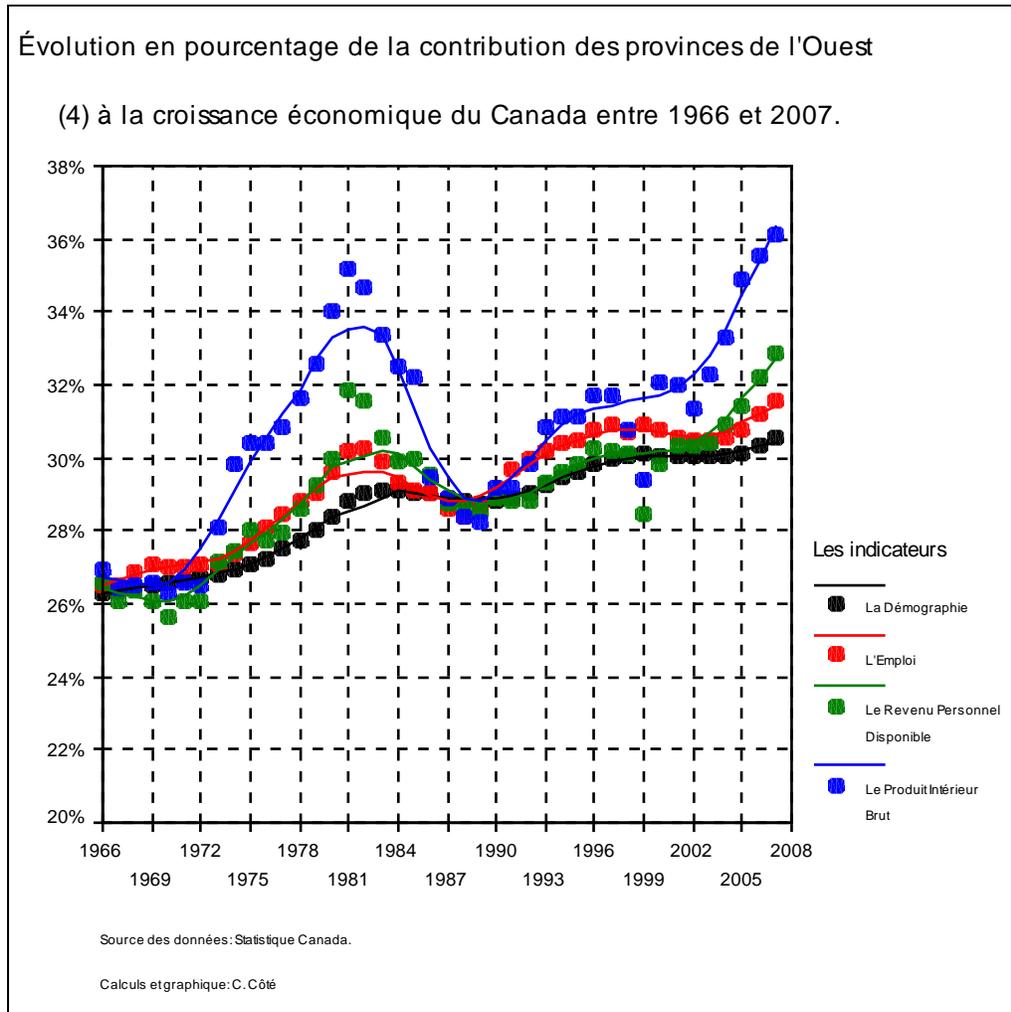
1. Sur les graphiques 8 et 9 suivant on voit très bien comment, à moyen et à long terme, se manifestent les rapports d'interdépendance entre les fonctions sociales dont dépend l'existence des sociétés ; comme dans le cas du Québec, mais en sens inverse dans ces deux cas-ci, quand la production fléchit ou se redresse, les trajectoires de revenu, d'emploi et démographique épousent le même mouvement mais en moins prononcé.
2. En comparant les deux graphiques 8 et 9 on voit aussi les rapports concurrentiels au plan social qui existent entre les deux collectivités : là où dans un graphique on trouve des dépressions (i.e. des creux) correspondent des progressions (i.e. des pics) dans l'autre graphique et inversement. À long terme, ces rapports concurrentiels sont profitables aux deux collectivités comme le révèle la [49] progression des pourcentages qui les caractérisent respectivement, en particulier aux plans démographique et de l'emploi.

[49]

Graphique 9

Évolution en % de la contribution des provinces de l'Ouest (4) à la croissance économique du Canada entre 1966 et 2007.

[Retour au sommaire](#)



« Mes conclusions personnelles
au sujet des neuf graphiques qui précèdent

« Seules des raisons qui tiennent exclusivement aux caractéristiques de la **culture québécoise** et à des décisions qui s'en inspirent (lesquelles émanent directement des autorités politiques et administratives québécoises), peuvent expliquer que pendant près d'un demi-siècle on ait laissé la société évoluer suivant une trajectoire qui la conduit inexorablement à son extinction ; et ceci, pendant que toutes les autres sociétés et/ou juridictions comparables à celle du Québec et qui sont situées en territoire canadien évoluent suivant une direction opposée à celle du Québec. Ainsi, on doit en comprendre que les trajectoires décrites dans les graphiques n'impliquent d'aucune manière les rapports du Québec avec le gouvernement fédéral ou avec les autres provinces. Dans ce contexte, à quoi servirait-il aux Québécois de lutter pour l'épanouissement de leur identité culturelle si ces [50] derniers n'ont même pas le souci de stopper les mécanismes qui entraînent l'extinction de leur société ? Et dans ce contexte encore une fois, ne faudrait-il pas au contraire qu'ils s'inquiètent lorsque le reste du Canada et même le gouvernement fédéral se montrent pressés plutôt que réticents à reconnaître la valeur de leur identité culturelle, sachant que celle-ci intègre une manière de (ne pas) gouverner la collectivité québécoise qui constitue l'équivalent d'un suicide collectif ? Comment en effet ne pas se réjouir en secret quand on apprend que son concurrent ou pire, son ennemi, est en train de se suicider ? » ⁴⁴

⁴⁴ Source des textes et graphiques contenue aux pages 40 à 50 : Matériel gracieusement prêté par Charles Côté et tiré d'un document récent et inédit portant entre autre sur l'évaluation de l'action gouvernementale québécoise.

Certaines causes de l'incurie

[Retour au sommaire](#)

Puisque derrière de tels résultats il y a des hommes, soit des gouvernants, il fut mis à contribution un témoin et observateur de renom. Gérald Fortin (1928-1997), nous pointe quelques facteurs humains explicatifs de haute importance et qui dès 1960, étaient à la base de la catastrophe.

En résumé, il nous apprend qu'à l'époque, la justification du pouvoir était de moins en moins la tradition et de plus en plus la rationalité⁴⁵. Dans ce contexte, entrèrent alors en scène, quantité de techniciens de la planification, des dits experts de la vie sociale et ceux de la vie économique. Ce faisant, ces techniciens et commis planificateurs ainsi que rationalisateurs de toute grandeur, s'emparèrent d'un pouvoir qui dès le milieu des années 1960, était parfois très proche d'une technocratie au sens strict.⁴⁶

L'effet fut de créer un nouveau partage du pouvoir entre commis et politiciens. C'est ainsi par exemple, qu'on se mit à constater dans les cabinets des ministres, la présence de conseillers qui eux-mêmes étaient (prétendument) des experts et des rationalisateurs. Et même, dans plusieurs cas, il était observable que des ministres avaient été eux-mêmes d'anciens grands commis à l'emploi des gouvernements antérieurs et qu'ils se montraient désireux de continuer le travail qu'ils avaient déjà entrepris.

Enfin, Fortin constatera que c'est à travers le Parti québécois que les techniciens planificateurs ont le mieux accédé au pouvoir.

Comme il fallait s'y attendre, les forces de l'économie s'imposèrent vite et avec vigueur. Face à la pression, les gouver-

⁴⁵ En fait une fausse rationalité ou une rationalité prétendue qui mènerait à une contre politique sociale.

⁴⁶ Système marqué par la prédominance de gens vus comme des techniciens, des spécialistes et des experts.

nants ne tardèrent pas à plier et cela, en excluant la dimension sociale de la gouverne de la société. Quant aux revendications populaires, c'est par des formules faussement décentralisées que [51] politiciens et technocrates ont laissé croire à une plus grande responsabilité et à une plus grande emprise des citoyens ordinaires sur le social et l'économique. Au fil des années et profitant d'une montée des valeurs liées à un libéralisme effréné, les technocrates et leurs politiciens firent en sorte que seule la consommation pouvait faire l'objet d'aspiration et de revendications. Nous assistâmes alors à une véritable prolifération de groupes d'intérêts attachés au syndicalisme et à la consommation. Quant aux populations, elles furent doucement placées sous l'emprise directe des bureaucrates. ⁴⁷

Les changements qui se déroulèrent pendant les années 1950 à 1960, eurent pour effet l'entrée en scène de quantité de fonctionnaires d'État politisés. Ils jouiraient du droit mal acquis d'élaborer des représentations de ce que serait le Québec et, pour le meilleur contentement des forces économiques et nationalistes nouvelles, d'identifier sommairement ou presque par spéculation, des volontés qui engageraient la collectivité.

L'augmentation de l'élaboration des grandes décisions, leur mise en œuvre ainsi que la complexité de plus en plus grande des problèmes posés à l'État, entraînaient quant à elles, un glissement des Assemblées parlementaires et de la fonction législative vers la fonction exécutive. Conséquemment, un nouveau partage douteux de responsabilités s'est imposé entre le politique et l'administratif. L'administration publique ⁴⁸ n'était plus seulement l'exécutante des décisions des élus politiques mais elle s'insinua dans le processus d'élaboration des décisions. Dans le contexte descriptif de cette période, sachons que :

⁴⁷ Source : *Les transformations du pouvoir* (1966-1980) Article. Actes du colloque de l'ACSALF, 1979, p. 3-10. Éditions Albert Saint-Martin, 1980.

⁴⁸ On comprendra ici qu'il s'agit de la haute fonction ou administration publique et non des fonctionnaires locaux.

« L'administration québécoise, et principalement la haute fonction publique, contribue à l'élaboration des politiques publiques et au terme du processus décisionnel, elle veille à leur application et aux correctifs qui s'imposent... Dans la plupart des cas, les politiciens deviendront les « responsables » publics des décisions qui émaneront de l'appareil technobureaucratique de l'État. » ⁴⁹

Par leur savoir spécialisé (prétendu) et leur grande connaissance des rouages de l'appareil d'État, la classe des hauts technocrates en vint également à déterminer l'orientation et le contenu des politiques gouvernementales. Ces dits experts largement dominés par les visions étroites des économistes et des administrateurs, iraient jusqu'à donner libre cours à leur volonté de prendre en main, d'une façon quasi-autonome, le développement de la société. Il fut constaté que :

[52]

« Les « simples » députés ont perdus progressivement de leurs pouvoirs législatifs et les grandes décisions sont devenues la responsabilité du Conseil des ministres, du gouvernement, au sens pratique du terme » ⁵⁰

En d'autres termes, les technocrates, dont les ministres, se sont substitués aux députés. Ils devinrent parties prenante pour l'élaboration des lois, leur exécution et les correctifs à apporter en cours de route. Plutôt que procurer aux députés et à l'Assemblée législative, les moyens de demeurer au centre des fonctions législatives et du contrôle de l'action gouvernementale, nos élus (de courageux per-

⁴⁹ Les deux citations sont tirées de : Yves Bélanger, Laurent Lepage, *L'administration publique québécoise : évolutions sectorielles 1960 – 1985*. p. 207

⁵⁰ Op.cit. p 201

sonnages) ont laissé des non élus s'emparer de ces élémentaires fonctions démocratiques et sociales. Si les grandes décisions sont devenues la responsabilité de la haute fonction publique et de son prolongement, soit le Conseil des ministres, il n'est pas étonnant que conséquemment, cette même faction s'empare vite de la responsabilité de cacher à qui de droit, c'est-à-dire au Pouvoir législatif, les grandes incuries du genre de celles décrites aux pages 40 à 50.

Muni d'une imposante batterie de moyens de nature à faciliter l'achat de silences, d'omissions et de complaisances, il n'est pas étonnant que les cloches soient sonnées bien après que l'incendie social eut sévi. Et même si elles sont entendues par le commun, il n'est pas dit que leurs vibrations franchissent les murailles qui entourent l'Assemblée des élus territoriaux. Plus particulièrement, combien d'organismes nationaux, régionaux et locaux et combien de gestionnaires dans ces organismes dont la raison d'être est liée à la sphère socioéconomique, voient-ils leur survie dépendre des bons vouloirs des hauts fonctionnaires et des ministres ?

Combien de décideurs sont-ils assujettis à un esprit de partisanerie aveugle ?

Combien d'individus sont-ils parvenus à la direction de ces organismes grâce à leur aptitude à collaborer et à trahir servilement ?

Combien sont-ils de parfaits incompetents qui achètent d'emblée tout ce qui sort de la haute administration ou des chaires de recherches ?

Combien sont-ils qui, dans les médias, abusent de leur position afin de museler les chercheurs aux conclusions discordantes, ainsi que les rares élus non dominés et afin d'épandre sur la démocratie des choses mensongères sorties des milieux gouvernementaux et de haut savoir ?

La corruption comme outil du maintien de l'anti-politique sociale ?

[Retour au sommaire](#)

Les évènements des dernières années suggèrent qu'entre élites, il aurait été convenu que la corruption n'était pas autre chose que « l'enveloppe » et « la liasse de billets de banque » provenant de l'argent public provincial ou municipal. Or, il n'en est rien. Au Québec, il est observable que parallèlement à l'industrie de la [53] faveur matérielle (l'argent), sévit l'idéologie de la faveur intellectuelle (les constats socioéconomiques). C'est de cette dernière dont il sera brièvement question.

Autant que l'argent, il apparaît que les règles, les principes démocratiques, constitutionnels et politiques, les faits de la réalité, leur description, leurs causes, etc. sont également des biens publics et qu'ils sont aussi sujets à être altérés par la corruption.

Rappelons-nous que dans une société dite démocratique, l'État est par définition une instance neutre, gardienne des biens et des droits. Dans ce contexte, le gouvernement ne peut nullement utiliser la corruption et en tirer avantage. Aucun groupe d'intérêt particulier (parmi lesquels au Québec, il nous faut compter le gouvernement), n'a le droit de s'accaparer pour les modifier, les arrondir, les évider de leur sens et implications profondes, ces biens collectifs que sont les résultats des politiques et des programmes. S'il en est ainsi, le politique se trouve donc impunément sacrifié sur l'autel de l'électorisme et en dépit de son inaptitude à gouverner, il est quand même permis au gouvernement et à l'entourage, de demeurer au pouvoir. Considérant que le pouvoir de gouverner en est un emprunté à la démocratie, il ne peut se retourner contre elle et cela en la privant d'une pleine connaissance des effets ou du cumul des effets des actions gouvernementales. De tels gestes violent les droits de la démocratie de savoir. Ils violent du même coup, l'intérêt public, le droit naturel, l'énoncé fondamental et la Constitution.

Au final, la société est en déséquilibre et constitue ainsi un terreau d'une extrême fertilité pour y voir germer et proliférer la corruption. Une tel déséquilibre se manifeste lorsque l'intérêt général devient une notion reformulée au gré des besoins du gouvernement et qu'elle est proclamée mais toutefois, sans être appliquée. La corruption permet de passer outre aux principes éthiques découlant du respect scrupuleux des règles qui commandent la séparation entre intérêt public et intérêt privés (dont le gouvernement lui-même) ou du Parti au pouvoir.

Sans le savoir, les citoyens qui observent l'actualité politique, observent du même coup et pour une large part, l'actualité de la corruption. Dans l'appareil gouvernemental, elle se fait remarquer par ces surprenants voire inexplicables gestes de soumission, de dépendance, de relation de parenté, de clientélisme, d'arbitraire et d'indécision. C'est elle qui, au total, cause l'ambiguïté permanente de notre situation en matière sociale, l'indifférence des citoyens envers la chose publique, envers le bien public ainsi qu'envers la loi. Au final, le désintérêt, l'individualisme et la désobéissance civile apparaissent comme étant le lot des gouvernes corrompues.

On dira alors que là où tout est possible pour le gouvernement, son impunité est érigée en système. C'est pour éviter une telle dérive que dans les sociétés démocratiques vraies, la corruption est assujettie aux plus rigoureuses [54] considérations éthiques et morales, dont le respect des faits de la réalité et le respect du droit de savoir.

Déjà à ce stade, nous en savons assez pour dresser un portrait type du corrompu. Est corrompu, le décideur ou "l'influenceur" qui fait d'une règle éprouvée ne posant pas de problème d'interprétation, une simple donnée déconsidérée. Est également corrompu celui qui déconsidère ou qui trafique les données relatives aux résultats de l'action gouvernementale qui s'avèrent « dérangeants ».

Si en début de processus, le corrompu est celui qui, par son intervention, installe l'arbitraire, c'est-à-dire, cette zone grise ou zone de tension entre l'intérêt public et l'intérêt privé (gouvernement, bureaucratie ou parti politique), en cours de processus, il sera celui qui s'abstiendra d'accomplir adéquatement son rôle de contrôleur de l'action gouvernementale tel qu'édicte par la loi, ou qui s'abstiendra d'instruire ou d'informer adéquatement la démocratie.

Au total, la mise au rancart des règles émanant de la sociologie classique, le manque d'humilité et l'individualisme des élites, l'anti politique sociale, la place démesurée qu'occupe l'économique et le libéralisme, la perte de références absolues tels que Dieu et bien commun ainsi que la lente mise à mort des valeurs, des normes et des principes des Canadiens Français et des Métis, forment encore un autre substrat dans lequel fleurit la corruption. Cela étant, il y a visiblement là un autre facteur de poids qui outre les ravages sociaux, motive les éléments les plus dynamiques de ce qui reste de la société à aller chercher ailleurs des conditions de vie plus...propres ! Cet ailleurs (en général chez l'Anglais), est d'autant plus attirant que tout indique qu'on y trouvera également une moralité civique – publique – plus conforme à la dignité, aux droits de l'homme et à la promotion de la stabilité des institutions sociales dont la famille et son milieu - communauté – d'appartenance.

Domage qu'au Québec, il soit devenu de rigueur de ne surtout pas expliquer un fait social simplement par une cause factuelle sociale. Il est plus facile et électoralement plus rentable de laisser des organismes parasites coûteux et improductifs, se faire les promoteurs de fausses solutions à de vrais problèmes.

[55]

1970 La solution : 2010 Un bilan.

Chapitre 2

Deux Québec dans un :
élément pivot
d'une anti-politique sociale

Rappel

[Retour au sommaire](#)

- Politique sociale manquante est synonyme de gouvernement manqué.
- Dans le contre gouvernement, c'est la majorité privilégiée omnipotente qui y a fait la loi et établit la règle.
- Par le biais de gouvernants élus et non élus, elle a influencé, suspendu ou supprimé le régime de droits fondamentaux des minorités internes plus éloignées.
- La redistribution discriminatoire du produit national fit en sorte que seulement le Sud-ouest de la province en profita.
- Il est devenu de rigueur de nier la règle d'égalité des chances sociales et économiques applicable aux collectivités internes.
- Tout danger que soient valablement connu du public et valablement expliqué, un des résultats négatif de l'action gouvernemental est adroitement écarté.

- Les vérités ne sont nullement reconnues comme des biens publics.
- Il est de rigueur d'utiliser le processus de la corruption afin que soient soustraits de la connaissance des citoyens, les résultats dérangeants des politiques et programmes ainsi que leurs causes.
- Lorsqu'ils sortiront de leur rêverie, ceux qui se disent Québécois et Québécoises seront bientôt des Québécois et des Québécoises !
- À tout le moins, dans la région ou dans le Domaine du Roy, nous aurions grandement avantage à lire et à comprendre l'ABC de notre Constitution.

Dans le répertoire insoupçonné des résultats dérangeants, un cas nouvellement révélé, apparaît comme étant parmi les plus évocateurs. En voici les contours :

En 1970, le Ministère des affaires sociales (MAS) commandait à son Service de l'évaluation soit, la Direction générale des programmes des services sociaux (Charles Côté, chef de service), un rapport visant les principales étapes d'une démarche menant à poser le problème de l'évaluation de l'impact de ses politiques et de ses programmes dans leurs aspects théoriques, méthodologiques et techniques.

[56]

Après des années d'études poussées, en 1980, les décideurs techno-bureaucratiques et élus étaient mis devant la réalité. Ils apprenaient que :

« Le processus de répartition territoriale des ressources (équipements et argent) de santé a pour effet d'amplifier l'état de sous-développement des régions déjà sous-développées et d'amplifier par le fait même l'importance des dysfonctions découlant d'états de sous-développement des populations. » ⁵¹

⁵¹ La parenthèse est de l'auteur

Quelques années plus tard, l'auteur M. Côté, clarifiait que :

*« Cette conclusion était appuyée sur divers faits généralisables, démontrant que le mode d'allocation de ressources dans le secteur d'activité gouvernementale de la Santé et des Services sociaux, était calqué sur celui du secteur privé, au lieu d'avoir une spécificité propre, reflétant une conception très particulière et discutable, du rôle de l'État en matière de développement économique. »*⁵²

Contre toute attente, malgré ce qui en 1980 leur avait été démontré et en dépit du fait qu'au moins trois autres rapports appuyaient les constats du premier, rien ne fut fait afin d'apporter les changements requis.

En 1986 :

*« paraissait le mémoire du Conseil des Affaires sociales et de la famille (Madeleine Blanchet présidente, Yvon Leclerc secrétaire général, Rémy Trudel président du Comité sur le développement du dit Conseil), présenté à la Commission d'enquête sur l'avenir des municipalités (Jacques Parizeau, président). En diffusant en son nom la synthèse des résultats des travaux de recherche mentionnés ci-haut (MAS), le C.A.S.F. reprenait à son compte l'argumentation à l'appui de la progression du sous-développement au Québec ».*⁵³

Devant la Commission Parizeau, le CASF présenta donc un mémoire d'importance, fruit de quinze années de ces minutieuses recherches antérieurement évoquées.

⁵² Côté Charles, *Désintégration des régions*, Les Éditions JCL inc., 1991, p. 51. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

⁵³ Côté C, op. cit. p. 52 - Les parenthèses sont de l'auteur.

Quant à la Commission sur l'avenir des municipalités, sachons qu'elle avait été initiée par l'Union des municipalités du Québec. Outre Jacques Parizeau qui en était le président, parmi ses six commissaires, notons la présence de personnes qui feraient leurs marques telles : Denis Desautels et Pierre Lortie. La dite Commission prendrait le nom familier de Commission Parizeau.

[57]

Des admissions quant à la compréhension et à l'excellence du contenu du rapport

[Retour au sommaire](#)

Puisqu'il reprenait à son compte l'argumentation à l'appui de la progression du sous-développement au Québec, le solide mémoire de la CASF, ne passa nullement inaperçu. En effet, la partie 4.2 du rapport final de la Commission Parizeau, lui fut attribuée. Les commissaires déclarèrent ceci :

« Les résultats de cette analyse sont à ce point importants et significatifs pour l'avenir des municipalités, que l'on souhaite que les travaux de recherche du Conseil soient publiés et largement diffusés. Il y a là une description du Québec d'aujourd'hui et des forces qui s'exerceront sur lui demain que l'on ne peut apprécier que dans la mesure où tous les résultats de l'étude sont connus. »
(La Commission page 208)

Ils démontraient également qu'ils avaient fort bien compris et cela en déclarant que :

« Il n'en reste pas moins que cet éclatement de la société territoriale du Québec pose un énorme défi à la fois au gouvernement et aux municipalités. »

« En désignant des capitales régionales et des sous-centres régionaux, en y concentrant l'essentiel de ses services administratifs régionalisés, de ses équipements d'enseignement, de santé et de services sociaux, le gouvernement a accentué l'éclatement, et la stabilisation de la population globale ne fera dorénavant qu'accentuer le divorce. En effet, les communautés en désintégration finissent...par davantage contribuer au financement des services publics gouvernementaux qu'elles n'en tirent de transferts économiques véritables. Le peu d'impôts qu'elles versent sert à payer des salaires et créer des emplois ailleurs que chez elles. Et ainsi un déséquilibre initial se trouve constamment amplifié. »
(Page 209 Paragraphe 7, 8 et 9)

Un rapport étrangement mis sur la voie d'évitement

[Retour au sommaire](#)

Mais le dixième paragraphe de la page 209 partie 4.2 du rapport final de la commission, laisserait un arrière-goût amer. Curieusement, alors qu'elle en était une de nature privée ou non gouvernementale, elle s'aventura à raisonner à la place d'un gouvernement qui cherchait à éviter de s'engager dans la direction tout juste tracée. Ou encore, elle raisonnait comme si elle avait été initiée et contrôlée par le gouvernement et qu'il fallait le tirer d'embarras.

[58]

La volonté exprimée de voir publié et largement diffusé le savoir de la CASF (Charles Côté, chef de service et évaluateur émérite des politiques sociales) n'allait nullement de pair avec les limites qu'elle identifiait soudainement quant à de possibles actions correctrices. Voilà ce qu'elle déclara :

« Il est évident que ce ne peut être une raison pour le gouvernement de déplacer les hôpitaux, les polyvalentes ou les bureaux des ministères vers les zones de désintégration. Le gaspillage de ressources que provoqueraient de tels gestes serait exorbitant. »
(Page 209 Paragraphe 10)

Alors que quantité de gestes abordables pouvaient encore être posés afin que soient remises en fonction les conditions d'un sain développement des communautés des zones désintégrées, cette limitation grossière, déplacée, extrême, s'avérait des plus douteuse. La reconnaissance liée à la nécessité d'une large diffusion, se trouvait contrecarrée ou annihilée par une limitation démesurée. Ce qui était compris et maîtrisé par la main gauche était dénaturé par la main droite.

De légitimes questions

[Retour au sommaire](#)

Cette restriction imposée alors même que venait d'être énoncée une action à entreprendre, évoque drôlement le procédé d'encadrement de l'action de l'Office du Plan, dans le programme politique péquiste LA SOLUTION. Souvenons-nous que ce dernier se voyait confier nombre de responsabilités et de mandats. Cependant, il devait agir tout en se faisant imposer à l'avance de graves limitations qui avaient pour effet d'orienter ses conclusions et de limiter les actions futures à entreprendre.

D'autre part, le président Parizeau, haut technocrate dans le gouvernement de Jean Lesage, un des concepteurs du programme LA SOLUTION en 1970, futur député, ministre et Premier ministre, aurait-il inoculé par loyauté partisane, le germe de la neutralisation d'actions futures nées de la large divulgation du rapport de la C.A.S.F ?

Dans l'organisme commanditaire soit, l'Union des municipalités du Québec, la faction des maires des villes qui au Sud-ouest composent la grande région de Montréal, s'était-elle sentie menacée par un

nouveau partage plus équitable des fonds publics avec nombre de communautés des régions ressources ?

L'imposant Ministère des affaires sociales qui de tout temps aurait fait la sourde oreille aux différents rapports l'informant de l'effet d'amplification quant à l'importance des dysfonctions découlant d'états de sous-développement qu'il contribuait activement à créer, serait-il secrètement intervenu ?

Les technocrates qui avaient introduit et facilité le maintien des processus créant sous-développement et exode, seraient-ils secrètement intervenus eux aussi ?

Cela, nous l'ignorons !

[59]

Une évidence

[Retour au sommaire](#)

Ce que cependant nous savons avec certitude, consiste dans le fait qu'après la publication du rapport final de la Commission Parizeau, il n'y eu aucune suite au souhait qu'elle avait exprimé. Également et en conséquence, aucune action valable ne fut entreprise. Il est observable que tel qu'évoqué devant la Commission Parizeau, le sujet de la désintégration des communautés, les causes ainsi que les mécanismes, ne furent jamais plus abordés publiquement. Également, chez cette imposante organisation bien nantie qu'est l'Union des municipalités du Québec, le Rapport Parizeau semble quasiment inconnu et totalement absent, oublié, non disponible.

Ce que nous savons également avec certitude, consiste dans le fait que cinq années plus tard, en 1991 et devant le Cercle de presse du Saguenay, le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau déclarait que :

« l'avènement possible de la souveraineté du Québec, sera l'occasion de réaménager de fond en comble la distribution des pouvoirs de façon à ce que les régions périphériques comme le Saguenay – Lac-Saint-Jean puissent assumer une partie de leur développement...dans le cadre d'un Québec rompant avec le gouvernement fédéral. Se disant déçu du peu de contenu du rapport de la Commission Bélanger-Campeau sur le développement régional, M. Parizeau a souligné que l'avènement de l'indépendance sera un moment historique de réaménager les pouvoirs en dehors des pôles historiques que sont Québec et Montréal...en attendant ce moment historique, M. Parizeau conseille aux régions de réfléchir dès maintenant sur la façon de distribuer ces pouvoirs par la mise sur pied d'un programme opérationnel permettant de savoir comment le monde municipal à travers les MRC pourra absorber une partie de ces nouveaux pouvoirs, comment aménager les programmes en fonction des besoins sociaux des populations , etc. « Ça fait des années que je vois ce qui se passe dans les régions. On ne peut éviter de penser que jusqu'à maintenant on a utilisé des outils qui n'étaient pas les bons. Bélanger-Campeau a permis de confirmer les impressions » » à-t-il soutenu. » ⁵⁴

De toute évidence il est heureux que le Chef ne le soit pas demeuré longtemps. Car à cette occasion, il démontrait être au prise avec de lourds problèmes de mémoire. Quant aux membres du Cercle de presse, il ne fallait tout de même pas s'attendre à ce qu'ils incommodent leur chef du moment et cela par quelques questions qui, en rapport

⁵⁴ Journal *Le Réveil au Saguenay – Lac-Saint-Jean*. Le 16 avril 1991. M. Jacques Parizeau devant le Cercle de presse du Saguenay. Titre de l'article : « Les régions doivent dès maintenant réfléchir sur leur rôle futur » Le souligné est de l'auteur.

avec la Commission qui portait son nom, auraient pu l'amener à préciser sa pensée.

[60]

Un autre rapport qui étrangement disparaîtrait

[Retour au sommaire](#)

Pendant l'année 1987 et 1988, et afin de faire suite à une demande clairement exprimée, le Service d'évaluation des programmes du MAS continuait ses travaux amorcés en 1970.

Consacré à la démonstration de celui qui avait été produit et terminé en 1980, pour le compte du Ministère des affaires sociales, y était traité par le même chef de service, l'étude des disparités démographiques, sociales et économiques des communautés québécoises.

Cette fois-ci, il serait rendu possible aux chefs technocrates et politiques, de comprendre par l'explication détaillée, les mécanismes internes du développement démographique, social, économique et politique du Québec et cela à compter de la révolution tranquille. Contre toute attente cependant, l'imposant document capital et contenant quelque quatre cents pages, n'a jamais été divulgué.

Des découvertes qui en matière de développement social marqueraient la sociologie moderne et surtout motiveraient le virage qui s'imposait, l'auteur et chef de service témoigne de ceci :

*« Au lieu de diffuser les faits à l'appui du processus explicatif, donc **les causes** du sous-développement au Québec, la C.A.S.F. préféra limiter l'argumentation aux **seuls effets** de ce processus sur la migration intérieure et le sous-développement social des populations. Cette omission a eu pour conséquence de créer une confusion entre le problème à résoudre pour enrayer la progression du sous-développement...et les effets du problème, sur lesquels on ne peut agir sans toucher aux causes. Fait à souligner : l'intégrale des observations rapportées dans **Deux Québec dans***

un, à l'exception du premier chapitre, et une bonne partie des interprétations qu'on y trouve, ont été extraites d'un autre document de travail, non cité par l'auteur de l'ouvrage (Rémy Trudel et/ou Yvon Leclerc). Ce document de travail contenait l'ensemble de la problématique du sous-développement, incluant la partie explicative, appuyée sur les faits vérifiables et généralisables » ⁵⁵

Par une voie qu'il n'est pas utile d'identifier, le volumineux rapport qu'on pensait sans doute écarté à jamais, est resurgi. Sans titre officiel et gardé secret de 1988 jusqu'à maintenant en 2011, c'est au nom des citoyens trompés que l'auteur lui donnera le titre accordé à son chapitre premier soit : **L'absence de politique sociale au Québec : Les conséquences et les enjeux.**

[61]

*NOTE : Le lecteur pourra en prendre connaissance en procédant par un moteur de recherche. Il devra demander : **Les classiques des sciences sociales** et sur le site il devra pointer - **La désintégration des régions et ensuite : - L'absence de politique sociale au Québec : Les conséquences et les enjeux.***

Tant sur le plan de la science, que sur les plans de la moralité et de la légalité, le gouvernement (entité justiciable au même titre que le citoyen ordinaire), n'avait pas le droit de soustraire à la connaissance publique, un rapport dans lequel étaient décrites on ne peut plus clairement, les causes et les résultats de sa contre politique sociale.

Il n'est pas acceptable qu'ait été substitué à un tel bien collectif, un autre rapport dont la fonction viciée serait d'assurer avec un vocabulaire clé non adéquat, que perdure l'illégalité de l'action gouvernementale et les résultats en découlant.

⁵⁵ Côté C, op. cit. p. 53 - La parenthèse est de l'auteur.

Mais soyons tout de même beaux joueurs et admettons qu'à la réflexion, ces événements ont au moins quelques mérites.

- 1^e : Dans le contexte des vices auxquels peuvent s'adonner des chefs québécois, élus et non élus, le rapport devenu un véritable brûlot, obligerait à se manifester un modèle qui vitement se montrerait parmi les plus malsain.
- 2^e : Se trouvaient introduit des balbutiements qui mèneraient à une connaissance nouvelle. Elle consiste dans le fait qu'une des expressions dominantes du modèle québécois, soit la politique de planification et de développement social régional, n'est en réalité que du bran habilement embelli par un vocabulaire de circonstance. L'expérience que depuis quarante années nous en faisons, indique que la seule classe qui profite est celle des individus que nous retrouvons dans les organismes qui parasitent le sujet, mais qui vivent au crochet des fonds publics
- 3^e : Par ce nouveau fait, nous sommes mieux capables de dater et de percevoir comment et pourquoi la société dite québécoise, est devenue un énorme château de cartes, construit de jokers et de deux de piques.
- 4^e : Même s'ils s'en défendaient, nous savons maintenant qu'entre grands commis de l'État et chefs politiques, il fut déterminé d'agir de manière à faire basculer doucement la société démocratique canadienne française, vers une société placée sous domination autoritaire à la russo-québécoise, dans laquelle serait opéré sans entraves, un système de discrimination socio-économique fondé sur la région d'appartenance.

[62]

Aperçu du contenu
du document nouvellement intitulé
- *L'absence de politique sociale au Québec :*
Les conséquences et les enjeux

[Retour au sommaire](#)

C'est donc dans le contexte des suites à donner aux importants travaux reliés à la Commission d'étude sur l'avenir des municipalités (1986), qu'en 1987 – 1988, fut produit un rapport inédit. Composé de cinq livres et répondant à une commande expressément formulée, le volumineux rapport était consacré à la démonstration des affirmations qui, dans le cadre de la Commission Parizeau, avaient été rendues publiques.

Le compte rendu succinct de sa lecture nous indique ceci : De l'étude des disparités démographiques, sociales et économiques, il apparaît que la situation de chaque communauté, MRC, district de CLSC et région, doit être considérée comme un cas particulier, par rapport à un ensemble très précis de caractéristiques, et grâce auxquelles il est possible de situer dans le temps et dans l'espace son état de développement démographique social et économique, avec les réserves qui s'imposent dans son cas.

Chaque population étant en constante évolution par rapport à cet ensemble de caractéristiques considérées ensemble ou séparément, elle peut donc changer de position, dans un sens ou dans l'autre et cela en raison de l'influence qu'exercent sur elles divers facteurs dont l'origine se situe hors du contrôle que peuvent exercer sur leur destin, les communautés, les personnes et les familles. ⁵⁶

Aboutissement d'une recherche débutée en 1970, le rapport inédit permettait de comprendre et d'expliquer les mécanismes internes du

⁵⁶ Souvenons-nous : Désintégration contre dévitalisation.

développement démographique, social, économique et politique du Québec. L'ouvrage mettait enfin en évidence les ordres de réalité sous-jacentes à ce qui relève d'une part de l'individuel et d'autre part du social, l'implication de ces ordres de réalité sur nos manières de comprendre, d'expliquer, de mesurer et d'intervenir sur la réalité en vue d'en changer le cours, de même que les conséquences des interventions.

Donc, dans sa perspective générale, il s'agissait d'une recherche fondamentale qui traitait des facteurs explicatifs du sous-développement de la société québécoise et dont les conclusions étaient dégagées à partir d'une étude exhaustive de la population et cela sur plusieurs années consécutives. ⁵⁷

[63]

Dans le contexte de la survie à tout prix du château de carte québécois, le rapport hautement dérangeant était voué à la destruction. Tels les tout débuts de l'affrontement entre la chrétienté et la science, la fonction obscurantiste du modèle québécois l'emporterait. Les gouvernants préférèrent que soit fait ce qu'il faut afin que rien ne change.

Un substitut dénaturé

[Retour au sommaire](#)

Et tel qu'évoqué antérieurement, c'est ici qu'entre en scène le rapport intitulé *Deux Québec dans un* : un ouvrage à l'écriture marathonnienne qui se substituait au rapport que vingt deux ans après sa naissance, nous venons de baptiser (en page 61).

Alors que le premier - le produit d'origine - obligeait le gouvernement à gouverner et cela en défaisant de qu'il avait fait et en remettant en place les outils identifiés d'un sain développement, le second – le générique placebo – avait pour effet que rien ne change dans le processus qui avait créé la désintégration démographique et sociale de

⁵⁷ Résumé tiré du document nouvellement intitulé : *L'absence de politique sociale au Québec : Les conséquences et les enjeux*.

centaines de communautés et qui irait jusqu'à la désintégration de la société québécoise dans sa totalité.

Telle une vaste entreprise privée appartenant à des groupes plus forts, persisterait une répartition territoriale des ressources qui aurait encore pour effet d'amplifier l'état de sous-développement des régions déjà sous-développées et d'amplifier par le fait même l'importance des dysfonctions découlant d'états de sous-développement des populations.

En bout de ligne les seuls gagnants seraient encore : - les chercheurs dominés qui cherchent plutôt que des trouveurs intègres - libérés - qui trouvent, - les bureaucrates qui ne verraient pas divulgué à la démocratie, leur incurie en matière d'anti politique sociale, - et les candidats des partis politiques qui par un discours adroit lié à la prospérité et au changement, se feraient élire.

En conclusion, il apparaît que le contre gouvernement des Québécois, est assez fort pour opérer le sous-développement persistant, mais pas assez pour opérer le développement et cela en inversant la marche des processus qu'il a mis en place.

De candides aveux que coûte que coûte, rien ne changerait

[Retour au sommaire](#)

Aux fins de mise en contexte de la justification du prochain texte, il sera mis en exergue ces quelques éléments évocateurs de ce que jusqu'à maintenant nous avons abordés, c'est-à-dire :

- Négativité des résultats émanant de l'action du « modèle québécois ».

[64]

- Mauvais fonctionnement des institutions chargées de protéger nos droits fondamentaux.

- Des citoyens maintenus dans l'ignorance de leurs droits et des enjeux en découlant.
- Soumission et incapacité de nos députés à se faire les défenseurs de nos intérêts vitaux (et j'ajouterais de s'acquitter de leur devoir sacré de « contrôleurs » de l'action gouvernementale.
- Aucune loi québécoise qui empêcherait le gouvernement de mener des régions entières à leur désintégration.
- Et des collectivités régionales sur le système **D** et sans droits collectifs territoriaux.

La source écrite disponible qui apparaît comme la plus descriptive de ce qui encore en 2010 est appliqué en matière de fausses solutions aux vrais problèmes des communautés désintégrées, date de 1995 et est intitulé : **LA OÙ L'INITIATIVE LOCALE EST STIMULÉE LE QUÉBEC GRANDIT.** ⁵⁸

Contexte mis de l'avant dans l'interview

[Retour au sommaire](#)

Nous sommes en 1995, le contexte socio-économique québécois serait plutôt morose et certains soutiennent que le temps est à la créativité pour arrimer le social à l'économique. Un nouveau projet de société serait à l'étude sur l'ensemble du territoire et serait animé par un gouvernement qui convie à réagir à un projet politique destiné à bâtir un Québec différent.

M. Yvon Leclerc, personnage central de l'échange, est alors introduit comme faisant partie des développeurs du Québec, division :

⁵⁸ Source : Érudit. Lucie Fréchette. *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 8, no 1, 1995, p. 13-27. Titre : « Là où l'initiative locale est stimulée, le Québec grandit : entrevue avec Yvon Leclerc, secrétaire, Comité d'experts sur la réforme de l'aide sociale ».

ceux qui contribuent à renouveler les pratiques sociales. Voici les grandes lignes de ce qui est révélé au public :

« Monsieur, connu...surtout en tant que secrétaire du Conseil des affaires sociales de 1986 à 1993...apparaît comme l'un de ces personnages qui ne se laissent pas gagner facilement par la morosité et qui joignent le réflexe d'intervention à leur analyse du Québec. Deux Québec dans un, Agir ensemble et le Québec solidaire que les intervenants sociaux ont lu, critiqué et utilisé à profusion...font de lui un interlocuteur intéressant à sonder...Le moment semblait optimal pour explorer ce qu'il retire de ses réalisations antérieures, son analyse du développement du Québec et les enjeux actuels qui lui semblent relever du renouvellement des pratiques sociales. »

[65]

Dans le contexte de son cheminement académique et professionnel, M. Leclerc déclarait que :

Des « discussions...m'ont permis de comprendre qu'on pouvait, à l'aide de l'État, avoir une influence considérable sur notre développement au sens le plus large du terme. C'est cette prise de conscience qui donne un sens à mon MBA (maîtrise en administration) ⁵⁹ ...j'ai terminé mon cours en présentant un mémoire de maîtrise sur les métiers d'art, facteurs de développement économique local. On voit d'ores et déjà qu'il n'y a pas beaucoup de divergences entre ce que je pensais à l'époque et ce que je défends aujourd'hui. Le lien entre le développement social et l'économie est comme une trame qui a influencé l'ensemble de ma trajectoire au fil des ans même si cette trajectoire a emprunté diverses formes. »

⁵⁹ La parenthèse est de l'auteur.

Après une description des divers éléments qui composent le cheminement de carrière dans le gouvernement du Québec, monsieur déclarait que :

« avec les affaires sociales, ma perspective s'est élargie aux sociétés et aux problèmes à la fois des personnes et des collectivités. Au Conseil des affaires sociales, l'équipe avec laquelle j'ai eu la chance de travailler a alimenté mes convictions et élargie mes horizons quant au développement. Nous avons mené des études en profondeur, tenant compte des dimensions macro et micro, avec des chercheurs comme Charles Côté, Yvan D'Amours ou Bernard Béliveau, qui ont été fort précieux pour appuyer de façon scientifique notre travail d'analyse des problèmes et des perspectives de développement du Québec. Le Conseil des affaires sociales, cela a été un beau moment de mon itinéraire professionnel. »

De la façon dont ont été produit les trois rapports dont le premier fut *DEUX QUÉBEC DANS UN*, nous apprenions ceci :

« Deux Québec dans un terminé en 1988 et publié en 1989, est un produit de la fin des années 1980... Nous y faisons un portrait démographique et social du Québec. On y présentait un Québec roulant à deux vitesses, montrant des disparités régionales qui ne sont pas toujours évidentes au premier coup d'œil en période jugée positive et sous l'angle du développement en général. Notre vision... était fondée sur des études démographiques et sociales rigoureuses... Pour nous, sensibiliser les pouvoirs publics au développement du Québec signifiait d'abord décrire et dénoncer les inégalités pour ensuite rallier les partenaires sociaux autour de l'objectif global de la participation du plus grand nombre possi-

ble de personnes à la création de la richesse...D'autre part, pendant notre travail préliminaire à la production de ce rapport, le président de la Commission sur l'avenir des municipalités, M. Jacques Parizeau alors professeur aux HEC, s'est montré particulièrement [66] intéressé sur notre travail. À quatre reprises, il rendit visite aux chercheurs du CAS. Il voulait en savoir plus sur le dépérissement de certaines régions du Québec, la dévitalisation de certains quartiers urbains, le vieillissement accéléré en raison de mouvements de population et la situation du développement social et démographique du Québec. D'ailleurs son rapport sur l'avenir des municipalités fait référence, dans un chapitre spécial, aux données qu'il a retenues de la CAS.

La démarche qui a soutenu la production des deux autres rapports suivants a été surtout une consultation. Il s'agissait de sensibiliser la population, les intervenants et les décideurs et leaders à la fracture du Québec en saisissant bien les diverses facettes de la problématique québécoise et de les engager ensuite dans une démarche de recherche de solution...Puis le Conseil a produit un recueil de succès, Un Québec solidaire, démontrant que, si l'on s'y met, il est possible de créer la richesse et de se développer à partir des initiatives de développement local...le développement est en lien avec la santé, la qualité de vie, l'égalité des chances et que la recherche de solutions est affaire locale et régionale autant que nationale...le développement socioéconomique est encore possible. »

Les ingrédients qui alimentent le développement local – Les facteurs considérés comme essentiels au dynamisme des communautés locales :

« Il y a d'abord la prise de conscience du problème vécu par le milieu...qui marque une sorte de cran d'arrêt. La deuxième étape, c'est se mettre ensemble ; c'est la réunion des forces locales...La

réunion des forces locales favorise l'émergence de leaders... Parmi les ingrédients stimulant la revitalisation et le développement local je nommerais aussi la fierté. Stimuler la fierté, ça agit à la manière d'un ferment. Être fier de son milieu renforce le sentiment d'appartenance et le goût de contribuer à l'enrichissement de ce milieu. J'ajouterais des idées comme la culture de la beauté, du sens de l'esthétisme dans une communauté ou un quartier, la culture du travail bien fait. Montmagny par exemple... s'est refait une beauté. L'opération a agi comme fer de lance du développement de cette localité qui connaît actuellement un taux de chômage bien en deçà de celui qu'on rencontre ailleurs au Québec. La recette peut-être exportable ailleurs au Québec. »

« Dans un autre ordre d'idée, il faut indiquer que la formation est un élément essentiel au développement local. La formation professionnelle est au cœur du développement et du processus de revitalisation locale... un outil dont on ne peut se passer si l'on pense le développement local en termes de développement économique, d'employabilité et de fierté... Un autre facteur stimulant la dynamisation d'une collectivité locale est la présence d'un secteur communautaire fort... il faut s'attaquer au chômage en misant sur l'économie de marché, mais il faut également le faire par des voies novatrices, [67] par de nouveaux gisements d'emplois. Des emplois rencontrant à la fois des besoins sociaux et offrant de nouvelles avenues aux sans emplois.

Et en conclusion :

« En mentionnant sans cesse que le développement local est un outil essentiel de notre développement, je me démarque forcément de politiques centralisatrices et des orientations politiques canadiennes...Le Québec m'apparaît une société qui possède des instruments originaux de développement qui ont été bien rodés dans le secteur communautaire...Un Québec en voie de devenir souverain doit compter sur l'apport des organismes communautaires pour stimuler le développement local, réduire les problèmes actuels d'employabilité et contrer l'appauvrissement et ses conséquences sur la société, la famille et les personnes...Dire oui à la souveraineté, ce n'est pas l'aboutissement de la démarche. Ça n'en est que le début. Bien sûr, je souhaite que de nombreux groupes communautaires appuient la souveraineté du Québec. Mais je crois encore plus à l'importance de la contribution du communautaire au lendemain du oui, quand il faudra bâtir et développer sur les assises de ce pays. »

[67]

1970 La solution : 2010 Un bilan.

CONCLUSION

[Retour au sommaire](#)

Il est pensable que par ce document, le citoyen ait trouvé des éléments inédits et importants qui sont de nature à lui permettre de juger de la profondeur du canyon qui existe entre le Québec qu'on dit et le Québec qui est. Après avoir pris connaissance également, du rapport inédit que nous avons baptisé ou intitulé : *L'absence de politique sociale au Québec : Les conséquences et les enjeux*, le désobéissant constatera que dans le fond, il y a bien *Deux Québec dans un*, c'est-à-dire : le Québec frimé et celui de la réalité. C'est ce dernier Québec qui n'échappe nullement aux organismes extérieurs qui l'observent et qui informent le monde de l'industrie, du commerce et de la finance, de ses diverses sous performances. ⁶⁰

Il est curieux de constater qu'à travers l'immense panoplie de services gouvernementaux québécois ; des services qu'on dit motivés par le respect du citoyen et de la démocratie, aucun d'entre eux ne semble se livrer aux exercices auxquels se livre notre spécialiste en évaluation des politiques sociales, M. Charles Côté. Alors qu'on arrive à photographier et à analyser le sol de planètes lointaines, au Québec, on est incapable de faire un état de situation potable, quant aux performances sociales et économiques de la société québécoise.

[68]

⁶⁰ Le lecteur devrait prendre connaissance du rapport suivant : *Studies in economic prosperity*. Number two / Nov. 2003. Québec prosperity. Taking the next step. Fred McManon. À lire également la réaction enfantine juvénile – gênante – du gouvernement du Québec et cela par la voix de Pierre Fortin.

L'ampleur et la persistance de la négativité des résultats essentiellement nés de l'absence d'une véritable politique sociale, amène légitimement à remettre en question l'appartenance de chacun à la société dite québécoise. Dans ce contexte et pour nombre d'entre nous, la nature de la véritable citoyenneté irait dans le sens d'un retour à la citoyenneté canadienne française ou métisse, la recherche de la protection qu'offre la Constitution et le schisme territorial. À mon sens, nous sommes conviés à nous séparer des Québécois et de leur contre-gouvernement. Faudra-t-il faire des régions étiquetées « ressources », un protectorat fédéral ?

À moins de chercher notre propre fin par l'action d'un tranquille suicide collectif, il nous appartient maintenant d'exiger la protection de la Loi suprême et de refonder un pays géographiquement séparé des régions du Sud-Ouest de la province. Dans cette perspective, il apparaît qu'une fois réglée cette incroyable affaire de *Nitassinan*, il nous appartiendrait à nous, les Canadiens Français et les Métis, de nous adresser à la Constitution et cela afin que soient remises en fonction les conditions d'un sain développement social.

On pourra toujours en rire, mais il apparaît que si d'une toute simple volonté populaire, naissait dans le Bas-Saguenay, le Royaume de l'Anse, il est pensable que par l'appel à la Constitution et plus particulièrement, à ses clauses 35 et 36, il pourrait peut-être resurgir du fouillis québécois, un Domaine ancestral libéré, avisé, connecté, fier et viable. Bref, un Domaine de Roys, composé du Saguenay – Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.

Puisque nous sommes les derniers à occuper encore des territoires historiquement Métis et Canadiens Français, nous devons agir. Plus particulièrement, nous sommes conviés à veiller à ce que soient refondés des noyaux familiaux les plus intégraux possibles, et cela au sein de nos communautés territoriales et de nos clans historiques nouvellement réveillés. Si nous devons raviver notre histoire commune et nos cultures, nous devons aussi développer notre capacité défensive et cela en exigeant le respect scrupuleux de nos droits ancestraux et sociaux. Et surtout, nous devons transmettre notre combativité retrouvée. Car nombre d'entre-nous continuent à penser que nous méritons cent fois mieux qu'une vitrine dans un musée cynique, financé par le Ministère de la culture du Québec et celui du patrimoine canadien. Nous ne voulons pas que nos races deviennent des souvenirs !

S'il est maintenant trop tard pour stopper le processus de l'inéluctable mise à mort sociale du Québec, peut-être que la décennie qui s'amorce marquera-t-elle le début d'un valable ou d'un potable éveil canadien-français et métis. Une raison nouvelle et typiquement autochtone, pourra-t-elle l'emporter sur les puissantes forces nées de l'intérêt à courte vue ?

[69]

À ceux qui, pour un tel redressement se demandent comment faire, la réponse est fort simple : Il s'agirait, sur le plan de la politique sociale, de faire exactement le contraire de ce qui depuis les cinq dernières décennies a été fait.

Sur l'autre plan : celui de l'action particulière des communautés et des clans, il s'agirait d'éviter les grandes gueules et les hauts diplômés québécois, de détecter vite et d'éconduire les agents infiltrés du service policier provincial (ou fédéral) et des partis politiques, de ne pas perdre de temps avec les députés, de n'accepter aucune subvention gouvernementale et enfin, ne pas laisser impunément des médias montréalais dominants, des médias locaux dominés (du pareil au même) et des meutes partisans mal politisées, nous fabriquer l'image de bigots et d'attardés.

Pour terminer, voilà quelques mois, au terme d'une patiente et attentive observation des performances des élus territoriaux et des chefs politiques québécois, j'avais posé un geste tangible d'affirmation de ma citoyenneté. J'avais alors fait parvenir à une trentaine de députés bien en vue et à une dizaine de médias, la liste des raisons pour lesquelles j'avais décidé de renier ma citoyenneté québécoise. Ce *mémoire* à mes chefs, je désire le partager avec les vrais chefs, c'est-à-dire, les citoyens désobéissants. En voici, en annexe, la reproduction.

Et sur ce, bonne réflexion.

Mario Tremblay
30 décembre 2011,
Chicoutimi Canada Français

[70]

1970 La solution : 2010 Un bilan.

REMERCIEMENTS

[Retour au sommaire](#)

Pour ses patientes corrections de texte, je remercie Mme Marie-Mance Vallée.

Pour m'avoir permis d'emprunter des éléments de son imposant matériel d'évaluation des politiques sociales québécoises, je remercie également M. Charles Côté.

Enfin, pour avoir enduré patiemment mes envolées et mes écarts nés de mes angoisses, je remercie M. Régis Vallée.

[71]

1970 La solution : 2010 Un bilan.

ANNEXES

[Retour au sommaire](#)

[71]

1970 La solution : 2010 Un bilan.**ANNEXE 1**[Retour au sommaire](#)

***Mémoire aux chefs et gouvernants
de la société québécoise
Pourquoi je suis Canadien Français***

Je suis Canadien Français parce que je suis d'origine Française, catholique et nullement issue d'un nébuleux mélange racial.

Parce que jamais vous ne fûtes autorisés à faire des Canadiens Français, une société n'importe qui et n'importe quoi que VOUS nommez société québécoise : une nation hypocritement reconstruite sur pilotis, inféodée à ces fadaïses dictées par un libéralisme individualiste païen et outrancier.

Parce que lorsque je déterre les résultats d'un demi-siècle d'action gouvernementale et qu'ainsi je procède à une lecture adéquate des faits sociaux, je n'en reviens simplement pas de constater la quantité, l'ampleur, la chronicité des sous performances ainsi que la facilité déconcertante avec laquelle le « couvert » est vissé sur le tas.

Parce que je comprends alors que je suis gouverné par des pieds et que de droite ou de gauche, un pied demeure un pied, surtout lorsqu'on l'a dans la bouche.

Parce que dans le fond, vous n'êtes que de pauvres types qui ignorent l'ABC du sain fonctionnement d'une société et qu'en réalité, acculés au pied du mur, vous ne gouvernez plus rien.

Parce que plutôt, vous ne faites que gérer les réquisitions de privilèges des groupes plus forts, en débitant pour leur satisfaction, le patrimoine des droits fondamentaux collectifs.

Parce que vous êtes rendus à ce point en position de faiblesse et désorientés, que vos retards, vos silences et vos évitements parlent plus que vos mots et vos présences.

Parce vous êtes démunis au point de lâcher la meute pour tuer dans l'opinion, quiconque publiquement, commet le crime de dire une vérité.

Parce que vous craignez le jour où le peuple comprendra que la corruption est quelque chose de beaucoup plus profond et grave que le prix de la tonne d'asphalte.

Parce qu'au total, vous êtes tout ce que nous, les Canadiens Français, n'étions pas.

Je suis gêné de voir avec quelle facilité des gogos issus de ma race ont échangé la passion pour la raison.

Gêné d'avoir contribué par mes taxes et impôts à faire instruire des universitaires qui contre subsides se vendent le cul (sur le plan intellectuel s'entend) aux pouvoirs des partis et de l'argent. Gêné, parce qu'objectivement nous sommes devenus une « risée pan canadienne », à laquelle l'expression « fiers et cochons » convient parfaitement.

Je souhaite que tous les Français de souche historique se lèvent, se joignent au mouvement de reconnaissance de leur citoyenneté Française et qu'en attendant, ils fassent démocratiquement mais résolument le ménage de la soue à cochon.

Il me semble donc que nous nous sentirions moins seuls, plus confiants et mieux outillés, si nous affirmions à nouveau notre race Française et Canadienne et Catholique ».

Mario Tremblay
424, Rue Marguerite Tellier, Chicoutimi
G7H 6C1 Le 13 mars 2011

[72]

1970 La solution : 2010 Un bilan.

ANNEXE 2

À TITRE INDICATIF : **UNE COMPARAISON ENTRE DEUX TEXTES**

[Retour au sommaire](#)

Sont ici mis en parallèle deux textes : Le premier est tiré du document original (1988) intitulé **L'ABSENCE D'UNE POLITIQUE SOCIALE AU QUÉBEC : LES CONSÉQUENCES ET LES ENJEUX** (Charles Côté – colonne de gauche). Le second est une version intéressée du premier et tiré du document intitulé **DEUX QUÉBEC DANS UN – RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DÉMOGRAPHIQUE**, (1989) (colonne de droite). Alors que le premier amène à constater l'implication de l'État québécois dans le processus de désintégration de communautés et de régions entières, le second cherche plutôt à blanchir voire à occulter l'action de l'État. Il fait ainsi reposer une certaine dévitalisation sur les communautés elles-mêmes.

<p align="center">Texte de Charles Côté 1988</p>	<p align="center">Texte du Conseil des affaires sociales 1989</p>
<p align="center">Partie titrée : L'OCCUPATION DU TERRI- TOIRE TENDANCES GÉNÉRALES</p>	<p align="center">Partie titrée : LES MIGRATIONS INTÉRIEURES</p>
<p>La tendance démographique « prit une telle ampleur depuis la révolution tranquille, qu'on peut le considérer aujourd'hui comme étant à la source de la désintégration des communautés au Québec. Certes, si la composante démographique de ce mouvement en constitue l'aspect le plus "facile" à observer, et probablement aussi le plus spectaculaire, il n'en demeure pas moins que les autres composantes sociales, économiques, administratives et politiques, considérées comme les divers aspects d'un même tout, semblent mener notre société tout droit à une impasse et au-delà, à la perte de ses acquis. » « ...les débuts de cette tendance semblent remonter chez nous à presque 50 ans en arrière et coïncideraient à peu près avec le début de la seconde guerre mondiale. » p. 75.</p> <p>Les mesures de « réinsertion sociale » de personnes que l'effort de guerre avait déraciné de leur milieu d'origine semblent avoir concrétisé l'amorce de changements dans la conception du rôle de l'État, il semble également qu'elles puissent avoir été à la source de bouleversements démographiques, sociaux, économiques, administratifs et politiques, [73] qui préfigurèrent non seulement la révolution tranquille au Québec comme événement historique, mais encore une nouvelle conception du rôle de l'État et les conséquences en découlant. Quoi qu'il en soit, cette stabilisation dans les villes de populations venues d'ailleurs, semble avoir marqué pour plusieurs agglomérations urbaines du Québec, le début d'une période</p>	<p>L'histoire contemporaine (à compter de la seconde guerre mondiale (1939-1945), enseigne que de nombreuses raisons ont motivé divers mouvements migratoires à l'intérieur du Québec et aussi vers l'extérieur. « La réinsertion sociale des personnes que l'effort de guerre avait déraciné de leur milieu d'origine a causé, pendant plusieurs années, des bouleversements démographiques, sociaux, économiques, administratifs et même politique. » p.21.</p> <p>Mais les statistiques démographiques « peuvent induire en erreur... » Elles ...« présentent le plus souvent une vision « moyenne » de la réalité. » En référence à la période 1971-1986, « il est intéressant de savoir où sont les communautés (municipalités et paroisses urbaines) où l'on a enregistré une augmentation ou une diminution de la population...les groupes en augmentation démographique, ceux qui sont en déclin et ceux qui maintiennent leur poids relatif dans la communauté. » p.22.</p> <p>« On pourrait croire qu'il s'agit là d'une vue de [73] l'esprit et que le pays réel ne se présente pas d'une façon aussi dichotomique : les communautés en croissance démographique d'un côté et celles en décroissance démographique, de l'autre. On pourrait aussi affirmer qu'il s'agit d'un mouvement normal d'urbanisation résultant de la tertiarisation de l'économie, de</p>

<p><i>d'expansion qui n'a pas encore cessé de progresser, et pour les milieux ruraux, le début d'une régression qui elle non plus, n'a pas cessé d'évoluer. Les causes ont pu changer depuis lors, mais la tendance reste la même. » pp. 76-77.</i></p> <p><i>« D'autre part, dans les milieux urbains, une tendance similaire s'amorça vers le début des années 1950. » p.77.</i></p> <p><i>« Comme tous les savent, parmi les changements institutionnels qui se sont produits depuis le début des années 1970, l'un des plus radicaux est sans contredit l'importance de plus en plus considérable du rôle de l'État. À ce sujet, <u>le livre premier</u> a permis de décrire brièvement les mécanismes par lesquels l'intervention de l'État, au sens large, peut exercer une influence sur les mouvements migratoires et conséquemment sur la composition démographique et sociale des populations. Or, cette influence s'est exercée dans le même sens que celle qui caractérise la période couvrant les années d'après guerre. »</i></p> <p><i>Pour juger de l'ampleur de cette influence, Les deux tableaux qui suivent (annexes 1 et 2 p.79) contiennent les données globales sur l'évolution démographique par groupes d'âge entre 1971, 1976 et 1981 pour les deux types de communautés qui subdivisent la population du Québec, soit celles qui ont diminué et celles dont la population brute a augmenté entre 1971 et 1981. p. 79.</i></p>	<p><i>l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail, du taux de scolarisation de plus en plus élevé des jeunes, de la réduction de la taille des familles et de bien d'autres facteurs encore. <u>On aurait raison.</u> »</i></p> <p><i>« Il serait également vrai d'affirmer que certaines municipalités rurales ou paroisses urbaines, en raison de leur site géographique, conserveront une position privilégiée, même si elles voient diminuer le nombre de leurs habitants ; c'est le cas, par exemple, de Sillery ou d'Outremont. De même, il ne faudrait pas oublier que certaines communautés vivant d'une économie mono industrielle (basée sur l'amiante ou le fer, par exemple), peuvent être victimes d'une conjoncture économique défavorable. »</i></p> <p><i>« Dans les faits, les études du Conseil montrent qu'une majorité des municipalités rurales et plusieurs quartiers urbains ont connu une diminution de population entre 1971 et 1981. » p. 23.</i></p> <p><i>« Il convient donc de s'interroger sur la rapidité, l'ampleur et les conséquences de ces mouvements de population qui touchent l'ensemble du territoire du Québec, et surtout, bien connaître les groupes qui émigrent et ceux qui restent ». p.24.</i></p>
<p>[74]</p> <p>NB : Le souligné et la parenthèse sont de l'auteur. M.T.</p>	<p>NB : On notera que les deux graphiques de la page 24 sont identiques à ceux que nous retrouvons dans le document source. (ref. sa page 79)</p> <p>Aussi, le souligné est de l'auteur. M.T.</p>

[74]

D'une manière non exhaustive, il est observable qu'à tout le moins, les tableaux, cartes et graphiques suivants et élaborés en 1988 dans le document intitulé **L'ABSENCE D'UNE POLITIQUE SOCIALE AU QUÉBEC : LES CONSÉQUENCES ET LES ENJEUX** (Charles Côté – colonne de gauche, ont été reproduits en 1989 dans le document intitulé **DEUX QUÉBEC DANS UN – RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DÉMOGRAPHIQUE**, (CAS, 1989, colonne de droite).

Comme il fut fait en tout début de ce chapitre voué à une comparaison partielle mais représentative des deux documents, le lecteur aurait tout intérêt à continuer la démarche en procédant lui-même, à tout le moins, à la comparaison des textes qui entourent les graphiques, cartes et tableaux ci-après identifiés. Il découvrira bien vite qu'au-delà de la liste prétendue des experts consultés ! ? et du ton autoritaire affirmatif, le texte second (celui de la CAS) a été nettoyé – évidé – soulagé - de toute démarche scientifique rigoureuse reposant sur la démonstration des affirmations qu'il contient.

[75]

Alors que le premier (celui de 1988), décrivait : - la situation dans le temps et dans l'espace des états de développement – sous-développement - démographique et social des communautés québécoises (paroisses, villages, villes) ;

- comment l'action de l'État québécois des lendemains immédiats de la révolution tranquille est directement impliquée ;
- et comment l'État est conséquemment seul détenteur des correctifs qui à la fin des années 1980 étaient encore possibles, le second (celui de 1989) incrimine les citoyens et les communautés, comme si elles étaient soumises béatement à une quelconque force épars, nébuleuse, insaisissable, incontrôlable. Le dit rapport de la CAS, s'attache à disculper les centaines de fonctionnaires hauts diplômés qui par la porte espace – temps que fut la dite révolution tranquille, se sont subrepticement emparés de la gouverne effective de la société.

Il est à se demander à quoi servent tous ces gens, si ce n'est à sévir en toute impunité et à faire porter sur la société, la faute de sa désintégration et des sous performances précédemment exprimées par nos neuf graphiques.

<i>TEXTE DE CHARLES CÔTÉ Chef de service au MAS 1988</i>	<i>TEXTE DU CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES 1989</i>
<i>Graphique de l'annexe 3 - p. 79</i>	<i>Reproduit à la page 28</i>
<i>Tableau de l'annexe 4 – p. 85</i>	<i>Reproduit à la page 31 (On a ajouté les données de 1976)</i>
<i>Tableau de l'annexe 6 – p. 86</i>	<i>Reproduit à la page 32 (On a ajouté les données de 1976 et les grands totaux)</i>
<i>Tableau de l'annexe 8 – p. 88</i>	<i>Reproduit à la page 33 (On a ajouté les données de 1976 et les grands totaux)</i>
<i>Tableau de l'annexe 10 – p. 92</i>	<i>Reproduit à la page 35 (On a ajouté les données de 1976 et les grands totaux)</i>
<i>Carte de l'annexe 22 – p. 149</i>	<i>Reproduit à la page 37 (les noms des municipalités ont été mis à l'extérieur de la carte)</i>
<i>Graphique de l'annexe 11 – p. 94</i>	<i>Reproduit à la page 43</i>
<i>Graphique de l'annexe 5 – p. 85</i>	<i>Reproduit à la page 43</i>
<i>Graphique de l'annexe 7 – p. 88</i>	<i>Reproduit à la page 44</i>
<i>Graphique de l'annexe 9 – p. 92</i>	<i>Reproduit à la page 44</i>
[76]	
<i>Tableau de l'annexe 19 – p. 123</i>	<i>Reproduit à la page 54</i>
<i>Graphique de l'annexe 18 – p. 121</i>	<i>Reproduit à la page 56</i>
<i>Carte de l'annexe 29 et 30 – p. 163</i>	<i>Reproduit à la page 57 et 58</i>

<i>Tableau de l'annexe 24 – p. 151</i>	<i>Reproduit à la page 65</i>
<i>Tableau de l'annexe 27 – p. 154</i>	<i>Reproduit à la page 66</i>
<i>Graphique de l'annexe 34 – p. 191</i>	<i>Reproduit à la page 86</i>
<i>Graphique de l'annexe 35 – p. 193</i>	<i>Reproduit à la page 89</i>
<i>Tableau de l'annexe 36 – p. 195</i>	<i>Reproduit à la page 90</i>
<i>Graphique de l'annexe 37, 38 et 39 - p. 198</i>	<i>Reproduit à la page 93, 94, et 95</i>

Fin du texte